7.6.63

7.B.6.63

8. 01. 1

ELEMENS

DU

COMMERCE.

SECONDE PARTIE.

ELEMENS
DU
COMMERCE.
SECONDE PARTIE.

Nulla magis præsens fortuna laborum.
Georg. Liv. III.

SECONDE EDITION.

A LEYDE,

Et se trouve à Paris,

Chez { BRIASSON, rue Saint Jacques.
DAVID l'aîné, rue Saint Jacques.
LE BRETON, Imprimeur ordinaire du Roi, rue de la Harpe.
DURAND, rue Saint Jacques.

M. DCC. LIV.

ELEMENS
DU
COMMERCE.

CHAPITRE SIXIEME.

Des Colonies.

LA navigation n'a pas ſeulement contribué à augmenter la communication entre les hommes répandus ſur la ſurface de la terre, & à multiplier l'induſtrie & l'occupation des peuples, ſuivant qu'ils ont plus ou moins cultivé cet art.

L'eſprit de commerce s'en eſt ſervi pour tranſporter une partie des ſujets d'un état dans d'autres pays;

& les fixer ſans que cet état perdît ſes droits ſur eux ; c'eſt-à-dire que l'eſprit de commerce a fondé des colonies bien différentes dans leur objet & dans leur effet des autres eſpeces de colonies. *

Celles dont nous parlons ſont de deux ſortes.

La premiere n'a eu pour objet que le Commerce ſeul : la ſeconde a eu pour objet la culture & le Commerce tout à la fois. Leur effet commun a été d'enrichir la métropole qui les établiſſoit.

La premiere ſorte a été connue dans l'antiquité. Tyr, Carthage, Marſeille, qui fonderent leur puiſſance ſur le Commerce, ſont les ſeules villes qui ſuivirent ce plan dans quelques-unes de leurs colonies.

* Voyez l'Encyclopédie, art. *Colonie*.

Utique bâtie par les Tyriens près de 200 ans avant la fuite d'Eliſſa, plus connue ſous le nom de Didon, ne prétendit jamais à aucun empire ſur les terres de l'Afrique. Elle ſervoit de retraite aux vaiſſeaux des Tyriens, ainſi que les colonies établies à Malthe, & le long des côtes fréquentées par les Phéniciens. Cadix, l'une de leurs plus anciennes & de leurs plus fameuſes colonies, ne prétendit jamais qu'au commerce de l'Eſpagne, ſans entreprendre de lui donner des loix. La fondation de Lilybée en Sicile, ne donna aux Tyriens aucune idée de conquête ſur cette iſle.

Le Commerce ne fut point l'objet de l'établiſſement de Carthage, mais elle chercha à s'aggrandir par le Commerce : c'eſt pour l'étendre ou le conſerver excluſivement qu'el-

le fut guerriere, & qu'on la vit disputer à Rome, la Sicile, la Sardaigne, l'Espagne, l'Italie, & même ses remparts. Ses colonies le long des côtes de l'Afrique, sur l'une & l'autre mer jusqu'à Cerné, augmentoient plus ses richesses que la force de son empire.

Marseille, colonie des Phocéens chassés de leurs pays & ensuite de l'isle de Corse par les Tyriens, ne s'occupa dans un territoire stérile, que de sa pêche, de son commerce, & de son indépendance. Ses colonies en Espagne & sur les côtes méridionales des Gaules n'avoient point d'autres motifs.

Ces sortes d'établissemens étoient doublement nécessaires aux peuples anciens qui s'adonnoient au Commerce. Leur navigation dépourvue du secours de la bousole, étoit ti-

mide : ils n'oſoient ſe haſarder trop loin des côtes, & la longueur néceſſaire des voyages exigeoit des retraites ſûres & abondantes pour les navigateurs.

La plûpart des peuples avec leſquels ils trafiquoient, ou ne ſe raſſembloient point dans les villes, ou uniquement occupés de leurs beſoins, ne mettoient aucune valeur au ſuperflu. Il étoit indiſpenſable d'établir des entrepôts qui fiſſent le commerce intérieur, & où les vaiſſeaux puſſent en arrivant faire leurs échanges.

Ces colonies répondoient aſſez pour la forme, & même pour leur objet, à celles des nations commerçantes de l'Europe en Afrique & dans l'Inde. Elles y ont des comptoirs & des fortereſſes, pour la commodité, l'entrepôt, & la ſûreté de

leur commerce. Ces colonies dérogeroient à leur inſtitution, ſi elles devenoient conquérantes.

A moins que l'état ne ſe charge de leur dépenſe, il faut qu'elles ſoient ſous la dépendance d'une compagnie riche & excluſive en état de ſeconder & de ſuivre des projets politiques. Dans l'Inde on ne regarde comme marchands, que les Anglois parmi les grandes nations de l'Europe qui y commercent; ſans doute parce qu'ils y ſont les moins puiſſans en poſſeſſions.

Ce ſeroit ſe tromper, que de comparer la nature des établiſſemens Hollandois dans les Indes orientales, avec ceux des autres Européens, & dès-lors de prendre leurs méthodes uniquement pour principes.

Car les circonſtances ne ſont pas égales, par la poſſeſſion excluſive

où ſont les Hollandois des iſles à épiceries. Cette poſſeſſion exigeoit des conquêtes, & tout ce qui appartient à ſon eſprit ; elle exigeoit dans le trafic une unité de vûes & de conduite, parce que le grand principe de la concurrence intérieure n'eſt principalement pratiqué qu'en faveur de la concurrence extérieure.

La découverte de l'Amérique vers la fin du quinzieme ſiecle, a été l'occaſion & le commencement des colonies qui ont tout à la fois la culture & le commerce pour objet. Du moins c'eſt dans cette partie du monde qu'elles ſe ſont le plus multipliées. Car l'on doit ranger ſous cette claſſe les établiſſemens Hollandois dans les iſles à épiceries, au cap de Bonne-Eſpérance ; ceux des François dans les iſles Maurice, de Bourbon, & de Sainte-Marie, qui toutes trois

ne ſont pas moins importantes que le commerce même des Indes orientales.

Pour s'adonner à la culture, il étoit néceſſaire de conquérir les terres, d'en chaſſer les anciens habitans pour y en tranſporter de nouveaux; ou du moins de tenir ces anciens habitans dans la dépendance, ſoit par la crainte, ſoit par l'intérêt.

Ainſi il y a des colonies où les nouveaux habitans ſont entierement poſſeſſeurs des terres; & d'autres où leurs établiſſemens ſont voiſins, même entremêlés de ceux des anciens habitans.

Les iſles ſont communément dans le premier cas; & c'eſt le plus avantageux, parce que la culture n'y peut jamais être troublée à l'impréveû. Leur ſûreté naturelle dépend de

la nature des ports, des havres & du terrain où l'ennemi peut s'engager, du nombre, du courage & de la fidélité des habitans. Mais quel que ſoit ce degré de ſûreté, il ſeroit inſuffiſant, ſi l'art & la prévoyance n'y ajoutoient des places fortes, des proviſions toujours abondantes d'artillerie, de munitions, ſoit de terre, ſoit de mer, & même d'atteliers propres à ſuppléer dans le beſoin aux ſecours de la métropole.

Ces ſortes d'approviſionnemens ſont néceſſaires pendant la paix, parce qu'ils ſont très-propres à la prolonger : & pendant la guerre ils ont un effet réel & relatif, c'eſt-à-dire, qu'ils mettent les colonies d'une nation à l'abri de l'inſulte, tandis qu'ils tiennent dans la crainte celles des nations ennemies.

Mais de tous les remparts il n'en

eſt point de plus ſolide pour des colonies, que les eſcadres multipliées & ſouvent rafraîchies dans les mers qui les environnent. Leur ſupériorité réduit les projets des ennemis à la conſervation ; la confiance qu'elle inſpire aux navigateurs nationaux, eſt un gage de la timidité des navigateurs ennemis. Les aſſûrances ſont moins cheres, les armemens plus communs, le fret à meilleur compte par la concurrence, les colonies mieux approviſionnées & à de moindres prix ; les denrées qu'on en rapporte achetées à des conditions plus favorables aux colons, vendues en Europe à de moindres prix cependant par les effets ordinaires de la concurrence ; enfin leur réexportation eſt plus conſidérable. Il eſt donc évident qu'entre deux peuples qui ſe font la guerre, celui

dont la marine eſt ſupérieure, c'eſt-à-dire, qui fait un meilleur uſage de la proportion de forces navales que ſa poſition exige, augmente ſon commerce, tandis que l'autre perd du ſien. La paix confirme toujours l'un & l'autre dans ſes progrès & dans ſes pertes.

Les colonies où les nouveaux habitans ne ſont pas entierement poſſeſſeurs des terres, ſont ordinairement celles du continent. Leur culture eſt moins paiſible en général, & leur ſûreté tant intérieure qu'extérieure exige un plus grand nombre de précautions.

Lorſque les naturels du pays ſont dociles, ou accoutumés au joug par une longue expérience; les ſeules précautions néceſſaires ſont d'empêcher encore plus ſévérement qu'ailleurs toute communication avec les étrangers, la douceur du traite-

ment, la ſubordination exacte, le ſoin de déſarmer ces anciens habitans, tandis qu'on veille à ce que les nouveaux habitans ſoient toujours armés & faciles à raſſembler.

Si les naturels du pays ſont de petites nations attachées à la liberté, il peut être dangereux de vouloir les ſubjuguer ; & il ſeroit encore plus imprudent de les mépriſer aſſez pour les outrager, ou pour vivre dans la ſécurité. Une bonne foi ſcrupuleuſe dans les traités qu'on fait avec eux, eſt l'expédient le plus propre à les humaniſer : car ces peuples ſont inſatiables de vengeance. Cependant l'impreſſion de la crainte doit être établie d'un pas égal, lorſqu'ils ſe refuſent à ce qui eſt convenu ou raiſonnable. Pour répandre cette impreſſion, il faut des ſoldats, des forts qui ſervent de retraite de

diſtance en diſtance, enfin des frontieres à meſure que la culture s'avance dans les terres. Les ſurpriſes étant tout l'avantage des ſauvages dans la guerre, il eſt prudent que les environs des forts & des villages ſoient découverts à une certaine diſtance, que l'allarme puiſſe ſe donner facilement par des ſignaux ou autrement, enfin que les routes ſoient bien connues.

Les paſſions regnent dans les bois & au milieu de la pauvreté, comme au ſein des villes & du luxe ; ainſi les jalouſies qui ſubſiſtent entre ces petites nations, ſont un nouveau moyen de ſûreté. On couvre ſes frontieres par les peuples dont les intérêts ſont communs : le plus ſûr pour le Commerce ſeroit cependant d'établir une paix ſolide entr'eux, de régler leurs limites & l'étendue

de leurs chaſſes qui eſt la ſemence ordinaire de leurs diviſions. Sur-tout il eſt important de les traiter en hommes libres, & de leur ôter tout ſoupçon ſur cet article.

Le Commerce avec les ſauvages conſiſte toujours dans des échanges ſtipulés d'une telle quantité de denrées, ſoit de la colonie, ſoit de la métropole contre les denrées que leur produiſent les mines à fleur de terre, & plus communément la chaſſe ou la pêche. La perfection de ce commerce conſiſteroit à faire naître dans ces nations, le goût du ſuperflu & des commodités, qui multiplieroit les échanges & leur donneroit enfin le goût du travail. Alors les anciens habitans ne feroient qu'une ſociété avec les nouveaux, dont ils prendroient inſenſiblement les mœurs, l'eſprit & la religion. Mais

les exemples en ſont ſi rares, que s'il n'en exiſtoit pas quelques-uns dans la Penſilvanie, cet objet pourroit paſſer pour une vaine ſpéculation. On a même vû pluſieurs fois des Européens embraſſer le genre de vie des ſauvages, & reſter volontairement parmi ceux dont le ſort de la guerre les avoit rendus priſonniers; pluſieurs de ces nations étant dans l'uſage de naturaliſer leurs priſonniers, & de les diſtribuer dans les familles pour remplacer les hommes qu'elles ont perdus.

La ſûreté intérieure des colonies dont nous parlons dépendra ſenſiblement du nombre des habitans qui s'y adonneront à la culture, & de l'avantage que trouveront les ſauvages à y venir trafiquer. Enfin il eſt évident que la conduite de ces colonies exige plus de capacité, de gé-

nie, de juſtice, de modération & de courage, qu'en aucune autre circonſtance.

Leur ſûreté extérieure pourra être de deux ſortes.

Si divers peuples d'Europe ont des colonies voiſines dans le même continent, les cultures réciproques s'avanceront principalement du côté des frontieres pour les étendre. Il en naîtra des jalouſies, des querelles, même des guerres fréquentes entre ces colonies. Les pays de la domination viendront à épuiſer leurs tréſors & leurs hommes pour accroître la matiere de leurs défrichemens & de leur induſtrie, juſqu'à ce qu'elles conviennent de bonne foi, de laiſſer entre leurs colonies un eſpace bien déterminé qui n'appartiendroit à perſonne. Alors chacune entretiendroit ſeulement de

petits

petits forts d'obſervation ſur la ligne de ſa frontiere. Si entre les poſſeſſions des peuples les plus adonnés à la culture, il s'en trouvoit d'autres occupées par un peuple moins ambitieux, il ſeroit également important à tous que ceux-ci formaſſent une barriere perpétuelle contre les uns & les autres : ce qui établiroit en Amérique l'équilibre des poſſeſſions à-peu-près comme en Europe.

En attendant, la conſervation des frontieres de ces colonies eſt très-importante aux métropoles, puiſque la richeſſe & la population même de ces métropoles en dépendent en grande partie, comme nous l'allons voir.

La ſûreté extérieure des colonies du continent exige du côté de la mer les mêmes précautions que cel-

le des Iſles ; mais la dépenſe en eſt plus ou moins forte ſuivant la quantité & la nature des ports dont les côtes ſont pourvûes.

Si une pareille colonie n'a qu'une ſeule entrée, les dépenſes du côté de la mer ſe borneront à l'entretien d'une ſeule place, mais qu'il en ſera d'autant plus important de tenir ſans ceſſe en état de défenſe.

Si l'entrée de cette colonie eſt un fleuve, elle ne pourra être attaquée ſans une extrême imprudence du côté de la mer, les ſaiſons & de fréquentes apparitions d'eſcadres ſuffiſent alors pour conſerver la liberté de la navigation.

Si les colonies dans cette poſition ſont moins diſpendieuſes du côté de la mer, & plus aiſées à conſerver pendant la guerre ; d'un autre côté elles offrent moins de reſſources aux

eſcadres, ſoit dans les mauvais tems, ſoit après un combat ; la croiſiere des ennemis eſt moins étendue, plus certaine ; & la multiplicité des ports eſt plus favorable au commerce.

Si cependant le pays eſt entrecoupé de rivieres navigables qui ſe rendent dans le fleuve principal, il ſeroit difficile de décider en tout leſquelles ſont les plus avantageuſes par leur ſituation.

Quelque peu de profondeur qu'ayent les atterrages d'une côte, il eſt impoſſible qu'il ne s'y rencontre un nombre de petits havres & de petits ports, où la métropole peut inſenſiblement protéger des établiſſemens pour la commodité du commerce. La néceſſité d'avoir de petits vaiſſeaux les multiplie, elle accroît les occupations & l'aiſance

du peuple, le nombre des matelots; & dès-lors la marine de la métropole.

Ce qui eſt avantageux aux croiſieres ennemies, a auſſi ſon utilité pour celles qu'on leur oppoſe.

Enfin je n'entreprendrai point de réſoudre cette queſtion; il eſt toujours vrai de dire qu'on peut tirer parti de tout. Je finirai par deux regles générales en fait de côtes.

1°. La marine en eſt le boulevard.

2°. La connoiſſance parfaite de ces côtes dans les plus petits détails, n'eſt pas moins néceſſaire à leur ſûreté, qu'à l'activité du commerce.

La métropole n'a formé & ſoutenu des établiſſemens auſſi couteux, elle ne s'eſt privée d'une partie ſi conſidérable de ſes hommes, que

pour leur procurer un travail plus lucratif ſans perdre ſes droits ſur eux.

Ainſi le ſuccès & la richeſſe de ces colons eſt pour eux une matiere éternelle de reconnoiſſance envers la métropole.

Cette reconnoiſſance & la continuation du droit conſervé ſur eux, leur impoſent l'obligation d'une dépendance immédiate & d'un intérêt ſubordonné au ſien.

L'effet de cet intérêt & de cette dépendance ſera de procurer à la métropole, 1°. une plus grande conſommation des productions de ſes terres; 2°. de l'occupation à un plus grand nombre de ſes manufacturiers, artiſans, pêcheurs, matelots; 3°. une plus grande quantité des denrées néceſſaires à ſes beſoins; 4°. un plus grand ſuperflu à fournir aux autres peuples.

De ces quatre objets de l'inſtitution des colonies dérivent deux ſortes de prohibitions.

1°. C'eſt une loi priſe dans la nature même des colonies, qu'elles ne doivent avoir aucune culture, aucuns arts qui puiſſent ſe trouver en concurrence avec les arts & les cultures de la métropole. Dès-lors ſi une colonie ne pouvoit produire que les mêmes denrées que la métropole, elle ſeroit plus dangereuſe qu'utile, il faudroit rappeller les habitans & l'abandonner.

2°. Les colonies ne peuvent ſans crime conſommer les denrées étrangeres, dont la métropole conſent de leur fournir l'équivalent; ni vendre aux étrangers celles de leurs denrées que la métropole conſent de recevoir dans ſes ports. L'une & l'autre entrepriſe eſt un

vol réel, & trop commun cependant fait aux laboureurs, aux ouvriers, aux matelots de la métropole, pour enrichir les mêmes classes d'hommes parmi des nations rivales qui s'en prévaudront un jour contre les colonies mêmes. Toute police qui tolere ce desordre par indifférence, ou qui laisse à certains ports la facilité de contrevenir au premier principe de l'institution des colonies, est une police destructive du commerce & de la richesse d'une nation. Les vrais boulevars des colonies pendant la guerre, sont aussi ceux de leur commerce pendant la paix.

De ces principes, il s'ensuivra que les colonies sont faites pour la culture uniquement, & que la navigation occasionnée par cette culture, appartient aux matelots de

la métropole. Cette maxime eſt inconteſtable ; & il ſeroit plus convenable de s'y tenir rigoureuſement, que de s'en relâcher avec excès.

Cependant ces colonies pour être floriſſantes ont beſoin de trois ſortes de navigations, qu'on peut reſtraindre ſuivant les occaſions, ſoit en la bornant à certains ports, ſoit en limitant la grandeur des embarcations dont elles peuvent ſe ſervir.

La premiere eſpece de navigation utile & même néceſſaire aux colonies, eſt un cabotage le long des côtes de chacune. Il eſt très-propre à établir une plus grande communication entre toutes ſes parties ; dès-lors une plus grande concurrence, ſoit d'acheteurs, ſoit de vendeurs, également favorable à la culture & au commerce. Il ſoulage les équipages qui arrivent d'Europe,

rope, & accoutume insensiblement une nation à naviguer avec moins de monde. Mais un pareil établissement ne peut être le fruit que du tems, de la liberté & des récompenses.

La seconde navigation utile des colonies, est celle qui les met en état de se porter les denrées dont elles manquent réciproquement, & que la métropole ne peut leur fournir.

Cette navigation cependant se fera encore plus utilement par les vaisseaux du pays de la domination, si l'intérêt de l'argent y est assez bas pour que ces armateurs puissent entreprendre à peu de frais de longues navigations.

La troisieme branche de navigation utile des colonies, est celle qu'elles entretiennent avec les co-

lonies étrangeres, pour y porter uniquement les denrées de la métropole, ou celles de leurs productions que la métropole ne veut point recevoir dans ſes ports, quoique permiſes dans les colonies par des raiſons œconomiques. Si ces exportations conſiſtent en d'autres denrées, ou ſi les retours ne conſiſtent pas en eſpeces, en beſtiaux, ou en denrées dont la métropole ait beſoin, les armateurs & l'équipage doivent être punis. Il eſt toujours facile de trouver à faire des exemples lorſqu'on le veut ſérieuſement.

Ces trois branches de navigation paroiſſent les ſeules qu'il convienne de permettre à des colonies, ſous les reſtrictions que dictent les circonſtances. Il ſembleroit même avantageux de les obliger d'employer dans leurs vaiſſeaux un certain nom-

bre d'eſclaves, par nombre de tonneaux ; afin que la métropole ne perde pas trop long-tems de vûe une ſi grande multitude de matelots, & que les ſalaires ne renchériſſent pas à l'excès. En même tems ce réglement accroîtroit le commerce d'Afrique, il accroîtroit les forces des colonies, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe.

Les quatre objets d'utilité que nous préſentent les colonies, ne peuvent jamais être remplis qu'en raiſon de la population & de la culture.

Pour parvenir ſûrement à la population, il faut que le premier établiſſement ſe faſſe aux dépens de l'état qui fonde la colonie, c'eſt-à-dire, qu'il fourniſſe des vaiſſeaux de tranſport, des vivres, des habillemens, des outils & des eſcla-

ves aux premiers habitans, ou qu'il garantiſſe les avances qui leur ſeront faites par les négocians : que le partage des ſucceſſions y ſoit égal entre les enfans, afin d'y fixer un plus grand nombre d'habitans par la ſubdiviſion des fortunes. Il eſt également néceſſaire que le ſort des habitans ſoit très-doux en compenſation de leurs travaux & de leur fidélité. C'eſt pourquoi les nations habiles ne retirent de leurs colonies une fois établies, que la dépenſe des fortereſſes & des garniſons : quelquefois même elles ſe contentent du bénéfice général du commerce.

Ce ſeroit cependant aller contre l'objet même des colonies, que de les établir en dépeuplant le pays de la domination. L'Eſpagne ſeule s'eſt trouvée dans ce cas malheureux,

parce que la plus grande partie du peuple y manquoit d'occupation & d'aiſance. Encore Joſias Child remarque-t-il avec raiſon que l'intolérance de l'inquiſition a plus dépeuplé cette monarchie que tous ſes vaſtes établiſſemens dans les deux Indes. Les autres peuples ont envoyé de tems en tems dans les leurs le ſuperflu de leurs hommes, ou ceux qui étoient à charge à la ſociété. Il pourroit cependant arriver que la population des colonies deyiendroit exceſſive : cet excès ſeroit la quantité d'hommes oiſifs qui s'y trouveroient (car il ne doit y en avoir aucun de cette eſpece) ou la quantité d'hommes qui manqueroit au pays de la domination. Il peut donc arriver des circonſtances où il ſeroit utile d'empêcher les citoyens de la métropole de ſortir

à leur gré pour habiter les colonies en général, ou telle colonie en particulier. Ce ſeroit encore dans certains cas une opération très-utile d'envoyer des peuplades de gens de bonne volonté, d'une colonie où les fortunes commencent à devenir rares, dans une autre moins avancée.

Ce n'eſt pas aſſez qu'une colonie ſoit peuplée au point d'être à l'abri de l'inſulte; il faut encore que la plus grande partie des habitans ſe tourne du côté de la premiere inſtitution, c'eſt-à-dire, de la culture. Car s'ils s'adonnent uniquement au commerce interloppe, comme ſon gain eſt toujours précaire, l'établiſſement n'aura point autant de ſolidité: & à profit égal de la balance, la métropole perdroit du côté de l'occupation des hommes.

Car l'or, l'argent, & les pierres précieuſes, n'occaſionnent point à la métropole une grande navigation avec ſes colonies, ni avec les autres peuples; au lieu qu'une pareille ſomme en ſucres, indigots, caffés, cottons, tabacs, ſoies, ris, brais, gaudrons, pelleteries, mâtures, dont une partie ſe réexporte, nourrira une multitude infinie de matelots, charpentiers, galfats, &c.

Nous l'avons déja remarqué, les colonies ſont faites pour la culture; ainſi, les habitans qui s'y attachent doivent y tenir le premier rang, comme étant les plus utiles. Il eſt juſte encore qu'ils jouiſſent dans la métropole de quelque prérogative, qui, en les encourageant, les y appelle de tems en tems; qui leur y facilite des mariages & des allian-

ces, afin de perpétuer les liens de l'union commune.

Le grand reſſort de cette culture, eſt le commerce, & le commerce n'a d'activité que par la concurrence des négocians. Leur ambition fournira toujours plus d'avances aux habitans cultivateurs, & fera mieux valoir leurs denrées qu'une compagnie excluſive maîtreſſe dès-lors du prix des ventes, des achats, du terme des payemens, ſans compter les vexations & les maneges odieux que les commis de ces compagnies ne manquent pas d'employer à leur inſçu. Aucune colonie de culture n'a encore réuſſi, & ne réuſſira jamais dans de pareilles entraves.

A moins que la métropole ne ſe dépeuplât imprudemment, ſes ſujets ne ſeront jamais aſſez nombreux dans une colonie, pour que la culture y

ſoit pouſſée avec avantage ſans une autre ſorte de population. Je parle de ces malheureux Afriquains, dont les mœurs féroces & les loix barbares ont donné droit au commerce d'aprécier la liberté. La métropole retire un double profit de leur importation dans les colonies : l'avantage d'une plus grande conſommation de ſes denrées, ſoit pour leur achat, ſoit pour leur entretien, & l'avantage d'accroître ſon ſuperflu en denrées des colonies.

Le commerce des Negres doit donc être regardé, favoriſé, & ſoutenu, comme la baſe de la culture des colonies. Des eſcadres & la plus grande concurrence poſſible entre les négocians, ſont des moyens ſûrs pour le rendre floriſſant : mais ils ne ſuffiſent pas toujours. Il eſt encore important de mettre les négocians

currence feroit hauſſer le prix de ces denrées, & les négocians du pays de la domination perdant plus qu'à l'ordinaire ſur ces mêmes retours ſans que les ventes devinſſent plus favorables, ſeroient forcés d'abandonner leurs affaires. Les colonies ne ſeroient plus qu'une charge onéreuſe à la métropole. Je l'ai déja dit, les eſcadres ſont en tems de paix le boulevard du commerce des colonies. Ceſt encore une inſtitution très-ſage d'accorder à des armateurs prudens des commiſſions contre les interlopes qui entrent en concurrence avec eux dans les colonies.

L'achat des eſclaves eſt coûteux: la plûpart des nouveaux habitans d'une colonie, n'ont pas les facultés néceſſaires pour s'en procurer un nombre ſuffiſant; ſi leur culture n'eſt aſſez lucrative & n'inſpire aſſez de

étrangeres de même nature. L'expédient le plus habile pour établir cet équilibre, eſt d'accorder à l'importation de ces denrées des colonies, une gratification qui mette les négocians en état de les vendre à plus bas prix que celles de l'étranger.

Un expédient plus naturel ſembleroit de prohiber l'uſage de ces denrées étrangeres, ou d'en hauſſer les droits dans une proportion convenable : mais il a deux grands inconvéniens : 1°. il n'eſt pas ſûr ; la contrebande ſe fait par-tout où elle préſente un profit excédant ſon riſque ; & ce riſque ne conſiſte pas tant dans la punition que dans les moyens d'éluder les recherches : 2°. cet expédient peut déplaire aux nations étrangeres, & leur donner un prétexte de hauſſer également les droits ſur les denrées de la métropole ou de les prohiber.

Les nations intelligentes dans le commerce s'en tiennent donc aux gratifications juſqu'à ce que la culture puiſſe s'en paſſer. Dans le fond, ce n'eſt qu'une répartition qu'on fait entre les ſujets d'une partie du profit que l'état retire de l'augmentation journaliere de leurs richeſſes.

Par une ſuite de ce principe évident, & de ceux que nous avons établis, c'eſt une loi néceſſaire que de prohiber dans les colonies l'importation des denrées venant de l'étranger, dont cette même colonie, ou d'autres appartenantes à la métropole ont entrepris la culture. Il eſt clair que ce ſeroit décourager les habitans que de leur porter des cargaiſons à bon marché de la denrée qu'ils commencent à cultiver à grands frais.

Ce n'eſt pas à ſa propre conſom-

mation que la métropole doit borner ſes vûes : ſes ſecours ſont indiſpenſables juſqu'à ce que la conſommation extérieure ſoit bien établie. Elle le ſera par l'intérêt qu'auront les étrangers de lui donner la préférence ; c'eſt-à-dire, par le bas prix.

Ainſi c'eſt en tous tems ſur le prix des peuples en concurrence que doivent ſe régler, ſoit les gratifications, ſoit les droits, ſi l'on eſt aſſez avancé pour en pouvoir impoſer quelques-uns.

Le bas prix dépendra encore du bon marché des Negres, du fret, de l'intérêt de l'argent, tous effets de la concurrence des négocians ; enfin de la concurrence des vendeurs qui n'eſt pas moins eſſentielle. Car c'eſt le prix des retours des colonies qui conſtate le bénéfice du com-

merce que les particuliers y font. Les étrangers auxquels la métropole réexporte les denrées de ſes colonies, les regardent toujours comme un ſuperflu, & ne ſe déterminent pas aiſément à y mettre une augmentation de valeur : ou pour parler plus exactement, c'eſt le conſommateur d'une denrée de luxe qui eſt l'arbitre de ſon prix. Si l'augmentation du prix des denrées dans les colonies eſt une ſuite des révolutions ordinaires du commerce, de la rareté ou de l'abondance, le déſordre n'eſt pas long, & l'équilibre ſe rétablit de lui-même. Mais ſi cette augmentation venoit d'un défaut de concurrence chez les vendeurs, ou ce qui opéreroit le même effet, d'une concurrence d'acheteurs interlopes, la ceſſation du commerce & un grand dérangement de fortune parmi les négocians

négocians en ſeroient une ſuite inévitable.

Par une conſéquence abſolue, les péages, les ſervitudes, enfin les reglemens qui tiennent quelque choſe de l'excluſif dans une colonie, auront des effets pernicieux pour ſa culture, & dès-lors pour la richeſſe de la métropole. De petits inconvéniens ſourds & multipliés ont ſouvent entraîné la ruine inopinée de branches de commerce autrefois très-opulentes. A meſure qu'une denrée renchérit à un certain point, le profit tente d'autres peuples ou les met en état d'entrer dans une concurrence qu'ils n'avoient encore oſé riſquer. Cette concurrence diminue les prix inſenſiblement; cette diminution devient quelquefois telle tout-à-coup, que le peuple qui travaille le plus cherement n'eſt pas en état

de la ſoutenir : il renonce à ce genre de commerce dont ſes rivaux s'emparent pour toujours.

De cette vérité ſenſible à tous ceux qui ont un peu de connoiſſance des hommes & des évènemens paſſés, on doit conclure que tout ce qui tend à diminuer le prix des denrées des colonies pour les étrangers, accroîtra leurs conſommations, découragera les nations rivales, enfin multipliera chaque jour les richeſſes & les genres d'occupation dans la métropole qui vendra à meilleur compte.

Cette raiſon peut même rendre néceſſaires des abus, s'ils ſont anciens. Ç'a été ſans doute une grande faute aux Européens de ſouffrir qu'on établît des rafineries de ſucre dans les colonies qui le produiſent. Les Anglois tout habiles qu'ils ſont

en beaucoup de choſes, ont donné l'exemple de pluſieurs fauſſes démarches en fait de colonies : celle-là eſt du nombre, car ils ont les premiers introduit ces rafineries à Saint-Chriſtophle. Si la France eût alors défendu à ſes colons la même œconomie & les en eût dédommagés par des gratifications ou des exemptions de droit ; elle n'en jouiroit pas moins aujourd'hui de la ſupériorité dans la culture des ſucres, & elle eût conſtamment employé à cette branche de navigation un tiers de plus de vaiſſeaux, de matelots, ſans compter d'autres avantages. Aujourd'hui il ſeroit imprudent d'arrêter l'accroiſſement de ces rafineries, juſqu'à ce que le bas prix du fret & la diminution des droits compenſât cette différence. Car les hommes ne peuvent ſe voir arracher ſans décourage-

ment un bénéfice auquel ils ont été accoutumés, & qui par cette raiſon leur eſt devenu néceſſaire. Il eſt vrai que par le moyen de la hauſſe ou de la baiſſe des droits, un état eſt toujours à même d'établir, ſoit l'équilibre, ſoit la préférence entre ſes propres denrées, ſans employer la gêne ni les prohibitions.

Les progrès de l'hiſtoire naturelle, & des expériences toujours peu couteuſes, ſont très-propres à perfectionner la culture des colonies, & dès-lors à accroître leur utilité. Il ne faut pas croire qu'on ait trouvé d'abord la meilleure maniere, ſoit de cultiver leurs terres, ſoit d'en préparer les productions. Les premiers habitans étoient rarement de bons phyſiciens, & leurs ſucceſſeurs ſe ſont contentés de s'enrichir par la méthode que ſuivoient leurs

peres. Il eſt également probable que les propriétés de toutes ces terres ne ſont pas connues, & qu'il ne ſeroit pas impoſſible de multiplier les genres de leurs productions. La même température, le même climat ſembleroient donner de grandes eſpérances de trouver les mêmes qualités de terre, & de ſe procurer pluſieurs denrées qui paſſent pour excluſives à certains pays; ſi l'on ſe donnoit les ſoins néceſſaires pour faire des expériences. Quelle richeſſe pour un état qui pourroit recueillir dans ſes colonies, de la cochenille, des épiceries, de la ſoude, de l'étaim, du cuivre? Toutes les Antilles ſont remplies de bois d'Inde; eſt-il poſſible que le ſol de Campêche ne ſe trouve dans aucune?

Enfin il eſt eſſentiel d'obſerver que la culture des colonies devien-

dra toujours plus précieuſe ; à meſure que le travail induſtrieux ſe répandra davantage dans les diverſes parties de l'Europe. Les ouvriers, les matelots qui travailloient pour elles, ne reſſentiront aucun vuide dans leurs occupations, ſi les habitans des colonies enrichis par leur culture ſont en état de conſommer davantage. Ces ouvriers & ces matelots recevront leur ſalaire en denrées, dont les étrangers payeront la valeur. Cette culture & la culture nationale deviendront inſenſiblement les ſeuls poids de la balance du commerce.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent que de la culture & de la préférence qui lui eſt dûe, parce qu'elle eſt le premier objet de l'inſtitution des colonies ; que ſans cette culture le ſecond objet, c'eſt-à-dire, le

commerce n'exiſteroit point.

Mais on ne doit pas non plus oublier un ſeul inſtant, qu'on n'a recherché ce premier objet qu'en faveur du ſecond ; & que ſans le ſecond, jamais le premier n'eût atteint à ſa perfection. Car ſans commerce les denrées n'euſſent point eu de valeur ; les terres, faute d'eſclaves & de crédit, n'euſſent point été cultivées.

Cette vérité nous fournit deux conſéquences.

1°. Si les premieres loix données à une colonie en faveur de la culture, ſont devenues contraires au commerce, il eſt néceſſaire de les changer ou de les modifier par quelque réglement nouveau qui reſtraigne l'abus. Car il eſt important à la métropole que le commerce de ſes colonies lui ſoit utile, & il ne

peut lui être utile, s'il n'eſt pas ſûr pour ceux qui le font.

Les différends du commerce ne ſont pas d'une autre nature dans les colonies que dans la métropole : ſes intérêts ne peuvent être maintenus dans quelqu'endroit que ce ſoit, ſans la connoiſſance profonde des détails qui le concernent. Ainſi des juges-conſuls dans les villes commerçantes de ces colonies, & des repréſentans de ces villes de commerce dans les métropoles, ſont très-propres à établir l'équilibre néceſſaire entre la culture & le commerce.

Une ſeconde conſéquence, c'eſt que cet équilibre exact eſt également néceſſaire à la conſervation de la culture & du commerce. La culture ne pourroit ſans ingratitude méconnoître les efforts que le commerce

merce a faits pour la perfectionner ; & ſans la continuation de ce même commerce, la culture ne pourroit ſe ſoutenir. Réciproquement le commerce doit à la culture la plus grande partie de ſa richeſſe, & il a beſoin d'elle pour la conſerver. L'habitant & le négociant dans les colonies, ne ſauroient être trop intimement convaincus, que leur ſuccès mutuel dépend de cette harmonie. Tout ce qui nuit au Commerce, détruit enfin la culture, quoiqu'elle ait cru y gagner pendant quelques inſtans : ſi la culture eſt affectée, le Commerce en partagera inſenſiblement la perte. Il eſt difficile cependant que les particuliers entr'eux n'oublient le principe général, en faveur de l'intérêt préſent qui les anime. Ce ſont des héritiers jaloux les uns des autres dans

le partage d'une grande ſucceſſion ; les chicanes & les procès pourroient en conſommer inutilement une partie, ſi quelque ami commun n'étoit établi pour arbitre de leurs différends.

CHAPITRE VII.

Des Aſſûrances.

ASſûrer ou faire le commerce des aſſûrances, c'eſt ſe rendre propre le riſque d'autrui ſur tel ou tel objet à des conditions réciproques. Ces conditions ſont expliquées dans un contrat merçantil ſous ſignature privée, qui porte le nom de *police d'aſſûrance*. Une de ces conditions eſt le prix appellé *prime d'aſſûrance*.

Les aſſûrances ſe peuvent faire

ſur tous les objets qui courent quelque riſque incertain. En Angleterre on en fait même ſur la vie des hommes ; en France on a ſagement reſtraint par les loix la faculté d'être aſſûré à la liberté & aux biens réels. La vie des hommes ne doit point être un objet de commerce ; elle eſt trop précieuſe à la ſociété, pour être la matiere d'une évaluation pécuniaire. Indépendamment des abus infinis que cet uſage peut occaſionner contre la bonne foi, il ſeroit encore à craindre que le déſeſpoir ne fût quelquefois encouragé à oublier que cette propriété n'eſt pas indépendante, que l'on en doit compte à la Divinité & à la patrie. Il faut que la valeur aſſûrée ſoit effective, parce qu'il ne peut y avoir de riſque où la matiere du riſque n'exiſte pas ; ainſi le profit à faire ſur une

marchandiſe & le fret d'un vaiſſeau ne peuvent être aſſûrés.

Les perſonnes qui forment une ſociété pour prendre ſur elles le péril de la liberté ou des biens d'autrui, peuvent le faire de deux manieres, par une ſociété générale ou par une commendite. Dans tous les cas la ſociété eſt conduite par un nombre d'aſſociés appellés *directeurs*, & d'après le réſultat des aſſemblées générales.

La ſociété eſt générale lorſqu'un nombre fixe de particuliers s'engage ſolidairement par un acte public ou privé aux riſques dont on lui demandera l'aſſûrance ; mais l'acte de ſociété reſtraint le riſque que l'on peut courir ſur un même objet à une ſomme limitée & proportionnée aux facultés des aſſociés. Ces particuliers ainſi ſolidairement en-

gagés un ſeul pour tous, n'ont pas beſoin de dépoſer de fonds, puiſque la totalité de chaque fortune particuliere eſt hypothéquée à l'aſſûré. Cette forme n'eſt gueres uſitée que dans les villes maritimes, parce que les facultés y ſont plus connues. Elle inſpire plus de confiance; parce qu'il eſt à croire que des gens dont tout le bien eſt engagé dans une opération, la conduiront avec prudence : & tout crédit public dépend entr'autres cauſes de l'intérêt que le débiteur a de le conſerver. L'opinion de la ſûreté fait la ſûreté même.

Il eſt une autre forme de ſociété d'aſſûrances que l'on peut appeller *commendite*. Le fond eſt formé d'un nombre fixe d'actions d'une valeur certaine, & qui ſe paye comptant par l'acquéreur de l'action : à moins

que ce ne ſoit dans une ville maritime où les acquéreurs de l'action ſont ſolidaires par les raiſons que l'on vient d'expliquer, & ne font par conſéquent aucun dépôt de fonds.

Le crédit de cette chambre ou de cette ſociété dépendra ſur-tout de ſon capital, de l'habileté des directeurs, & de l'emploi des fonds s'il y en a de dépoſés. On les deſtine le plus ſouvent ces fonds à des prêts à la groſſe aventure, ou à eſcompter des papiers publics & de commerce. Un pareil emploi rend ces chambres très-utiles à l'état, dans lequel elles augmentent la circulation de l'eſpece : plus le crédit de l'état eſt établi, plus l'emploi des fonds d'une chambre d'aſſûrance en papiers publics donnera de crédit à cette chambre ; & la confiance qu'elle y aura augmentera réciproquement le cré-

dit des papiers publics. Mais pour que cette confiance ſoit pleine, elle doit être libre ; ſans cette liberté la confiance n'eſt pas réelle : il faut encore qu'elle ſoit prudente & limitée ; car le crédit public conſiſtant en partie dans l'opinion des hommes, il peut ſurvenir des événemens où cette opinion chancelle & varie. Si dans cette même circonſtance une chambre d'aſſûrance avoit beſoin de fondre une partie de ſes papiers publics pour un grand rembourſement ; cette quantité ajoûtée à celle que le diſcrédit en apporte néceſſairement dans le Commerce, augmenteroit encore le déſordre ; la compagnie tomberoit elle-même dans le diſcrédit en proportion de ce qu'elle auroit de fonds employés dans les effets décriés.

L'un des grands avantages que

les chambres d'assûrances procurent à l'état, c'eſt d'établir la concurrence, & dès-lors le bon marché des primes ou du prix des assûrances ; ce qui favoriſe les entrepriſes de commerce dans la concurrence avec les étrangers. Le prix des assûrances dépend du riſque effectif & du prix de l'argent.

Dans les ports de mer où l'argent peut ſans ceſſe être employé utilement, ſon intérêt eſt plus cher, & les assûrances y monteroient trop haut ſi la concurrence des chambres de l'intérieur n'y remédioit. De ce que le prix de l'argent influe ſur celui des assûrances, il s'enſuit que la nation la plus pécunieuſe, & chez qui les intérêts ſeront le plus modiques, fera toutes choſes égales d'ailleurs, les assûrances à meilleur compte. Le commerce maritime de cette

nation aura la ſupériorité dans ce point ; & la balance de ſon Commerce général augmentera de tout l'argent qu'elle gagnera en primes, ſur les étrangers qui voudront profiter du bon marché de ſes aſſûrances.

Le riſque effectif dépend en tems de paix de la longueur de la navigation entrepriſe, de la nature des mers & des côtes où elle s'étend, de la nature des ſaiſons qu'elle occupe, du retard des vaiſſeaux, de leur conſtruction, de leur force, de leur âge, des accidens qui peuvent y ſurvenir comme celui du feu ; du nombre & de la qualité de l'équipage ; de l'habileté ou de la probité du capitaine.

En tems de guerre le plus grand péril abſorbe le moindre ; à peine calcule-t-on celui des mers, & les ſai-

ſons les plus rudes ſont celles qui donnent le plus d'eſpoir : le riſque effectif eſt augmenté en proportion des forces navales réciproques, de l'uſage de ces forces, & des corſaires qui croiſent reſpectivement : mais ces derniers n'ont d'influence & ne peuvent exiſter qu'autant qu'ils ſont ſoutenus par des eſcadres répandues en divers parages.

Le riſque effectif a deux effets : celui de la perte totale, & celui des avaries. Ce dernier eſt le plus commun en tems de paix, & ſe multiplie dans certaines ſaiſons au point qu'il eſt plus à charge aux aſſûreurs que le premier. Les réglemens qu'il occaſionne ſont une des matieres des plus épineuſes des aſſûrances : ils ne peuvent raiſonnablement être faits que ſur les lieux mêmes, ou au premier port que gagne le vaiſſeau ;

& comme ils ſont ſuſceptibles d'une infinité de conteſtations, la bonne foi réciproque doit en être la baſe. La facilité que les chambres d'aſſûrance y apportent, contribue beaucoup à leur réputation.

Par un dépouillement des regiſtres de la marine, on a évalué pendant dix-huit années de paix, la perte par an à un vaiſſeau ſur chaque nombre de cent quatre-vingt. On peut évaluer les avaries à deux pertes ſur ce nombre, & le riſque général de notre navigation à 1. $\frac{2}{3}$ p. $\frac{2}{0}$ en tems de paix.

Très-peu de particuliers ſont en état de courir les riſques d'une grande entrepriſe de commerce, & cette réflexion ſeule prouve combien celui des aſſûreurs eſt recommandable. La loi leur donne par-tout la préférence ; moins cependant pour cette

raiſon, que parce qu'ils ſont continuellement expoſés à être trompés, ſans pouvoir jamais tromper. C'eſt un principe qu'il ne faut jamais perdre de vûe dans tous les différends qui peuvent s'élever au ſujet des aſſûrances, ou dans l'interprétation de leurs loix ; non plus que cet autre dont nous avons déja fait mention, que l'aſſûrance eſt nulle où la matiere du riſque n'exiſte pas.

Ces deux maximes ſont fondamentales, parce qu'elles ſont priſes dans la nature même des aſſûrances, qui ſans cela deviendroient un jeu puniſſable comme tous ceux que la police de l'état proſcrit. Elles ſeroient même ſujettes à un plus grand nombre d'inconvéniens, parce que la mauvaiſe foi agiroit par des voies plus fines & plus cachées. On ne peut trop en reſtraindre l'in-

duſtrie parmi les hommes, & ſur-tout dans le commerce.

D'après ces principes évidens, tout négociant qui fait aſſûrer avec connoiſſance de cauſe, une denrée pour une valeur plus grande que ſa valeur réelle, trompe ſon aſſûreur. La loi en juge ainſi, puiſqu'elle ordonne qu'en juſtifiant de cette moindre valeur, l'aſſûrance ſur l'excédent ſera annullée.

Ce n'eſt pas qu'il ne convienne à l'aſſûreur d'accorder des facilités, afin de multiplier la matiere de ſon profit : & le commerce des aſſûrances étant propre à attirer l'argent des étrangers, la loi doit s'y prêter dans un pays, ſi celle des autres pays le fait. En Angleterre il eſt permis d'aſſûrer un profit à faire en le déclarant ; parce que l'aſſûreur eſt cenſé avoir fait ſa condition meil-

leure en raiſon du plus grand riſque dont il ſe charge ; & qu'étant ainſi averti, il peut veiller plus facilement ſur la conduite de l'aſſûré. Mais dans les cas douteux ſur la bonne foi, l'aſſûreur devra être préféré.

La concurrence des chambres d'aſſûrances eſt encore à d'autres égards très-précieuſe à l'état : elle diviſe les riſques du commerce ſur un plus grand nombre de ſujets, & rend les pertes inſenſibles dans les conjonctures dangereuſes. Comme tout riſque doit être accompagné d'un profit, c'eſt une voie par laquelle chaque particulier peut ſans embarras participer à l'utilité du commerce ; elle retient par conſéquent la portion de gain que les étrangers retireroient de celui de la nation : & même dans des circonſtances critiques

elle leur dérobe la connoiſſance toujours dangereuſe des expéditions & de la richeſſe du commerce.

Le commerce des aſſûrances fut inventé en 1182 par les Juifs chaſſés de France : mais ſon uſage n'a été connu un peu généralement parmi nous, qu'au moment où notre induſtrie ſortit des ténebres épaiſſes qui l'environnoient ; auſſi ſe borna-t-elle long-tems aux villes maritimes.

J. Loccenius dans ſon traité *de Jure maritimo*, prétend que les anciens ont connu les aſſûrances. Il ſe fonde ſur un paſſage de Tite-Live, *livre 23. nombre 49*. On y voit que le tréſor public ſe chargea du riſque des vaiſſeaux qui portoient des bleds à l'armée d'Eſpagne.

Ce fut un encouragement accordé par l'état en faveur des circonſ-

tances, & non pas un contrat. C'eſt dans le même ſens qu'on doit entendre un autre paſſage de Suétone qu'il cite. Dans la vie de l'Empereur Claude (*nomb. 19.*) on voit que ce prince prit ſur lui le riſque des bleds qui s'apportoient à Rome par mer, afin que le profit de ce commerce étant plus certain, un plus grand nombre de marchands l'entreprît, & que leur concurrence y entretînt l'abondance.

Les Anglois prétendent que c'eſt chez eux que le commerce des aſſûrances a pris naiſſance, ou du moins que ſon uſage courant s'eſt établi d'abord; que les habitans d'Oleron en ayant eu connoiſſance, en firent une loi parmi eux, & que la coutume s'en introduiſit de-là dans nos villes maritimes.

Quoi qu'il en ſoit, un peu avant l'an

l'an 1668, il y avoit à Paris quelques assemblées d'assûreurs, qui furent autorisées par un édit du roi, du 5 Juin 1668, avec les titres de *Chambre des Assûrances & Grosses Aventures* établie par le Roi. Le réglement ne fut arrêté que le quatrieme Décembre 1671, dans une assemblée générale tenue rue Quinquampoix, & souscrit par quarante associés principaux.

Il paroît par ce réglement, que cette chambre n'étoit proprement qu'une assemblée d'assûreurs particuliers, qui pour la commodité publique & la leur, étoient convenus de faire leurs assûrances dans le même lieu.

Le nom des assûreurs étoit inscrit sur un tableau, avec le risque que chacun entendoit prendre sur un même vaisseau.

Les particuliers qui vouloient ſe faire aſſûrer, étoient libres de choiſir les aſſûreurs qui leur convenoient : un greffier commun écrivoit en conſéquence cette police en leur nom, & en donnoit lecture aux parties; enſuite elle étoit enregiſtrée.

Le greffier tenoit la correſpondance générale avec les villes maritimes, & les avis qui en venoient étoient communs : il étoit chargé de tous les frais, moyennant $\frac{5}{12}$ pour $\frac{0}{0}$, qui lui étoient adjugés ſur la ſomme aſſurée, & un droit de 20 ſols pour chaque police ou copie de police qu'il délivroit : le droit ſur tous les autres actes quelconques en fait d'aſſûrances, étoit de cinq ſols.

Il eſt étonnant que l'on ait oublié parmi nous une forme d'aſſo-

ciation auſſi ſimple, & qui, ſans exiger de dépôt de fonds, offre au public toute la ſolidité & la commodité que l'on peut deſirer : ſuppoſé que le tableau ne contînt que des noms connus, comme cela devroit être.

Le greffier étoit le ſeul auquel on s'adreſſât en cas de perte, ſans qu'il fût pour cela garant ; il avertiſſoit les aſſûreurs intéreſſés d'apporter leurs fonds.

Dans ces tems le commerce étoit encore trop foible pour n'être pas timide ; les négocians ſe contenterent de s'aſſûrer entr'eux dans les villes maritimes ou dans l'étranger.

Les aſſûreurs de Paris crurent à leur inaction qu'il manquoit quelque choſe à la forme de leur établiſſement : ils convinrent d'un dé-

pôt de fonds en 1686. Le Roi accorda un nouvel édit en faveur de cette chambre, qui prenoit la place de l'ancienne. L'édit du 6 Juin fixoit le nombre des aſſociés à trente, & ordonnoit un fond de 300 mille livres en 75 actions de 4000 livres chacune : le ſuccès ne devoit pas être plus heureux qu'il ne le fut, parce que les circonſtances étoient toujours les mêmes.

Quelque médiocre que fût cet établiſſement, c'eſt un monument reſpectable dont on ne doit juger qu'en ſe rapprochant du tems où il fut élevé : notre commerce étoit au berceau, & il n'eſt pas encore à ſon adoleſcence.

L'édit n'offre d'ailleurs rien de remarquable que l'eſprit de gêne qui s'étoit alors introduit dans l'adminiſtration politique du commerce,

& qui l'a long-tems effarouché. L'article 25. interdit tout commerce d'assûrance & de grosses aventures dans la ville de Paris, à d'autres qu'aux membres de la compagnie: c'étoit ignorer que la confiance ne peut être forcée, & que la concurrence est toujours en faveur de l'état.

L'article 27 laisse aux négocians des villes maritimes la liberté de continuer leur commerce d'assûrances, mais seulement sur le pied qu'ils le faisoient avant la date de l'édit. Cette clause étoit contraire à la concurrence & à la liberté: peut-être même a-t-elle retardé dans les ports l'établissement de plusieurs chambres, qui, enrichies dans ces tems à la faveur des fortes primes que l'on payoit, seroient devenues plûtôt assez puissan-

tes pour ſe charger de gros riſques, à moindre prix ; & pour nous ſouſtraire à l'empire que les étrangers ont pris ſur nous dans cette partie.

Il s'eſt formé en 1750 une nouvelle chambre des aſſûrances à Paris, à laquelle le Roi a permis de prendre le titre de chambre royale des aſſûrances. Son fond eſt de ſix millions, diviſés en 2000 actions de 3000 livres chacune. Cet établiſſement utile, formé par les ſoins de M. de Machault, controlleur général & garde des ſceaux, répond par ſes ſuccès à la protection qu'il en a reçue ; la richeſſe de ſon capital indique les progrès de la nation dans le commerce, & par le commerce.

Dans preſque toutes les grandes villes maritimes de France, il y a pluſieurs chambres d'aſſûrances com-

poſées de négocians. Rouen en a ſept, Nantes trois ; Bordeaux, Dunkerque, la Rochelle, en ont auſſi ; mais ce n'eſt que depuis la derniere paix qu'elles ſe ſont formées.

La ville de Saint-Malo toujours diſtinguée dans les grandes entrepriſes, eſt la ſeule de France qui ait eu le courage de former une Chambre d'aſſûrance pendant la derniere guerre : elle étoit compoſée de 20 actions de 60 mille livres chacune. Malgré le malheur des tems, elle a produit à ſa réſiliation à la paix 15000 livres net par chaque action, ſans avoir fait aucune avance de fonds : le profit eût été plus conſidérable encore, ſans la réduction des primes qui fut ordonnée à la paix.

Indépendamment de ces ſociétés dans nos villes maritimes, il ſe fait

des aſſûrances particulieres. Un négociant ſouſcrit à un prix une police d'aſſûrance pour la ſomme qu'il prétend aſſûrer ; d'autres négocians continuent à la remplir aux mêmes conditions.

C'eſt de cette façon que ſe font les aſſûrances en Hollande : les payſans mêmes connus prennent un riſque ſur la police ouverte, & ſans être au fait du commerce, ſe reglent ſur le principal aſſûreur.

Sur la fin de la derniere guerre l'Angleterre défendit à ſes ſujets de faire aucune aſſûrance ſur les vaiſſeaux ennemis. On a diverſement jugé de cette loi : les uns ont prétendu que c'étoit diminuer le profit de l'Angleterre ; d'autres ont penſé avec plus de fondement, que dans la poſition où étoient les choſes, ces aſſûrances faiſoient ſortir

de

de l'Angleterre la majeure partie du produit des priſes.

Cette défenſe avoit des motifs bien ſupérieurs. Le gouvernement Anglois ſe flattoit de nous interdire tout commerce avec nos colonies, & de s'en faciliter la conquête.

Comme il eſt rare de voir cette habile nation faire des fautes dans le commerce, nous citerons avec plaiſir la derniere défenſe d'aſſûrer ſur les vaiſſeaux de la compagnie d'Embden. A-t-elle penſé qu'il n'y avoit point aſſez d'aſſûreurs en Hollande, à Hambourg, en France, à Cadix, à Gênes, pour ſe charger d'un pareil riſque ? Que diroit-on d'un négociant qui par humeur ne voudroit pas gagner avec ſon voiſin ?

Regle générale, les états commerçans ont les mêmes regles à ſuir

vre pour ſe procurer une balance avantageuſe, que les particuliers pour groſſir leur fortune.

CHAPITRE VIII.

Du Change.

IL n'y a que deux eſpeces de changes permis dans le commerce.

Le premier eſt l'échange réel qui ſe fait ſous un certain droit d'une monnoie pour une autre monnoie chez les changeurs publics.

Le ſecond change eſt une négociation par laquelle un négociant tranſporte à un autre les fonds qu'il a dans un pays étranger à un prix dont ils conviennent.

Il faut diſtinguer deux objets dans cette négociation : le tranſport, & le prix de ce tranſport.

Le tranſport ſe fait par un contrat mercantil, appellé lettre de change, qui repréſente les fonds dont on fait la ceſſion.

Le prix de ce tranſport eſt une compenſation de valeur d'un pays à un autre; on l'appelle prix du change. Il ſe diviſe en deux parties; l'une eſt ſon pair, l'autre ſon cours. L'exacte égalité de la monnoie d'un pays à celle d'un autre pays, eſt le pair du prix du change.

Lorque les circonſtances du commerce éloignent cette compenſation de ſon pair, les variations qui en réſultent ſont le cours du prix du change.

Le prix du change peut être défini en général, une compenſation momentanée des monnoies de deux pays, en raiſon des dettes réciproques.

Pour rendre ces définitions plus ſenſibles, il eſt à propros de conſidérer le change ſous ſes divers aſpects & dans toutes ſes parties.

Nous examinerons l'origine du change comme tranſport qu'un négociant fait à un autre des fonds qu'il a dans un pays étranger quelconque, ſa nature, ſon objet, ſon effet : nous expliquerons l'origine du prix du change ou de la compenſation des monnoies ; ſon eſſence, ſon pair, ſon cours, la propriété de ce cours, le commerce qui en réſulte.

Le premier commerce entre les hommes ſe fit par échange : depuis, pour la commodité de ce commerce, l'on eut recours à des ſignes qui repréſentaſſent les marchandiſes. L'or, l'argent & le cuivre devinrent la meſure des ventes & des

achats : & leurs portions reçurent des formes telles que le légiſlateur jugea à propos de leur donner pour la ſûreté publique. Ces portions revêtues d'un caractere autentique qui certifioit du poids & du titre, furent appellées monnoies.

A meſure que le commerce s'étendit, les dettes réciproques ſe multiplierent ; & le tranſport des métaux repréſentans la marchandiſe devint pénible : on chercha des ſignes des métaux mêmes.

Chaque pays achete des denrées ainſi qu'il en vend, & par conſéquent ſe trouve tout à la fois débiteur & créancier : on en conclut que pour payer les dettes réciproques, il ſuffiroit de ſe tranſporter mutuellement les créances réciproques d'un pays à un autre, & même à pluſieurs qui ſeroient en cor-

reſpondance entr'eux. Il fut convenu que les métaux ſeroient repréſentés par un ordre que le créancier donneroit par écrit à ſon débiteur d'en payer le prix au porteur de l'ordre.

La multiplicité des dettes réciproques eſt donc l'origine du change, conſidéré comme le tranſport qu'un négociant fait à un autre des fonds qu'il a dans un pays étranger.

Puiſqu'il ſuppoſe des dettes réciproques, ſa nature conſiſte dans l'échange de ces dettes, ou des débiteurs. Si les dettes n'étoient pas réciproques la négociation du change ſeroit impoſſible, & le payement de la marchandiſe ſe feroit néceſſairement par le tranſport des métaux,

L'objet du change eſt conſéquem-

ment d'épargner le riſque & les frais de ce tranſport.

Son effet eſt que les contrats qu'il emploie, ou les lettres de change, repréſentent tellement les métaux qu'il n'y a aucune différence quant à l'effet.

Un exemple mettra ces propoſitions dans un plus grand jour.

Suppoſons Pierre de Londres, débiteur de Paul de Paris pour des marchandiſes qu'il lui a demandées; & qu'en même tems Antoine de Paris en a acheté de Jacques de Londres pour une ſomme pareille.

Si les deux créanciers, Paul de Paris & Jacques de Londres échangent leurs débiteurs, tout tranſport de métaux eſt ſuperflu. Pierre de Londres comptera à Jacques de la même ville la ſomme qu'il doit à Paul de Paris; & pour cette ſom-

me, Jacques lui transportera par un ordre écrit celle qu'il a à Paris entre les mains d'Antoine. Pierre, propriétaire de cet ordre, le transportera à Paul, son créancier à Paris, & Paul en le représentant à Antoine, en recevra le payement.

Si aucun négociant de Paris n'eût dû à Londres, Pierre eût été obligé de transporter ses métaux à Paris pour acquitter sa dette : ou si Jacques n'avoit vendu à Paris que pour la moitié de la somme que Pierre y devoit, la moitié de la dette de Pierre eût été acquittée par échange, & l'autre moitié par un transport d'especes.

Il est donc évident que le change suppose des dettes réciproques, que sans elles il n'existeroit point, & qu'il consiste dans l'échange des débiteurs.

L'exemple proposé prouve également que l'objet du change est d'épargner le transport des métaux jusqu'à la concurrence des dettes réciproques. Supposons les dettes des deux villes de dix marcs d'argent, & évaluons le risque avec les frais du commerce à un demi-marc ; on voit que sans l'échange des débiteurs il en eût coûté 10 mars & demi à chacun d'eux, au lieu de dix marcs.

L'effet du change est aussi parfaitement démontré dans cet exemple ; puisque la lettre de change tirée par Jacques de Londres sur Antoine de Paris, étoit tellement le signe des métaux, que Paul de Paris à qui elle a été envoyée, a réellement reçu dix marcs d'argent en la représentant.

Cette partie du change que nous avons définie le transport qu'un né-

gociant fait à un autre des fonds qu'il a dans un pays étranger, s'applique à la repréſentation des métaux; la ſeconde partie ou le prix du change s'applique à la choſe repréſentée.

Lorſque l'or, l'argent & le cuivre furent introduits dans le commerce pour y être les ſignes des marchandiſes, & qu'ils furent convertis en monnoie d'un certain titre & d'un certain poids; les monnoies prirent leur dénomination du poids qu'on leur donna, c'eſt-à-dire, qu'une livre peſant d'argent fut appellée une livre.

Les beſoins ou la mauvaiſe foi firent retrancher du poids de chaque piece de monnoie, qui conſerva cependant ſa dénomination.

Ainſi il y a dans chaque pays une monnoie réelle & une monnoie idéale.

On a conſervé les monnoies idéales dans les comptes pour la commodité : ce ſont des noms collectifs qui comprennent ſous eux un certain nombre de monnoies réelles.

Les altérations ſurvenues dans les monnoies n'ont pas été les mêmes dans tous les pays : le rapport des poids n'eſt pas égal, non plus que celui du titre ; la dénomination eſt ſouvent différente ; telle eſt l'origine de la comparaiſon qu'il faut faire de ces monnoies pour les échanger l'une contre l'autre, ou les compenſer.

Le beſoin plus ou moins grand que l'on a de cet échange, ſa facilité ou ſa difficulté, enfin ſa convenance & ſes frais ont une valeur dans le commerce ; & cette valeur influe ſur le prix de la compenſation des monnoies.

Ainſi leur compenſation ou le prix du change renferme deux rapports qu'il faut examiner.

Ce ſont ces rapports qui font ſon eſſence ; car ſi les monnoies de tous les pays étoient encore réelles, ſi elles étoient d'un même titre, d'un même poids ; enfin ſi les convenances particulieres n'étoient point évaluées dans le commerce, il ne pourroit y avoir de différence entre les monnoies, & dès-lors il n'y auroit point de compenſation à faire. Une lettre de change ſeroit ſimplement la repréſentation d'un certain poids d'or ou d'argent.

Une lettre de change ſur Londres de 100 livres, repréſenteroit 100 livres qui, dans cette hypotheſe, ſeroient réelles & parfaitement égales.

Mais dans l'ordre actuel des cho-

ſes, la différence entre les monnoies de France & d'Angleterre, & les circonſtances du commerce influeront ſur la quantité qu'il faut de l'une de ces monnoies pour payer une quantité de l'autre.

De ces deux rapports, celui qui réſulte de la combinaiſon des monnoies eſt le plus eſſentiel, & la baſe néceſſaire de la compenſation ou du prix du change.

Pour le trouver ce rapport juſte de la combinaiſon des denx monnoies, il faut connoître avec la plus grande préciſion le poids, le titre, la valeur idéale de chacune; & le rapport des poids dont on ſe ſert dans l'un & l'autre pays pour peſer les métaux.

L'argent monnoyé en Angleterre eſt du même titre que l'argent monnoyé de France; c'eſt-à-dire, à 11

deniers de fin, 2 grains de remede de loi.

La livre ſterling eſt une monnoie idéale, ou un nom collectif qui comprend ſous lui pluſieurs monnoies réelles, comme les écus ou crowns de 60 ſols courans, les demi-crowns, les ſchelins de 12 ſols, &c.

Les écus ou cronws peſent chacun une once trois deniers treize grains : mais l'once de la livre de troy ne peſe que 480 grains. Ainſi le crown en peſe 565; & il vaut 5 ſols, ou 60 deniers ſterling.

En France nous avons deux ſortes d'écus; l'écu de change ou de compte, toujours eſtimé 3 livres ou 60 ſols tournois, valeurs également idéales.

La ſeconde eſpece de nos écus eſt celle des pieces réelles d'argent que nous appellons écus; ils ſont

comme ceux d'Angleterre au titre effectif de 10 deniers 22 grains de fin. Ils ſont à la taille de 16 $\frac{3}{5}$ au marc ; le marc de 8 onces, l'once de 576 grains. Ils paſſent pour la valeur de 60 ſols, mais ils n'en valent intrinſequement que 56 $\frac{1}{2}$ le marc à 46 livres 18 ſols.

Cette différence vient du droit de ſeigneuriage & des frais de braſſage ou fabrication, évalués à 2 livres 18 ſols par marc.

Tout cela poſé, pour connoître combien de parties d'un crown ou de 60 deniers ſterling acquittera notre écu de la valeur intrinſeque de 56 ſols 6 deniers, il faut comparer enſemble les poids & les valeurs : les titres étant égaux, il n'en réſulteroit aucune différence ; il eſt inutile de les comparer.

938 ſ. prix du marc de France = 8 onces de France.

)(once de France = 576 grains de poids.

565 grains poids d'un crown = 60 d. ſterling.

X . = 56 $\frac{1}{2}$ valeur intrinſeque de l'écu courant.

Le rapport 29 den. $\frac{1}{2}$.

Le nombre trouvé de 29 d. $\frac{1}{2}$ ſterling eſt le rapport juſte de la comparaiſon des deux monnoies, ou le pair du prix du change. C'eſt-à-dire que notre écu réel de la valeur intrinſeque de 56 ſ. 6 d. porté à Londres y vaudra 29 den. $\frac{1}{2}$ ſterling, ou 29 ſ. 6 den. courans; or notre écu de compte de 3 livres ou 60 ſols tournois, repréſentant l'écu réel, il s'enſuit

s'enſuit que ſa valeur eſt la même.

Si conſervant le titre, la France augmentoit ſa monnoie du double ; c'eſt-à-dire que le marc d'argent hors d'œuvre à 46 livres 18 ſols montât à 93 liv. 16 ſ. nos écus réels qui ont cours pour 3 liv. doubleroient de dénomination ; ils prendroient la place des écus qui ont cours pour 6 liv. & ces derniers auroient cours pour douze. Mais leur valeur de poids & de titre n'ayant point augmenté, ils ne vaudroient que le même prix relativement à l'Angleterre. On ſubſtitueroit aux écus de 56 ſ. 6 d. actuels, d'autres écus qui auroient cours pour 3 liv. de 33 $\frac{1}{2}$ au marc : ces écus dont le poids ſeroit diminué de moitié, ne vaudroient à Londres que 14 d. $\frac{3}{4}$ ſterling ; & l'écu de compte repréſentant toujours l'écu de 3 liv. réel, la parfaite égalité

de la compenſation, ou le pair du prix du change ſeroit à 14 d. $\frac{3}{4}$ ſterling. Si au contraire l'eſpece diminuoit de moitié ; ſi le marc d'argent hors d'œuvre baiſſoit de 46 liv. 18. ſ. à 23 liv. 9 ſ. le marc, en conſervant le titre ; nos écus réels qui ont aujourd'hui cours pour 3 liv. ne ſeroient plus que des pieces de 30 ſ. de valeur numéraire ; mais le poids & le titre n'ayant point changé, ces pieces de 30 ſ. vaudroient toujours à Londres 29 d. $\frac{1}{2}$ ſterling. Les écus qui ont aujourd'hui cours pour 6 liv. de la valeur intrinſeque de 113 ſ. & à la taille de 8 $\frac{3}{10}$ au marc, ne ſeroient plus que des écus de 3 liv. valeur numéraire & de 56 ſ. 6 d. valeur intrinſeque : mais le poids de cet écu ſe trouvant doublé, ils ſeroient évalués à Londres à 59 d. ſterling. C'eſt donc le poids & le

titre d'une monnoie qui forment évidemment ſa valeur relative avec une autre monnoie ; & les valeurs numéraires ne ſervent qu'à la dénomination de cette valeur relative.

Ce rapport qui indique la quantité préciſe qu'il faut de l'une pour égaler une quantité de l'autre, eſt appellé *le pair du prix du change*. Tant qu'il eſt la meſure de l'échange des monnoies, la compenſation eſt dans une parfaite égalité.

Juſqu'à préſent nous n'avons parlé du pair réel du change que ſur la proportion des monnoies d'argent entr'elles, parce que ce métal étant d'un plus grand uſage dans la circulation, c'eſt lui qu'on a choiſi pour faire l'évaluation de l'échange des monnoies. On ſe tromperoit cependant ſi l'on jugeoit toujours ſur ce

pied-là du bénéfice que fait une nation dans ſon change avec les étrangers. On ſçait qu'outre la proportion générale & uniforme dans tous les pays entre les degrés de bonté de l'or & de l'argent, il y en a une particuliere dans chaque état entre la valeur de ces métaux. Elle eſt reglée ſur la quantité qui circule de l'une & de l'autre, & ſur la proportion que gardent les peuples voiſins. Car ſi une nation s'en éloignoit trop, elle perdroit bien-tôt la portion de métal dont il y auroit du profit à faire l'extraction.

L'Angleterre nous fournit l'exemple d'un ſecond pair réel du change. On vient de voir que le pair réel de nos écus de la valeur intrinſeque de 56 ſ. 6 d. eſt 29 $\frac{1}{2}$ ſterling; ainſi les huit valent 236 d. ſterling.

La guinée eſt au même titre que

notre louis d'or à 22 karats : elle pese 2 gros 12 grains, en tout 156 grains qui valent 21 ſchelins ou 252 d. ſterling.

Notre louis d'or peſe 2 gros 12 grains, en tout 153 grains qui valent par conſéquent 247 d. $\frac{1}{7}$ ſterl. Ainſi les huit écus, qui en argent valent 236 ſterl. en valent 247 d. $\frac{1}{7}$ lorſqu'ils ſont repréſentés par l'or. La différence eſt de 4 d. $\frac{4}{7}$ ſterling; & il eſt évident qu'étant repartie ſur les huits écus repréſentés par le louis d'or, le change de chacun eſt à 30 d. $\frac{1}{10}$ ſterl. au lieu de 29 d. $\frac{1}{7}$.

Le change étant à 30 d. avec l'Angleterre, nous pourrions lui payer une balance conſidérable, quoique le pair du prix de l'argent indiquât un bénéfice.

Cette différence vient de ce qu'en France on donne 153 grains d'or

pour 2216 grains d'argent, poids de huit écus; ce qui établit la proportion entre ces deux métaux, comme de 1 à $14\frac{9}{19}$. En Angleterre on donne 156 grains d'or pour 21 ſchelins, qui peſent chacun 113 grains d'argent, & en tout 2373 grains; ainſi la proportion y eſt comme de 1 à $15\frac{1}{7}$.

Dès-lors ſi nous avons à payer en Angleterre en eſpeces, il y a de l'avantage à porter des matieres d'or; & il y en aura pour l'Angleterre à payer en France avec les monnoies d'argent. Car la guinée ne vaut dans nos monnoies que 22 liv. 14 ſ. 7 d. & les ſchelins qu'elle repréſente peſant 2373 grains y ſeront payés 24 liv. 2 ſ. 10 d.

Diverſes circonſtances éloignent le prix du change de celui du pair réel; & comme ces accidens ſe va-

rient à l'infini, l'altération de l'égalité parcourt ſans ceſſe différens degrés. Cette altération eſt appellée *le cours du prix de change.*

Les cauſes de l'altération du pair du prix du change ſont l'altération du crédit public ; & l'abondance ou la rareté des créances d'un pays ſur un autre.

Une variation dans les monnoies eſt un exemple de l'altération que le diſcrédit public jette dans le pair du prix du change : quoique l'inſtant même du changement dans la monnoie donne un nouveau pair réel du prix du change ; la confiance publique diſparoiſſant à cauſe de l'incertitude de la propriété, & les eſpeces ne circulant pas, il eſt néceſſaire que le ſigne qui les repréſente ſoit au-deſſous de ſa valeur.

La ſeconde cauſe de l'altération

du pair dans le prix du change, eſt l'abondance ou la rareté des créances d'un pays ſur un autre : & cette abondance ou cette rareté ont elles-mêmes deux ſources ordinaires.

L'une eſt le beſoin qui oblige le corps politique d'un état à faire paſſer de grandes ſommes d'argent dans l'étranger ; comme la circonſtance d'une guerre.

L'autre ſource eſt dans la proportion des dettes courantes réciproques entre les particuliers.

Les particuliers de deux nations peuvent contracter entr'eux deux ſortes de dettes réciproques.

L'inégalité des ventes réciproques formera une premiere eſpece de dettes.

Si l'une des deux nations a chez elle beaucoup d'argent à un intérêt plus foible que l'on n'en paye dans l'autre

l'autre nation ; les particuliers riches de la premiere acheteront les papiers publics de la ſeconde qui paye les intérêts de l'argent plus cher : le produit de ces effets qui doit lui être payé tous les ans, forme une ſeconde eſpece de dette. Elle peut être regardée comme le produit d'un commerce, puiſque les fonds publics d'un état ſe négocient, & que ce placement ne peut être regardé que comme une ſpéculation : dans ce cas & dans pluſieurs autres, l'argent eſt marchandiſe. Ainſi ces deux dettes appartiennent à ce que l'on appelle proprement *la balance du commerce* ; & elles occaſionneront une variété ou une abondance de créances d'un pays pour un autre.

Lorſque deux nations veulent faire la balance de leur commerce,

c'eſt-à-dire payer leurs dettes réciproques, elles ont recours à l'échange des débiteurs : mais ſi les dettes réciproques ne ſont pas égales, l'échange des débiteurs ne payera qu'une partie de ces dettes. Le ſurplus qui eſt ce qu'on appelle *la balance du commerce*, devra être payé en eſpeces.

L'objet du change eſt d'épargner le tranſport des métaux, parce qu'il eſt coûteux & riſquable : par conſéquent chaque particulier, avant de s'y déterminer, cherchera des créances ſur le pays où il doit. Ces créances ſeront cheres à meſure qu'elles ſeront plus difficiles à acquérir : par conſéquent, pour avoir la préférence, on les payera au-deſſus de leur valeur. Si elles ſont communes, on les payera au-deſſous.

Suppoſons que les marchands de

Paris doivent aux fabriquans de Rouen vingt mille livres ; & que ceux-ci doivent dix mille livres à des banquiers de Paris. Pour solder ces dettes, il faudra faire l'échange des dix mille livres de créances réciproques, & faire voiturer dix mille livres de Paris à Rouen.

Supposons encore les frais & les risques de ce transport à cinq livres par mille livres.

Chaque marchand de Paris tâchera de s'épagner cette dépense ; il cherchera à acheter une créance de mille livres sur Rouen. Mais comme ces créances sont rares & recherchées, il donnera volontiers mille quatre livres pour en avoir la préférence, & il s'épargnera une livre de frais par mille livres. Ainsi la rareté des lettres de change sur Rouen baissera le prix de ce change au-dessous

de ſon pair de quatre livres par mille livres,

Il eſt bon d'obſerver que la hauſſe ou la baiſſe du prix des changes en général s'entendent toujours relativement aux pays étrangers. Les changes ſont bas quand ces pays payent moins de valeur réelle en acquittant une lettre de change qu'elle n'en a coûté à l'acquéreur : les changes ſont hauts quand ces pays payent plus de valeur réelle en acquittant une lettre de change qu'elle n'en a coûté à l'acquéreur.

Je parle du prix des changes en général ; car nous verrons dans un moment que la hauſſe ou la baiſſe d'un change particulier ne doivent pas s'entendre de même, à cauſe de de la différence qui ſe trouve dans l'énoncé du prix du change particulier des divers pays. Mais pour

ne point confondre les objets, il ſuffit d'établir ici que lorſqu'on dit en général les changes ſont bas, on veut faire entendre qu'ils ſont deſavantageux : lorſqu'on dit en général les changes ſont hauts, on veut faire entendre qu'ils ſont avantageux.

Pour reprendre l'exemple propoſé ci-deſſus, on vient de voir qu'à Paris la rareté des créances ſur Rouen fait payer aux acquéreurs des lettres de change mille quatre livres pour recevoir mille livres à Rouen.

Le contraire arrivera dans cette derniere ville : Paris lui devant beaucoup, les créances ſur Paris y ſeront abondantes. Les fabriquans de Rouen qui doivent à Paris, donneront ordre au banquier de tirer ſur eux, parce qu'ils ſçavent qu'avec

mille livres ſur Rouen, ils acquitteront 1004 liv. à Paris ; ou ſi on leur propoſe des créances ſur Paris, ils les acheteront ſous le même bénéfice que les créances ſur Rouen ſont à Paris; ce qui hauſſera ce change au profit de Rouen de 4 liv. par mille livres ; ainſi d'une lettre de change de mille livres, ils ne donneront que neuf cent quatre-vingt-ſeize livres. Lorſque les dettes réciproques ſeront acquittées ; il faudra que Paris faſſe voiturer à Rouen l'excédent en eſpeces. Mais en attendant, il eſt clair que dans le payement des dettes réciproques, Rouen aura acquitté mille livres de dettes avec neuf cent quatre-vingt-ſeize livres, & que Paris n'a pû acquitter mille livres qu'avec mille quatre livres.

Si le change ſubſiſte long-tems ſur

ce pied entre ces deux villes, il ſera évident que Paris doit à Rouen plus que Rouen ne doit à Paris.

D'où l'on peut conclure que la propriété du cours du prix du change eſt d'indiquer de quel côté panche la balance du commerce.

L'on a déja vû que le pair du prix du change eſt la compenſation des monnoies de deux pays; cette compenſation s'éloigne ſouvent de ſon égalité, ainſi elle eſt momentanée; ſon cours indique de quel côté panche la balance du commerce: ainſi le prix du change eſt une compenſation momentanée des monnoies de deux pays en raiſon des dettes réciproques.

La nature des accidens du commerce qui alterent l'égalité de la compenſation des monnoies, ou le pair du prix du change, étant de

varier ſans ceſſe, le cours du prix du change doit varier avec ces accidens.

L'inſtabilité de ce cours a deux effets : l'un de rendre indéciſe d'un jour à l'autre la quantité de monnoie qu'un état donnera en compenſation de telle quantité de monnoie d'un autre état : le ſecond effet de l'inſtabilité de ce cours eſt un commerce d'argent par le moyen des repréſentations d'eſpeces ou des lettres de change.

De ce que la quantité de monnoie qu'un état donnera en compenſation d'une telle quantité de monnoie d'un autre état, eſt indéciſe d'une ſemaine à l'autre ; il s'enſuit qu'entre ces deux états, l'un propoſe un prix certain, & l'autre un prix incertain, parce que tout rapport ſuppoſe une unité qui ſoit la

meſure commune des deux termes de ce rapport, & qui ſerve à l'évaluer.

Suppoſons que Londres donne aujourd'hui 30 d. ſterling pour un écu à Paris; il eſt certain que Paris donnera toujours un écu à Londres, quel que ſoit le cours du prix du change les jours ſuivans. Mais il eſt incertain que Londres continue de donner 30 d. ſterling pour la valeur d'un écu. C'eſt ce qu'en termes de change on appelle donner le certain ou l'incertain.

Si les quantités étoient certaines de part & d'autre, il n'y auroit point de variation dans le pair du prix du change, & par conſéquent point de cours.

Cette différence qui ne tombe que ſur l'énoncé du prix du change, s'eſt introduite dans chaque pays, ſelon

la diverſité des monnoies de compte ; elle fixe une quantité dont l'évaluation ſervira de ſecond terme pour évaluer une autre quantité de même eſpece que la premiere.

Si par exemple un écu vaut 30 d. ſterling, combien cent écus vaudront-ils de ces deniers, que l'on réduit enſuite en livres ? Ainſi entre deux places, l'une doit toujours propoſer une quantité certaine de ſa monnoie pour une quantité incertaine que lui donnera l'autre.

Mais tandis qu'une place donne le certain à une autre, elle donne quelquefois l'incertain à une troiſieme. Paris donne à Londres le certain ; c'eſt-à-dire un écu pour avoir de 29 $\frac{1}{2}$ à 33 den. ſterling ; mais Paris reçoit de Cadix une piaſtre pour une quantité incertaine de ſols depuis 75 à 80 par piaſtre, ſuivant que les

accidens du commerce le déterminent.

Cette différence en introduit une dans l'acception des mots de hauſſe & de baiſſe du change, lorſqu'ils ſont appliqués à un change particulier.

Lorſqu'un pays donne le certain à un autre, comme Paris avec Londres, le change haut indique l'avantage, & le change bas le déſavantage. Le pair de notre écu étant avec Londres 29 d. $\frac{1}{2}$ ſterling, il eſt clair que ſi le change monte à 32 d. nous gagnons deux deniers & demi; s'il baiſſe à 28 d. nous perdons un denier & demi ſterling par écu. Au contraire, lorſqu'un pays reçoit d'un autre le certain pour une quantité incertaine qu'il donne, comme Paris avec Cadix, le change haut indique le déſavantage, & le change bas l'avantage. Le pair de la piaſ-

tre de huit réaux ſuppoſé à 77 ſ. tournois ; ſi Paris donne 78 ſ. pour avoir à Cadix une piaſtre de change, il eſt évident que nous perdons un ſol par piaſtre ; ſi ce change baiſſe à 76 ſ. tournois, nous gagnons un ſol par piaſtre.

Le ſecond effet de l'inſtabilité du cours dans le prix du change, eſt un commerce d'argent par le moyen des repréſentations d'eſpece ou des lettres de change.

Le négociant dont il eſt l'étude veille ſans ceſſe aux changemens qui ſurviennent dans le cours du prix du change entre les diverſes places qui ont une correſpondance mutuelle. Il compare ces changemens entr'eux, & ce qui en réſulte ; il en recherche les cauſes pour en prévoir les ſuites ; le fruit de cet examen eſt de faire paſſer ſes créan-

ces ſur une ville, dans celle qui les payera le plus cher : mais cet objet ſeul ne remplit pas les vûes du négociant qui fait ce commerce. Avant de vendre ſes créances dans un endroit, il doit prévoir le profit ou la perte qu'il y aura à retirer ſes fonds de cet endroit : ſi le cours du prix du change n'y eſt pas avantageux avec le lieu de ſa réſidence, il cherchera des routes écartées, mais plus lucratives; & ce ne ſera qu'après différens circuits que la rentrée de ſon argent terminera l'opération. La ſcience de ce commerce conſiſte donc à ſaiſir toutes les inégalités favorables que préſentent les prix du change entre deux villes, & entre ces deux villes & les autres. Car ſi cinq places de commerce s'éloignent entr'elles du pair du prix du change dans la même proportion, il n'y

aura aucune opération lucrative à faire entr'elles : l'intérêt de l'argent & les frais de commiſſions tourneroient en pure perte. Cette égalité réciproque entre le cours du prix du change de pluſieurs places s'appelle *le pair politique.*

Si nous convenons de cette parité,

$$a = b$$
$$b = c$$
$$c = a$$

il eſt conſtant que a, b, & c, étant des quantités égales, il n'y aura aucun bénéfice à les échanger l'une contre l'autre ; ce qui répond au pair réel du prix du change. Suppoſons à préſent.

$$a = b$$
$$b = c$$
$$c = a + d,$$

la parité ſera rompue ; il faudra

échanger b contre c, qui lui donnera $a+d$: or nous avons ſuppoſé $a=b$, ainſi le profit de cet échange ſera d. Cette différence répond aux inégalités du cours du prix du change entre deux ou pluſieurs places. La parité ſera rétablie ſi ces quantités augmentent entre elles également :

$$a+d=b+d$$
$$b+d=c+d$$
$$c+d=a+d$$

cette parité répond au pair politique du prix du change, ou à l'égalité de ſon cours entre pluſieurs places.

La parité ſera de nouveau altérée, ſi

$$a+d=b+d$$
$$b+d=c+d$$
$$c+d=a+d+f;$$

dans ce cas l'échange devra ſe faire comme on vient de le voir ; & le profit de $b+d$ ſera f.

Si tout le reſte égal, $a + d - f = c + d$, & que l'on échange ces deux quantités l'une contre l'autre, il eſt clair que le propriétaire de $c + d$ recevra de moins la quantité f. Ainſi pour éviter cette perte, il échangera $c + d$ contre $b + d$ qui eſt égal à la quantité $a + d$.

Il eſt évident que l'opération du change conſiſte à échanger des quantités l'une contre l'autre.

Que celui qui eſt forcé d'échanger une quantité, contre une autre quantité moindre que la ſienne; en cherche une troiſieme qui ſoit égale à la ſienne, & qui ſoit réputée égale à celle qu'il eſt forcé d'échanger, afin de s'épargner une perte.

Que celui qui fait le commerce du change s'occupe à échanger de moindres quantités contre de plus grandes:

grandes : par conſéquent ſon profit eſt l'excédent de la quantité que divers échanges lui ont procuré dans ſon pays, ſur la quantité qu'il a fournie pour le premier.

Ce commerce n'eſt lucratif qu'autant qu'il rend un bénéfice plus fort, que ne l'eût été l'intérêt de l'argent placé pendant le même tems dans le pays de celui qui fait l'opération : d'où il s'enſuit que le peuple chez lequel l'argent eſt à plus bas prix aura la ſupériorité dans ce commerce, ſur celui qui paye l'intérêt de l'argent plus cher ; que ſi ce peuple qui paye les intérêts de l'argent à plus bas prix en a abondamment, il nuira beaucoup à l'autre dans la concurrence de ce commerce ; & ce dernier aura peine à faire entrer chez lui l'argent étranger par cette voye.

Ce commerce n'eſt pas celui de tous qui augmente le plus la maſſe de l'argent dans un état ; mais il eſt le plus ſavant & le plus lié avec les opérations politiques du gouvernement.

Il réſulte des variations continuelles dans le prix du change à l'occaſion de l'inégalité des dettes réciproques entre divers pays ; comme le change lui-même doit ſa naiſſance à la multiplicité des dettes réciproques.

De tout ce que nous avons dit ſur le change on peut tirer ces principes généraux :

1°. L'on connoîtra ſi la balance générale du commerce d'un état pendant un certain eſpace de tems lui a été avantageuſe, par le cours mitoyen de ſes changes avec tous les autres états pendant le même eſpace de tems.

2°. Tout excédent des dettes réciproques de deux nations, ou toute balance de commerce doit être payée en argent, ou par des créances ſur une troiſieme nation, ce qui eſt toujours une perte, puiſque l'argent qui lui ſeroit revenu eſt tranſporté ailleurs.

3°. Le peuple redevable d'une balance perd dans l'échange qui ſe fait des débiteurs une partie du bénéfice qu'il avoit pû faire ſur ſes ventes, outre l'argent qu'il eſt obligé de tranſporter pour l'excédent des dettes réciproques : & le peuple créancier gagne outre cet argent, une partie de ſa dette réciproque dans l'échange qui ſe fait des débiteurs. Ainſi le peuple débiteur de la balance a vendu ſes denrées moins cher, & a acheté plus cher les denrées du peuple créancier : d'où il réſulte que

chez l'un l'induſtrie eſt découragée, tandis qu'elle eſt animée chez l'autre.

4°. Dans le cas où une nation doit à une autre des ſommes capables d'opérer une baiſſe conſidérable ſur les changes; il eſt plus avantageux de tranſporter l'argent en nature, que d'augmenter ſa perte en la faiſant reſſentir au commerce. Cette opération eſt d'autant plus eſſentielle, que dans une pareille circonſtance la totalité des changes d'une nation eſt en ſouffrance.

5°. La défenſe de ſortir les métaux monnoyés eſt inutile, ſi l'on doit aux étrangers plus qu'ils ne doivent: & elle eſt contraire à la richeſſe d'une nation qui ne doit rien aux étrangers. Car ſi elle leur envoye ſon argent, il faudra néceſſairement qu'il revienne avec l'intérêt; & le chan-

ge avec eux ſe ſoutiendra à ſon avantage tant qu'elle ſera dans cette poſition.

CHAPITRE IX.

De la Circulation de l'argent.

NOUS avons remarqué au Chapitre premier que la multiplication des beſoins des hommes par celle des denrées, introduiſit dans le commerce un changement qui en fait la ſeconde époque. Les échanges des denrées entr'elles étant devenus impoſſibles; on chercha par une convention unanime quelques ſignes des denrées, dont l'échange avec elles fût plus commode, & qui puſſent les repréſenter dans leur abſence. Afin que ces ſignes fuſſent durables & ſuſceptibles de beau-

coup de diviſions ſans ſe détruire, on choiſit les métaux; & parmi eux les plus rares pour en faciliter le tranſport. L'or, l'argent & le cuivre devinrent la repréſentation de toutes les choſes qui pouvoient être vendues & achetées.

Alors il ſe trouva trois ſortes de richeſſes. Les richeſſes naturelles, c'eſt-à-dire, les productions de la nature; les richeſſes artificielles ou les productions de l'induſtrie des hommes; & ces deux genres ſont compris ſous le nom de richeſſes réelles: enfin, les richeſſes de convention, c'eſt-à-dire, les métaux établis pour repréſenter les richeſſes réelles. Toutes les denrées n'étant pas d'une égale abondance, il eſt clair qu'on devoit exiger en échange des plus rares, une plus grande quantité des denrées abondantes,

Ainſi les métaux ne pouvoient remplir leur office de ſigne, qu'en ſe ſubdiviſant dans une infinité de parties.

Les trois métaux reconnus pour ſignes des denrées ne ſe trouvent pas non plus dans la même abondance. De toute comparaiſon réſulte un rapport; ainſi un poids égal de chacun des métaux devoit encore néceſſairement être le ſigne d'une quantité inégale des mêmes denrées.

D'un autre côté, chacun de ces métaux, tel que la nature le produit, n'eſt pas toujours également parfait; c'eſt-à-dire, qu'il entre dans ſa compoſition plus ou moins de parties hétérogenes. Auſſi les hommes en reconnoiſſant ces divers degrés de fineſſe, convinrent-ils d'une expreſſion qui les indiquât.

Pour la commodité du commerce, il convenoit que chaque portion des différens métaux fût accompagnée d'un certificat de ſa fineſſe & de ſon poids. Mais la bonne foi diminuant parmi les hommes à meſure que leurs deſirs augmentoient, il étoit néceſſaire que ce certificat portât un caractere d'autenticité.

C'eſt ce que lui donna chaque légiſlateur dans ſa ſociété, en mettant ſon empreinte ſur toutes les portions des divers métaux : & ces portions s'appellerent monnoie en général.

La dénomination particuliere de chaque piece de monnoie fut d'abord priſe de ſon poids. Depuis la mauvaiſe foi des hommes le diminua ; & même les princes en retrancherent dans des tems peu éclairés où l'on ſéparoit leur intérêt de celui

du

du peuple & de la confiance publique. La dénomination reſta, mais ne fut qu'idéale : d'où vint une diſtinction entre la valeur numéraire ou la maniere de compter, & la valeur intrinſeque ou réelle.

De l'autenticité requiſe pour la ſûreté du commerce, dans les diviſions de métaux appellées monnoies, il s'enſuit que le chef de chaque ſociété a ſeul droit de les faire fabriquer, & de leur donner ſon empreinte.

Des divers dégrés de fineſſe & de peſanteur dont ces diviſions de métaux ſont ſuſceptibles, on doit conclure que les monnoies n'ont d'autre valeur intrinſeque que leur poids & leur titre ; auſſi eſt-ce d'après cela ſeul que les diverſes ſociétés reglent leurs payemens entre-elles.

C'eſt-à-dire que ſe trouvant une inégalité dans l'abondance des trois métaux, & dans les divers dégrés de fineſſe dont chacun d'eux eſt ſuſceptible, les hommes ſont convenus en général de deux choſes.

1°. De termes pour exprimer les parties de la plus grande fineſſe dont chacun de ces métaux ſoit ſuſceptible.

2°. A fineſſe égale de donner un plus grand volume des moins rares en échange des plus rares.

De ces deux proportions, la premiere eſt déterminée entre tous les hommes.

La ſeconde ne l'eſt pas avec la même préciſion, parce qu'outre l'inégalité générale dans l'abondance reſpective des trois métaux, il y en a une particuliere à chaque pays. D'où il réſulte que les métaux étant

ſuppoſés de la plus grande fineſſe reſpective chez un peuple, s'il échange le métal le plus rare avec un plus grand volume des autres métaux, que ne le font les peuples voiſins; on lui portera ce métal rare en aſſez grande abondance, pour qu'il ſoit bien-tôt dépouillé des métaux dont il ne fait pas une eſtime proportionnée à celle que les autres peuples lui accordent.

Comme toute ſociété a des beſoins extérieurs dont les métaux ſont les ſignes ou les équivalens; il eſt clair que celle dont nous parlons, payera ſes beſoins extérieurs relativement plus cher que les autres ſociétés; enfin qu'elle ne pourra acheter autant de choſes au dehors.

Si elle vend, il eſt également évident qu'elle recevra de la choſe vendue une valeur moindre qu'elle n'en

avoit dans l'opinion des autres hommes.

Tout ce qui n'eſt que de convention a néceſſairement l'opinion la plus générale pour meſure; ainſi les richeſſes en métaux n'ont de réalité pour leurs poſſeſſeurs, que par l'uſage que les autres hommes permettent d'en faire avec eux : d'où nous devons conclure que le peuple qui donne à l'un des métaux une valeur plus grande que ſes voiſins, eſt réellement & relativement appauvri par l'échange qui s'en fait avec les métaux qu'il ne priſe pas aſſez.

Soit en Europe, la proportion commune d'un poids d'or équivalent à un poids d'argent comme un à quinze. Soit a une livre d'or, & b une livre d'argent, $a = 15\,b$.

Si un peuple hauſſe cette propor-

tion en faveur de l'or, & que $a = {}^{16}b$.

Les nations voiſines lui apporteront a pour recevoir ${}^{16}b$. Leur profit b ſera la perte de ce peuple par chaque livre d'or qu'il échangera contre l'argent.

Il ne ſuffit pas encore que le légiſlateur obſerve la proportion du poids que ſuivent les états voiſins. Comme le degré de fineſſe ou le titre de ſes monnoies dépend de ſa volonté, il faut qu'il ſe conforme à la proportion unanimement établie entre les parties de la plus grande fineſſe, dont chaque métal eſt ſuſceptible.

S'il ne donne pas à ſes monnoies le plus grand degré de fineſſe, il faut que les termes diminués ſoient continuellement proportionnels aux plus grands termes.

Soient les parties de la plus grande fineſſe de l'or repréſentées par ^{16}c; les parties de la plus grande fineſſe de l'argent par ^{6}d.

Si l'on veut monnoyer de l'or qui ne contienne que la moitié des parties de la plus grande fineſſe dont ce métal eſt ſuſceptible, elles ſeront repréſentées par ^{8}c.

Conſervant la proportion du poids entre l'or & l'argent, il faut que le titre de ce dernier ſoit équivalant à ^{3}d. Parce que $^{8}c.\,^{3}d :: {}^{16}c.\,^{6}d$.

Si la proportion du titre eſt hauſſée en faveur de l'or, & que $^{8}c = {}^{4}d$, les étrangers apporteront de l'or de pareil titre pour l'échanger contre l'argent. La différence d, ou la quatrieme partie de fin de chaque piece de monnoie d'argent enlevée ſera leur profit. Dès-lors l'état ſur qui il eſt fait en eſt appauvri réel-

lement & relativement. La même choſe s'opérera ſur l'or, ſi la proportion du titre eſt hauſſée en faveur de l'argent.

Ainſi l'intérêt de chaque ſociété exige que la monnoie fabriquée avec chaque métal, ſe trouve en raiſon exacte & compoſée de la proportion unanime des titres, & de la proportion du poids obſervée par les états voiſins.

Dans les ſuppoſitions que nous avons établies,

$$a + {}^{16}c = {}^{15}b + {}^{6}d$$
$$a + {}^{8}c = {}^{15}b + {}^{3}d$$

Et ainſi du reſte. Ou bien ſi l'une de ces proportions eſt rompue, il faut la rétablir par l'autre :

$$a + {}^{16}c = {}^{30}b + {}^{3}d :: a + {}^{16}c = {}^{15}b + {}^{6}d$$
$$a + {}^{8}c = 7\tfrac{1}{2}b + {}^{6}d :: a + {}^{8}c = {}^{15}b + {}^{3}d$$

D'où il s'enſuit que l'alliage ou les parties hétérogenes qui compoſent avec les parties de fin le poids d'une piece de monnoie, ne ſont point évaluées dans l'échange qui s'en fait avec les étrangers, ſoit pour d'autres monnoies, ſoit pour des denrées.

Ces parties d'ailliage ont cependant une valeur intrinſeque ; dès-lors on peut dire que le peuple qui donne le moins de degrés de fineſſe à ſes monnoies, perd le plus dans l'échange qu'il en fait avec les étrangers; qu'à volume égal de la maſſe des ſignes, il eſt moins riche qu'un autre.

De ce que nous venons de dire, on doit encore conclure que les titres étant égaux, c'eſt la quantité qu'il faut donner du métal le moins rare pour équivalent du métal le plus rare, qui forme le rapport ou la proportion entr'eux.

Lorſqu'un état a coutume de recevoir annuellement une quantité de métaux pour compenſer l'excédent des denrées qu'il vend ſur celles qu'il achete ; & que ſans s'écarter des proportions dont nous venons de parler au point de laiſſer une différence capable d'encourager l'extraction d'un de ſes métaux monnoyés, il préſente un petit avantage à l'un des métaux hors d'œuvre ſur l'autre : il eſt clair que la balance lui ſera payée avec le métal préféré ; conſéquemment après un certain nombre d'années, ce métal ſera relativement plus abondant dans le commerce que les autres. Si cette préférence étoit réduite, ce ſeroit augmenter la perte du peuple, qui paye la majeure partie de cette balance.

Si ce métal préféré eſt le plus précieux de tous ; étant par cela

même moins ſuſceptible de petites diviſions & plus portatif, il eſt probable que beaucoup de denrées, mais principalement les choſes que le riche paye lui-même, hauſſeront plus de prix que ſi la préférence eût été donnée à un métal moins rare.

On conçoit que plus il y a dans un pays de ſubdiviſions de valeurs dans chaque eſpece de métaux monnoyés, plus il eſt aiſé aux acheteurs de diſputer ſur le prix avec les vendeurs, & de partager le différend.

Conſéquemment ſi les ſubdiviſions de l'or, de l'argent & du cuivre, ne ſont pas dans une certaine proportion entr'elles, les choſes payées par le riche en perſonne, doivent augmenter de prix dans une proportion plus grande que les richeſſes générales, parce que ſouvent le riche ne ſe donne ni le tems, ni la peine de diſputer ſur les prix de ce

qu'il desire ; quelquefois même il en a honte. Cette observation n'est pas aussi frivole qu'elle pourra le paroître au premier aspect; car dans un état où les fortunes seront très-inégales hors du commerce, l'augmentation des salaires commencera par un mauvais principe, & presque toujours par les professions moins utiles ; d'où elle passe ensuite aux professions plus nécessaires. Alors le commerce étranger pourra en être affoibli, avant d'avoir attiré la quantité convenable d'argent étranger. Si l'augmentation du salaire des ouvriers nécessaires trouve des obstacles dans la pauvreté d'une partie du peuple, l'abus est bien plus considérable : car l'équilibre est anéanti entre les professions ; les plus nécessaires sont abandonnées pour embrasser celles qui sont superflues, mais plus lucratives. A

Dieu ne plaiſe que je deſire que le peuple ne ſe reſſente pas d'une aiſance dont l'état n'eſt redevable qu'à lui ! au contraire je penſe que le dépôt des richeſſes n'eſt utile qu'entre ſes mains, & le commerce ſeul peut le lui donner, le lui conſerver. Mais il me ſemble que ces richeſſes doivent être partagées le plus également qu'il eſt poſſible, & qu'aucun des petits moyens généraux qui peuvent y conduire n'eſt à négliger.

Par une conſéquence naturelle de ce que nous venons de dire, il eſt évident qu'à meſure que les monnoies de cuivre diſparoiſſent du commerce, les denrées hauſſent de prix.

Cette double proportion entre les poids & les titres des divers métaux monnoyés n'eſt pas la ſeule que le légiſlateur doive obſerver. Puiſque le poids & le titre ſont la ſeule

valeur intrinſeque des monnoies ; il eſt clair qu'il eſt une autre proportion également eſſentielle entre les diviſions & les ſubdiviſions de chaque eſpece de métal.

Soit par exemple, une portion d'argent m, d'un poids a, d'un titre quelconque, ſous une dénomination c. On aura $a = c$.

Si on altere le titre ; c'eſt-à-dire, ſi l'on ſubſtitue dans la portion d'argent m, à la place d'une quantité quelconque x de cet argent, une quantité y d'alliage, telle que la portion d'argent m reſte toujours du même poids a.

Soit z la différence en valeur réelle & générale de la quantité x & de la quantité y.

Il eſt clair qu'on aura un poids $a = c$ & un poids $a = c - z$.

Si le légiſlateur veut qu'un poids a, quel qu'il ſoit indiſtinctement, paye

c ; c'eſt préciſément comme s'il ordonnoit que c ſoit égal à $c-z$. Qu'arrivera-t-il de là? que chacun s'efforcera de faire le payement c avec le poids $a=c-z$, plûtôt qu'avec le poids $a=c$; parce qu'il gagnera la quantité z. Par la même raiſon, perſonne ne voudra recevoir le poids $a=c-z$; d'où naîtra une interruption de commerce, un reſſerrement de toutes les quantités $a=c$ & un déſordre général.

Ce n'eſt pas encore tout le mal cependant. Ceux qui ſe feront les premiers apperçus des deux valeurs d'un même poids a, auront acheté des poids $a=c$, avec des poids $a=c-z$; ils auront fait paſſer les poids $a=c$ dans les états voiſins, pour les refondre & rapporter des poids $a=c-z$, avec leſquels ils feront le payement c, tant que le déſordre durera.

Si le bénéfice ſe partage avec l'étranger moitié par moitié ; il eſt inconſtable que ſur chaque $a = c$ reformée par l'étranger en $a = c - z$, l'état aura été appauvri réellement & relativement de la moitié de la quantité z.

Le cas ſeroit abſolument le même ſi le légiſlateur ordonnoit que de deux quantités $a + b$ égales pour le titre & le poids, l'une paſſât ſous la dénomination c en vertu de ſa forme nouvelle, & l'autre ſous la dénomination $c - z$. Car pour gagner la quantité z, le même tranſport ſe fera à l'étranger qui donnera la forme nouvelle à l'ancienne quantité ; même bouleverſement dans le commerce, mêmes raiſons de reſſerrer l'argent, mêmes profits pour les étrangers, mêmes pertes pour l'état.

D'où réſulte ce principe, qu'un

état ſuſpend pour long-tems la circulation & diminue la maſſe de ſes métaux, lorſqu'il donne à la fois deux valeurs intrinſeques à une même valeur numéraire, ou deux valeurs numéraires différentes à une même valeur intrinſeque.

Tous les états qui font des refontes ou des reformes de monnoies pour y gagner, s'écartent néceſſairement de ce principe, & payent d'un ſecours leger la plus énorme des uſures aux dépens des ſujets.

Dans les pays où la fabrication des monnoies ſe fait aux dépens du public, jamais un ſemblable deſordre n'arrive. Indépendamment de l'activité qu'une conduite ſi ſage donne à la circulation intérieure & extérieure des denrées, & au crédit public par la confiance qu'elle inſpire; elle met encore les ſujets dans

le

le cas de profiter plus aiſément des fautes des états voiſins ſur les monnoies : on ſait que dans certaines circonſtances ces profits peuvent être immenſes.

N'ayant effleuré la matiere des monnoies qu'autant que ce préambule paroiſſoit néceſſaire à mon objet principal, qui eſt la circulation de l'argent, je ne parlerai du ſurhauſſement & de la diminution des monnoies, qu'à l'endroit où les principes de la circulation l'exigeront.

L'argent eſt un nom collectif ſous lequel l'uſage comprend toutes les richeſſes de convention. La raiſon de cet uſage eſt probablement, que l'argent tenant une eſpece de milieu entre l'or & le cuivre pour l'abondance & pour la commodité du tranſport, il ſe trouve plus communément dans le commerce.

Il eſt eſſentiel de diſtinguer d'une maniere très-nette les principes que nous allons poſer, parce que leur ſimplicité pourra produire des conſéquences plus compliquées ; & ſurtout de reſſerrer ſes idées dans chacun des cercles qu'on ſe propoſe de parcourir les uns après les autres.

Nous l'avons déja remarqué, l'introduction de l'argent dans le commerce n'a évidemment rien changé dans la nature de ce commerce. Elle conſiſte toujours dans un échange des denrées contre les denrées, ou dans l'abſence de celles que l'on deſire contre l'argent qui en eſt le ſigne.

La répétition de cet échange eſt appellée circulation.

L'argent n'étant que ſigne des denrées, le mot de circulation qui indique leur échange devroit donc être appliqué aux denrées, & non

à l'argent : car la fonction du ſigne dépend abſolument de l'exiſtence de la choſe qu'on veut repréſenter.

Auſſi l'argent eſt-il attiré par les denrées, & n'a de valeur repréſentative qu'autant que ſa poſſeſſion n'eſt jamais ſéparée de l'aſſûrance de l'échanger contre les denrées. Les habitans du Potozi ſeroient réduits à déplorer leur ſort auprès de vaſtes monceaux d'argent, & à périr par la famine, s'ils reſtoient ſix à ſept jours ſans pouvoir échanger leurs tréſors contre des vivres.

C'eſt donc abuſivement que l'argent eſt regardé en ſoi comme le principe de la circulation ; c'eſt ce que nous tâcherons de développer.

Diſtinguons d'abord deux ſortes de circulations de l'argent ; l'une naturelle, l'autre compoſée.

Pour ſe faire une idée juſte de

cette circulation naturelle, il faut conſidérer les ſociétés dans une poſition iſolée ; examiner quelle fonction y peut faire l'argent en raiſon de ſa maſſe.

Suppoſons deux pays qui ſe ſuffiſent à eux-mêmes, ſans relations extérieures, également peuplés, poſſédant un nombre égal des mêmes denrées : que dans l'un la maſſe des denrées ſoit repréſentée par 100 livres d'un métal quelconque, & dans l'autre par 200 livres du même métal. Ce qui vaudra une once dans l'un coûtera deux onces dans l'autre.

Les habitans de l'un & de l'autre pays ſeront également heureux, quant à l'uſage qu'ils peuvent faire de leurs denrées entr'eux. La ſeule différence conſiſtera dans le volume du ſigne, dans la facilité de ſon tranſport, mais ſa fonction ſera également remplie.

On concevra facilement d'après cette hypotheſe deux vérités très-importantes.

1°. Par-tout où une convention unanime a établi une quantité pour ſigne d'une autre quantité ; ſi la quantité repréſentante ſe trouve accrue, tandis que la quantité repréſentée reſte la même, le volume du ſigne augmentera ; mais ſa fonction ne ſera pas multipliée.

2°. Le point important pour la facilité des échanges ne conſiſte pas en ce que le volume des ſignes ſoit plus ou moins grand ; mais dans l'aſſûrance où ſont les propriétaires de l'argent & des denrées, de les échanger quand ils le voudront dans leurs diviſions, ſur le pied établi par l'uſage en raiſon des maſſes réciproques.

Ainſi l'opération de la circulation

n'eſt autre choſe que l'échange réitéré des denrées contre l'argent, & de l'argent contre les denrées. Son origine eſt la commodité du commerce ; ſon motif eſt le beſoin continuel & réciproque où les hommes ſont les uns des autres.

Sa durée dépend d'une confiance entiere dans la facilité de continuer ſes échanges ſur le pied établi par l'uſage, en raiſon des maſſes réciproques.

Définiſſons donc la circulation naturelle de l'argent.

La préſence continuelle dans le commerce de la portion d'argent qui a coutume de revenir à chaque portion des denrées, en raiſon des maſſes réciproques.

L'effet de cette circulation naturelle, eſt d'établir entre l'argent & les denrées une concurrence parfaite

qui les partage ſans ceſſe entre tous les habitans d'un pays : de ce partage continuel, il réſulte qu'il n'y a point d'emprunteurs ; que tous les hommes ſont occupés par un travail quelconque, ou propriétaires des terres.

Tant que rien n'interrompra cet équilibre exact, les hommes ſeront heureux, la ſociété très-floriſſante, ſoit que le volume des ſignes ſoit conſidérable, ou qu'il ne le ſoit pas.

Il ne s'agit point ici de ſuivre la condition de cette ſociété ; mon but a été de déterminer en quoi conſiſte la fonction naturelle de l'argent comme ſigne ; & que par-tout où cet ordre naturel exiſte actuellement, l'argent n'eſt point la meſure des denrées, au contraire la quantité des denrées meſure le volume du ſigne.

Comme les denrées ſont ſujettes à une grande inégalité dans leur qualité, qu'elles peuvent ſe détruire plus aiſément que les métaux, que ceux-ci peuvent ſe cacher en cas d'invaſion de l'ennemi, ou de troubles domeſtiques, qu'ils ſont plus commodes à tranſporter dans un autre pays ſi celui qu'on habite ceſſe de plaire; enfin tous les hommes n'étant pas également portés à faire des conſommations, il pourra arriver que quelques propriétaires de l'argent faſſent des amas de la quantité ſuperflue à leurs beſoins.

A meſure que ces amas accroîtront, il ſe trouvera plus de vuide dans la maſſe de l'argent qui compenſoit la maſſe des denrées : une portion de ces denrées manquant de ſon échange ordinaire, la balance panchera en faveur de l'argent.

Alors

Alors les propriétaires de l'argent voudront meſurer avec lui les denrées qui ſeront plus communes, dont la garde eſt moins ſûre & l'échange moins commode : l'argent ne ſera plus ſon office de ſigne ; la perte que feront les denrées meſurées par l'argent, précipitera en ſa faveur la chute de l'équilibre ; le deſordre ſera grand en raiſon de la ſomme reſſerrée.

L'argent ſorti du commerce ne paſſant plus dans les mains où il avoit coutume de ſe rendre, beaucoup d'hommes ſeront forcés de ſuſpendre ou de diminuer leurs achats ordinaires.

Pour rappeller cet argent dans le commerce, ceux qui en auront un beſoin preſſant, offriront un profit à ſes propriétaires pour s'en déſaiſir pendant quelque tems. Ce profit ſera

en raiſon du beſoin de l'emprunteur, du bénéfice que peut lui procurer cet argent, du riſque couru par le prêteur.

Cet exemple engagera beaucoup d'autres hommes à ſe procurer par leurs réſerves un pareil bénéfice, d'autant plus doux qu'il favoriſe la pareſſe. Si le travail eſt honteux dans une nation, cet uſage y trouvera plus de protecteurs ; & l'argent qui circuloit y ſera plus ſouvent reſſerré que parmi les peuples qui honorent les travailleurs. L'abus de cet uſage étant très-facile ; le même eſprit qui aura accrédité l'uſage en portera l'abus à un tel excès, que le légiſlateur ſera obligé d'y mettre un frein. Enfin lorſqu'il ſera facile de retirer un profit ou un intérêt du prêt de ſon argent, il eſt évident que tout homme qui voudra employer le ſien à une entrepriſe

quelconque, commencera par compter parmi les frais de l'entrepriſe ce que ſon argent lui eût produit en le prêtant.

Telle a été, ce me ſemble, l'origine de l'uſure ou de l'intérêt de l'argent. Pluſieurs conſéquences dérivent de ce que nous venons de dire.

1°. La circulation naturelle eſt interrompue à meſure que l'argent qui circuloit dans le commerce en eſt retiré.

2°. Plus il y a de motifs de défiance dans un état, plus l'argent ſe reſſerre.

3°. Si les hommes trouvent du profit à faire ſortir l'argent du commerce, il en ſortira en raiſon de l'étendue de ce profit.

4°. Moins la circulation eſt naturelle, moins le peuple induſtrieux

eſt en état de conſommer ; moins la faculté de conſommer eſt également répartie.

5°. Moins le peuple induſtrieux eſt en état de conſommer, moins la faculté de conſommer eſt également répartie ; & plus les amas d'argent ſeront faciles, plus l'argent ſera rare dans le commerce.

6°. Plus l'argent ſort du commerce, plus la défiance s'établit.

7° Plus l'argent eſt rare dans le commerce, plus il s'éloigne de ſa fonction de ſigne pour devenir meſure des denrées.

8°. La ſeule maniere de rendre l'argent au commerce, eſt de lui adjuger un intérêt relatif à ſa fonction naturelle de ſigne & à ſa qualité uſurpée de meſure.

9°. Tout intérêt aſſigné à l'argent eſt une diminution de valeur ſur les denrées.

10°. Toutes les fois qu'un particulier aura amaſſé une ſomme d'argent dans le deſſein de la placer à intérêt, la circulation naturelle aura diminué ſucceſſivement, juſqu'à ce que cette ſomme reparoiſſe dans le commerce. Il eſt donc évident que le commerce eſt la ſeule maniere de s'enrichir, utile à l'état. Or le commerce comprend la culture des terres, le travail induſtrieux, & la navigation.

11°. Plus l'argent ſera éloigné de ſa fonction naturelle de ſigne, plus l'intérêt ſera haut.

12°. De ce que l'intérêt de l'argent eſt plus haut dans un pays que dans un autre, on en peut conclure que la circulation s'y eſt plus écartée de l'ordre naturel, que la claſſe des ouvriers y jouit d'une moindre aiſance, qu'il y a plus de pauvres.

Mais on n'en pourra pas conclure que la maſſe des ſignes y ſoit intrinſequement moins conſidérable, comme nous l'avons démontré par notre premiere hypotheſe.

13°. Il eſt évident que la diminution des intérêts de l'argent dans un état ne peut s'opérer utilement, que par le rapprochement de la circulation vers l'ordre naturel.

14°. Enfin partout où l'argent reçoit un intérêt, il doit être conſidéré ſous deux faces à la fois : comme ſigne, il ſera attiré par les denrées ; comme meſure, il leur donnera une valeur différente, ſuivant qu'il paroîtra, ou qu'il diſparoîtra dans le commerce : dès-lors l'argent & les denrées s'attireront réciproquement.

Ainſi nous définirons la circulation compoſée, une concurrence inégale des denrées & de leurs ſignes, en faveur des ſignes.

Rapprochons à préſent les ſociétés les unes des autres, & ſuivons les effets de la diminution ou de l'augmentation de la maſſe des ſignes par la balance des échanges que ces ſociétés font entr'elles.

Si cet argent que nous ſuppoſions s'être abſenté du commerce, pour y rentrer à la faveur de l'uſure, eſt paſſé pour toujours dans un pays étranger; il eſt clair que la partie des denrées qui manquoit de ſon équivalent ordinaire, s'abſentera auſſi du Commerce pour toujours: car le nombre des acheteurs ſeroit diminué ſans retour.

Les hommes que nourriſſoit le travail de ces denrées ſeroient forcés de mandier, ou d'aller chercher de l'occupation dans d'autres pays. L'abſence de ces hommes ainſi expatriés formeroit un vuide nouveau

dans la conſommation des denrées ; la population diminueroit ſucceſſivement juſqu'à ce que la rareté des denrées les remît en équilibre avec la quantité des ſignes circulans dans le Commerce.

Conſéquemment ſi le volume des ſignes ou le prix des denrées eſt indifférent en ſoi pour établir l'aſſûrance mutuelle de l'échange, entre les propriétaires de l'argent & des denrées en raiſon des maſſes réciproques ; il eſt au contraire très-eſſentiel que la maſſe des ſignes ſur laquelle cette proportion & l'aſſûrance de l'échange ont été établies, ne diminue jamais.

On peut donc avancer comme un principe, que la ſituation d'un peuple eſt beaucoup plus fâcheuſe, lorſque l'argent qui circuloit dans ſon Commerce en eſt ſorti, que ſi cet argent n'y avoit jamais circulé.

Après avoir développé les effets de la diminution de la maſſe de l'argent dans la circulation d'un état, cherchons à connoître les effets de ſon augmentation.

Nous n'entendons point par augmentation de la maſſe de l'argent, la rentrée dans le Commerce de celui que la défiance ou la cupidité lui avoient enlevés. Il n'y reparoît que d'une maniere précaire, & à des conditions qui en avertiſſent durement ceux qui en font uſage; enfin avec une diminution ſur la valeur des denrées ſuivant la neuvieme conſéquence. Auparavant cet argent étoit dû au Commerce, qui le doit aujourd'hui: il rend au peuple les moyens de s'occuper, mais c'eſt en partageant le fruit de ſon travail, en bornant ſa ſubſiſtance.

Nous parlons donc ici d'une nouvelle maſſe d'argent qui n'entre

point précairement dans la circulation d'un état : il n'eſt que deux manieres de ſe la procurer, par le travail des mines, ou par le Commerce étranger.

L'argent qui vient de la poſſeſſion des mines peut n'être pas mis dans le commerce de l'état par diverſes cauſes. Il eſt entre les mains d'un petit nombre d'hommes ; ainſi quand même ils uſeroient de l'augmentation de leur faculté de dépenſer, la concurrence de l'argent ne ſera accrue qu'en faveur d'un petit nombre de denrées. La conſommation des choſes les plus néceſſaires à la vie n'augmente pas avec la richeſſe d'un homme ; ainſi la circulation de ce nouvel argent commencera par les denrées les moins utiles, & paſſera lentement aux autres qui le ſont davantage.

La claſſe des hommes occupés par

le travail des denrées utiles & néceſſaires, eſt cependant celle qu'il convient de fortifier davantage, parce qu'elle ſoutient toutes les autres.

L'argent qui entre en échange des denrées ſuperflues eſt néceſſairement réparti entre les propriétaires de ces denrées, par les négocians qui ſont les économes de la nation. Ces propriétaires ſont, ou des riches qui travaillant avec le ſecours d'autrui, ſont forcés d'employer une partie de la valeur reçue à payer des ſalaires; ou des pauvres qui ſont forcés de dépenſer preſque en entier leur rétribution pour ſubſiſter commodément. Le commerce étranger embraſſe toutes les eſpeces de denrées, toutes les claſſes du peuple.

Nous établirons donc pour maxime que la circulation s'accroîtra plus

ſûrement & plus promptement dans un état par la balance avantageuſe de ſon commerce avec les étrangers, que par la poſſeſſion des mines.

C'eſt auſſi uniquement de l'augmentation de la maſſe d'argent par le commerce étranger, que nous parlerons.

Par-tout où l'argent n'eſt plus ſimple ſigne attiré par les denrées, il en eſt devenu en-partie la meſure; & en cette qualité il les attire réciproquement. Ainſi toute augmentation de la maſſe de l'argent, ſenſible dans la circulation, commence par multiplier ſa fonction de ſigne, avant d'augmenter ſon volume de ſigne: c'eſt-a-dire que le nouvel argent avant de hauſſer le prix des denrées, en attirera dans le Commerce un plus grand nombre qu'il n'y en avoit. Mais enfin ce volume du ſigne ſera

augmenté en raiſon compoſée des maſſes anciennes & nouvelles, ſoit des denrées, ſoit de leurs ſignes.

En attendant, il eſt clair que cette nouvelle maſſe d'argent aura néceſſairement réveillé l'induſtrie à ſon premier paſſage. Tâchons d'en découvrir la marche en général.

Toute concurrence d'argent ſurvenue dans le Commerce en faveur d'une denrée, encourage ceux qui peuvent fournir la même denrée à l'apporter dans le Commerce afin de profiter de la faveur qu'elle a acquiſe. Cela arrive ſûrement, ſi quelque vice intérieur dans l'état ne s'y oppoſe point : car ſi le pays n'avoit point aſſez d'hommes pour accroître la concurrence de la denrée, il en arrivera d'étrangers, ſi l'on ſçait les accueillir & rendre leur ſort heureux.

Cette nouvelle concurrence de la denrée favoriſée rétablit une eſpece d'équilibre entr'elle & l'argent ; c'eſt-à-dire que l'augmentation des ſignes deſtinés à échanger cette denrée, ſe ſe répartit entre un plus grand nombre d'hommes ou de denrées : la fonction du ſigne eſt multipliée.

Cependant le volume du ſigne augmente communément de la portion néceſſaire pour entretenir l'ardeur des ouvriers : car leur ambition ſe regle d'elle-même, & borne tôt ou tard la concurrence de la denrée en proportion du profit qu'elle donne.

Les ouvriers occupés par le trayail de cette denrée ſe trouvant une augmentation de ſigne, établiront avec eux une nouvelle concurrence en faveur des denrées qu'ils voudront conſommer. Par un enchaîne-

ment heureux, les ſignes employés aux nouvelles conſommations auront à leur tour la même influence chez d'autres citoyens. Le bénéfice ſe repétera juſques à ce qu'il ait parcouru toutes les claſſes d'hommes utiles à l'état, c'eſt-à-dire occupés.

Si nous ſuppoſons que la maſſe d'argent introduite en faveur de cette denrée à une ou pluſieurs repriſes, ait été partagée ſenſiblement entre toutes les autres denrées par la circulation, il en réſultera deux effets.

1°. Chaque eſpece de denrée s'étant appropriée une portion de la nouvelle maſſe des ſignes, la dépenſe des ouvriers au travail deſquels ſera dû ce bénéfice, ſe trouvera augmentée, & leur profit diminué. Cette diminution des profits eſt bien

différente de celle qui vient de la diminution de la maſſe des ſignes. Dans la premiere, l'artiſte eſt ſoutenu par la vûe d'un grand nombre d'acheteurs ; dans la ſeconde, il eſt déſeſpéré par leur abſence. La premiere exerce ſon génie ; la ſeconde le dégoûte du travail.

2°. Par la répartition exacte de la nouvelle maſſe de l'argent, ſa préſence eſt plus aſſûrée dans le Commerce ; les motifs de défiance qui pouvoient ſe rencontrer dans l'état s'évanouiſſent ; les propriétaires de l'ancienne maſſe la répandent plus librement : la circulation eſt rapprochée de ſon ordre naturel. Il y a moins d'emprunteurs, l'argent perd de ſon prix.

L'intérêt payé à l'argent étant une diminution de la valeur des denrées, ſuivant notre neuvieme conſéquence ;

ſéquence ; la diminution de cet intérêt augmente leur valeur : il y a dès-lors plus de profit à les apporter dans le Commerce. En effet, il n'eſt aucune de ſes branches à laquelle la réduction des intérêts ne donne du mouvement.

Toute terre eſt propre à quelqu'eſpece de production : mais ſi la vente de ces productions ne rapporte pas autant que l'intérêt de l'argent employé à la culture, cette culture eſt négligée ou abandonnée. D'où il réſulte que plus l'intérêt de l'argent eſt bas dans un pays, plus les terres y ſont réputées fertiles.

Le même raiſonnement doit être employé pour l'établiſſement des manufactures, pour la navigation, la pêche, le défrichement des colonies. Moins l'intérêt des avances qu'exigent ces entrepriſes eſt haut,

plus elles ſont réputées lucratives.

De ce qu'il y a moins d'emprunteurs dans l'état & plus de profit proportionel dans le Commerce, le nombre des négocians s'accroît.* La maſſe d'argent groſſit ; les conſommations ſe multiplient ; le volume des ſignes s'accroît : les profits diminuent alors ; & par une gradation continuelle l'induſtrie devient plus active, l'intérêt de l'argent baiſſe toujours, ce qui rétablit la proportion des bénéfices ; la circulation devient plus naturelle.

Permettons à nos regards de s'étendre, & de parcourir le ſpectacle immenſe d'une infinité de moyens réunis d'attirer l'argent étranger par le Commerce. Mais ſuppoſons-en d'abord un ſeulement dans chaque

* *Voyez* le Diſcours préliminaire du Négociant Anglois, *pag.* 104.

province d'un état : quelle rapidité dans la circulation ? quel eſſor la cupidité ne donnera-t-elle point aux artiſtes ? leur émulation ne ſe borne plus à chaque claſſe particuliere, lorſque l'appas du gain s'eſt montré à pluſieurs : la chaleur & la confiance qu'il porte dans les eſprits deviennent générales. L'aiſance réciproque des hommes les aiguillonne à la vûe des uns des autres, & leurs prétentions communes ſont le ſceau de la proſpérité publique.

Ce que nous venons de dire de l'augmentation de la maſſe de l'argent par le commerce étranger, eſt la ſource de pluſieurs conſéquences.

1°. L'augmentation de la maſſe d'argent dans la circulation ne peut être appellée ſenſible, qu'autant qu'elle augmente la conſommation des

denrées néceſſaires, ou d'une commodité utile à la conſervation des hommes ; c'eſt-à-dire l'aiſance du peuple.

2°. Ce n'eſt pas tant une grande ſomme d'argent introduite à la fois dans l'état, qui donne du mouvement à la circulation, qu'une introduction continuelle d'argent pour être réparti parmi le peuple.

3°. A meſure que la répartition de l'argent étranger ſe fait plus également parmi les peuples, la circulation ſe rapproche de l'ordre naturel.

4°. La diminution du nombre des emprunteurs, ou de l'intérêt de l'argent, étant une ſuite de l'activité de la circulation devenue plus naturelle ; & l'activité de la circulation ou de l'aiſance publique n'étant pas elle-même une ſuite néceſſaire d'une

grande ſomme d'argent introduite à la fois dans l'état, autant que de ſon accroiſſement continuel pour être réparti parmi le peuple : on en doit conclure que l'intérêt de l'argent ne diminuera point par-tout où les conſommations du peuple n'augmenteront pas. Que ſi les conſommations augmentoient, l'intérêt de l'argent diminueroit naturellement, ſans égard à l'étendue de ſa maſſe, mais en raiſon compoſée du nombre des prêteurs & des emprunteurs. Que la multiplication ſubite des richeſſes artificielles, ou des papiers circulans comme monnoie, eſt un remede violent & inutile lorſqu'on peut employer le plus naturel.

5°. Tant que l'intérêt de l'argent ſe ſoutient haut dans un pays qui qui commerce avantageuſement avec les étrangers, on peut décider

que la circulation n'y eſt pas libre. J'entens en général dans un état ; car quelques circonſtances pourroient raſſembler une telle quantité d'argent dans un ſeul endroit, que la ſurabondance forceroit les intérêts de diminuer : mais ſouvent cette diminution même indiqueroit une interception de circulation dans les autres parties du corps politique.

6°. Tant que la circulation eſt interrompue dans un état, on peut aſſûrer qu'il ne fait pas tout le Commerce qu'il pourroit entreprendre.

7°. Toute circulation qui ne réſulte pas du commerce extérieur, eſt lente & inégale, à moins qu'elle ne ſoit devenue abſolument naturelle.

8°. Le volume des ſignes étant augmenté à raiſon de leur maſſe dans le Commerce ; ſi cet argent en ſor-

toit quelque tems après, les denrées ſeroient forcées de diminuer de prix ou de maſſe, en même tems que l'intérêt de l'argent hauſſeroit ; parce que ſa rareté accroîtroit les motifs de défiance dans l'état.

9°. Comme toutes choſes auroient augmenté dans une certaine proportion par l'influence de la circulation, & que perſonne ne veut commencer par diminuer ſon profit, les denrées les plus néceſſaires à la vie ſe ſoutiendroient. Les ſalaires du peuple étant preſque bornés à ce néceſſaire, il faudroit abſolument que les ouvrages ſe tinſſent chers pour continuer de nourrir les artiſtes : ainſi ce ſeroit la maſſe du travail qui commenceroit par diminuer ; juſques à ce que la diminution de la population & des conſommations fît rétrograder la circu-

lation, & diminuât les prix. Pendant cet intervalle les denrées étant cheres, & l'intérêt de l'argent haut, le commerce étranger déclineroit, le corps politique ſeroit dans une criſe violente.

10°. Si une nouvelle maſſe d'argent introduite dans l'état, n'entroit point dans le Commerce, il eſt évident que l'état en ſeroit plus riche, relativement aux autres états, mais que la circulation n'en accroîtroit ni n'en diminueroit.

11°. Les fortunes faites par le Commerce en général ayant néceſſairement accru ou conſervé la circulation, leur inégalité n'a pû porter aucun dérangement dans l'équilibre entre les diverſes claſſes du peuple.

12°. Si les fortunes faites par le commerce étranger en ſortent, il

y aura un vuide dans la circulation des endroits où elles répandoient l'argent. Elles y reſteront ſi cette occupation eſt protégée & honorée.

13°. Si ces fortunes ſortent non-ſeulement du commerce étranger, mais encore de la circulation intérieure, la perte en ſera reſſentie par toutes les claſſes du peuple en général comme une diminution de maſſe d'argent. Cela ne peut arriver lorſqu'il n'y a point de moyens de gagner plus prompts, plus commodes, ou plus ſûrs que le Commerce.

14°. Plus le commerce étranger embraſſera d'objets différens, plus ſon influence dans la circulation ſera prompte.

15°. Plus les objets embraſſés par le commerce étranger approcheront des premieres néceſſités communes à tous les hommes, mieux l'équili-

bre ſera établi par la circulation entre toutes les claſſes du peuple : & dès-lors plûtôt l'aiſance publique fera baiſſer l'intérêt de l'argent.

16°. Si l'introduction ordinaire d'une nouvelle maſſe d'argent dans l'état par la vente des denrées ſuperflues, venoit à s'arrêter ſubitement ; ſon effet ſeroit le même abſolument que celui d'une diminution de la maſſe : c'eſt ce qui rend les guerres ſi funeſtes au commerce. D'où il s'enſuit que le peuple qui continue le mieux ſon commerce à l'abri de ſes forces maritimes, eſt moins incommodé par la guerre. Il faut remarquer cependant que les artiſtes ne deſertent pas un pays à raiſon de la guerre, auſſi facilement que ſi l'interruption ſubite du commerce provenoit d'une autre cauſe. Car l'eſpérance les ſoutient, & les au-

tres parties belligérantes ne laiſſent pas d'éprouver auſſi un vuide dans la circulation.

17°. Puiſque le commerce étranger vivifie tous les membres du corps politique par le choc qu'il donne à la circulation, il doit être l'intérêt le plus ſenſible de la ſociété en général, & de chaque individu qui s'en dit membre utile.

Ce commerce étranger dont l'établiſſement coûte tant de ſoins, ne ſe ſoutiendra pas ſi les autres peuples n'ont un intérêt réel à l'entretenir. Cet intérêt n'eſt autre que le meilleur marché des denrées.

Nous avons vû qu'une partie de chaque nouvelle maſſe d'argent introduite dans le commerce, augmente communément le volume des ſignes.

Ce volume indifférent en ſoi à

celui qui le reçoit, dès qu'il ne lui procure pas une plus grande abondance de commodités, n'eſt pas indifférent à l'étranger qui achete les denrées. Car ſi elles lui ſont données dans un autre pays en échange de ſignes d'un moindre volume, c'eſt là qu'il fera ſes empléttes. Egalement les peuples acheteurs chercheront à ſe paſſer d'une denrée, même unique, dès qu'elle n'eſt pas néceſſaire, ſi le volume de ſon ſigne devient trop conſidérable relativement à la maſſe de ſignes qu'ils poſſedent.

Il paroîtroit donc que le commerce étranger, dont l'objet eſt d'attirer continuellement de nouvel argent, travailleroit à ſa propre deſtruction, en raiſon des progrès qu'il fait dans ce genre, & dès-lors que l'état ſe priveroit du bénéfice qui en revient à la circulation,

Si réellement la masse des signes étoit augmentée dans un état à un point assez considérable pour que toutes les denrées fussent trop cheres pour les étrangers, le commerce avec eux se réduiroit à des échanges; ou si ce pays se suffisoit à lui-même, le commerce étranger seroit nul. La circulation n'augmenteroit plus; mais elle n'en seroit point affoiblie, parce que l'introduction de l'argent cesseroit par une suite de gradations insensibles. Ce pays contiendroit autant d'hommes qu'il en pourroit nourrir & occuper par lui-même; ses richesses en métaux ouvragés, en diamans, en effets rares & précieux, surpasseroient infiniment ses richesses numéraires; sans compter la valeur des autres meubles plus communs. Ses hommes, quoique sans commerce

extérieur, seroient très-heureux tant que leur nombre n'excéderoit pas la proportion des terres. Enfin l'objet du législateur seroit rempli, puisque la société qu'il gouverne seroit revêtue de toutes les forces dont elle est susceptible.

Les hommes n'ont point encore été assez innocens pour mériter du ciel une paix aussi profonde, & un enchaînement de prospérités aussi constant. Des fléaux terribles continuellement suspendus sur leurs têtes, les avertissent de tems-en-tems par leur chûte, que les objets périssables dont ils sont idolâtres, étoient indignes de leur confiance.

Ce qui purge les vices des hommes, délivre le commerce de la surabondance des richesses numéraires.

Quoique le terme où nous avons conduit un corps politique, ne puisse

noralement être atteint, nous ne laiſſerons pas de ſuivre encore un moment cette hypotheſe; non pas dans le deſſein chimérique de pénétrer dans un lieu inacceſſible, mais de recueillir des vérités utiles ſur notre paſſage.

Le pays dont nous parlons avant d'en venir à l'interruption totale de ſon commerce avec les étrangers, auroit diſputé pendant une longue ſuite de ſiecles, le droit d'attirer leur argent.

Cette méthode eſt toujours avantageuſe à une ſociété qui a des intérêts extérieurs avec d'autres ſociétés, quand même elle ne lui ſeroit d'aucune utilité intérieure. L'argent eſt un ſigne général reçu par une convention unanime de tous les peuples policés. Peu content de ſa fonction de ſigne, il eſt devenu me-

ſure des denrées ; & enfin même les hommes en ont fait celle de leurs actions. Ainſi le peuple qui en poſſede le plus, eſt le maître de ceux qui ne ſavent pas le réduire à leur juſte valeur. Cette ſcience paroît aujourd'hui abandonnée en Europe à un petit nombre d'hommes, que les autres trouvent ridicules s'ils n'ont pas ſoin de ſe cacher. Nous avons vû d'ailleurs que l'augmentation de la maſſe des ſignes anime l'induſtrie, accroît la population ; il eſt intéreſſant de priver ſes rivaux des moyens de devenir puiſſans, puiſque c'eſt gagner des forces relatives.

Il ſeroit impoſſible de déterminer dans combien de tems le volume des ſignes pourroit s'accroître dans un état au point d'interrompre le commerce étranger. Mais on connoît

un moyen général & naturel qui prolonge dans une nation l'introduction des métaux étrangers.

Nous avons vû naître de l'augmentation des ſignes bien repartis dans un état, la diminution du nombre des emprunteurs, & la baiſſe des intérêts de l'argent. Cette réduction eſt la ſource d'un profit plus facile ſur les denrées ; d'un moyen aſſûré d'obtenir la préférence des ventes ; enfin d'une plus grande concurrence des denrées des artiſtes & des négocians. Calculer les effets de la concurrence, ce ſeroit vouloir calculer les efforts du génie, ou meſurer l'eſprit humain. Du moindre nombre des emprunteurs & du bas intérêt de l'argent, réſultent encore deux grands avantages.

Nous avons vû que les propriétai-

res des denrées ſuperflues vendues à l'étranger, commencent par payer ſur les métaux qu'ils ont reçus en échange, ce qui appartient aux ſalaires des ouvriers occupés du travail de ces denrées. Il leur en reſte encore une portion conſidérable : & s'ils n'ont pas beſoin pour le moment d'un aſſez grand nombre de denrées pour employer leurs métaux en entier, ils en font ouvrager une partie ; ou bien ils la convertiſſent en pierres précieuſes, en denrées d'une rareté aſſez reconnue pour devenir dans tout le monde, l'équivalent d'un grand volume de métaux.

La circulation ne diminue pas pour cela ſuivant notre dixieme conſéquence, ſur l'augmentation de la maſſe de l'argent. Lorſque cet uſage eſt le fruit de ſa ſurabondan-

ce dans la circulation générale, c'eſt une très-grande preuve de la proſpérité publique. Il ſuſpend évidemment l'augmentation du volume des ſignes, ſans que la force du corps politique ceſſe d'être accrue. Nous parlons d'un pays où l'augmentation des fortunes particulieres eſt produite par le commerce & l'abondance de la circulation générale. Car s'il s'y trouve d'autres moyens de faire de grands amas de métaux, & qu'une partie ſoit convertie à cet uſage, il eſt clair que la circulation diminuera de la ſomme de ces amas; que toutes les conſéquences qui réſultent de nos principes ſur la diminution de la maſſe d'argent, ſeront reſſenties, comme ſi cet argent eût paſſé chez l'étranger : à moins qu'il ne ſoit auſſi-tôt remplacé par une nouvelle introduction équivalente;

mais dans ce cas le peuple n'auroit point été enrichi.

Le troiſieme avantage qui réſulte du bas intérêt de l'argent, donne une grande ſupériorité à un peuple ſur un autre.

A meſure que l'argent ſurabonde entre les mains des propriétaires des denrées, ne trouvant point d'emprunteurs, ils font paſſer la portion qu'ils ne veulent point faire entrer dans le commerce, chez les nations où l'argent meſure les denrées. Ils le prêtent à l'état, aux négocians, à un gros intérêt qui rentre annuellement dans la circulation de la nation créanciere, & prive l'autre du bénéfice de la circulation. Les ouvriers du peuple emprunteur ne ſont plus que des eſclaves auxquels on permet de travailler pendant quelques jours de l'année pour

ſe procurer une ſubſiſtance médiocre : tout le reſte appartient au maître ; & le tribut eſt exigé rigoureuſement, ſoit que cette ſubſiſtance ait été commode ou miſérable. Le peuple emprunteur ſe trouve dans cet état de criſe, dont nos huitieme & neuvieme conſéquences ſur l'augmentation de la maſſe de l'argent, donnent la raiſon.

Après quelques années révolues, le capital emprunté eſt ſorti réellement par le payement des arrérages, quoiqu'il ſoit encore dû en entier, & qu'il reſte au créancier un moyen infaillible de porter un nouveau deſordre dans la circulation de l'état débiteur en retirant ſubitement ſes capitaux. Enfin pour peu qu'on ſe rappelle le gain que fait ſur les changes une nation créanciere des autres, on ſera intimement

convaincu de l'avantage qu'il y a de prêter ſon argent aux étrangers.

Diverſes cauſes naturelles peuvent retarder la préférence de l'argent dans le commerce, lors même que la circulation eſt libre ; ſon tranſport d'ailleurs eſt long & coûteux. Les hommes ont imaginé de le repréſenter par deux ſortes de ſignes.

Les uns ſont momentanés, & de ſimples promeſſes par écrit de fournir de l'argent dans un lieu, & à un terme convenu.

Ces promeſſes paſſent de main en main en payement, ſoit des denrées, ſoit de l'argent même, juſqu'à l'expiration du terme.

Par la ſeconde ſorte de ſignes de l'argent on entend des obligations permanentes comme la monnoie même dans le public, & qui circulent également.

Ces promeſſes momentanées, & ces obligations permanentes n'ont de commun que la qualité de ſignes; & comme tels, les uns ni les autres n'ont de valeur qu'autant que l'argent exiſte ou eſt ſuppoſé exiſter.

Mais ils ſont différens dans leur nature & dans leur effet.

Ceux de la premiere ſorte ſont forcés de ſe balancer au tems preſcrit avec l'argent qu'ils repréſentent; ainſi leur quantité dans l'état eſt toujours en raiſon de la répartition proportionnelle de la maſſe de l'argent.

Leur effet eſt d'entretenir ou de répéter la concurrence de l'argent avec les denrées, en raiſon de la répartition proportionnelle de la maſſe de l'argent. Cette propoſition eſt évidente par elle-même, dès qu'on fait réflexion que les billets & les lettres

de change paroiſſent dans une plus grande abondance, ſi l'argent eſt commun; & ſont plus rares ſi l'argent l'eſt auſſi.

Les ſignes permanens ſont partagés en deux claſſes: les uns peuvent s'anéantir à la volonté du propriétaire; les autres ne peuvent ceſſer d'exiſter, qu'autant que celui qui a propoſé aux autres hommes de les reconnoître pour ſignes, conſent à leur ſuppreſſion.

L'effet de ces ſignes permanens eſt d'entretenir la concurrence de l'argent avec les denrées, non pas en raiſon de ſa maſſe réelle, mais en raiſon de la quantité de ſignes ajoutée à la maſſe réelle de l'argent. Le monde les a vûs deux fois uſurper la qualité de meſure de l'argent, ſans doute afin qu'aucune eſpece d'excès

d'excès ne manquât dans les faſtes de l'humanité.

Tant que ces ſignes quelconques ſe contentent de leur fonction naturelle & la rempliſſent librement, l'état eſt dans une poſition intérieure très-heureuſe : parce que les denrées s'échangent auſſi librement contre les ſignes de l'argent, que contre l'argent même ; mais avec les deux différences que nous avons remarquées.

Les ſignes momentanés répetent ſimplement la concurrence de la maſſe réelle de l'argent avec les denrées.

Les ſignes permanens multiplient dans l'opinion des hommes la maſſe de l'argent. D'où il réſulte que cette maſſe multipliée, a dans l'inſtant de ſa multiplication l'effet de toute nouvelle introduction d'argent dans

le commerce ; dès-lors que la circulation répartit entre les mains du peuple une plus grande quantité des ſignes des denrées qu'auparavant ; que le volume des ſignes augmente ; que le nombre des emprunteurs diminue.

Si cette multiplication eſt immenſe & ſubite, il eſt évident que les denrées ne peuvent ſe multiplier dans la même proportion.

Si elle n'étoit pas ſuivie d'une introduction annuelle de nouveaux ſignes quelconques, l'effet de cette ſuſpenſion ne ſeroit pas auſſi ſenſible que dans le cas où l'on n'auroit ſimplement que l'argent pour monnoie ; il pourroit même arriver que la maſſe réelle de l'argent diminuât ſans qu'on s'en apperçût, à cauſe de la ſurabondance des ſignes. Mais l'intérêt de l'argent reſteroit au mê-

me point à moins de réductions forcées, & le commerce ni l'agriculture ne gagnent rien dans ces cas.

Enfin il eſt important de remarquer que cette multiplication n'enrichit un état que dans l'opinion des ſujets qui ont confiance dans les ſignes multipliés ; mais que ces ſignes ne ſont d'aucun uſage dans les relations extérieures de la ſociété qui les poſſede.

Il eſt clair que tous ces ſignes, de quelque nature qu'ils ſoient, ſont un uſage de la puiſſance d'autrui : ainſi ils appartiennent au crédit. Il a diverſes branches ; & la matiere eſt ſi importante, que nous la traiterons ſéparément. Mais il faudra toujours ſe rappeller que les principes de la circulation de l'argent ſont néceſſairement ceux du crédit qui n'en eſt que l'image.

Des principes dont la nature même des choſes nous a fourni la démonſtration, nous en pouvons déduire trois qu'on doit regarder comme l'analyſe de tous les autres, & qui ne ſouffrent aucune exception.

1°. Tout ce qui nuit au commerce, ſoit intérieur, ſoit extérieur, épuiſe les ſources de la circulation.

2°. Toute ſûreté diminuée dans l'état, ſuſpend les effets du commerce, c'eſt-à-dire de la circulation, & détruit le commerce même.

3°. Moins la concurrence des ſignes exiſtans ſera proportionnée dans chaque partie d'un état à celle des denrées, c'eſt-à-dire, moins la circulation ſera active, plus il y aura de pauvres dans l'état : & conſéquemment plus il ſera éloigné du degré de puiſſance dont il eſt ſuſceptible.

Nous avons tâché juſqu'à préſent d'indiquer la ſource des propriétés de chaque branche du commerce, & de développer les avantages particuliers qu'elles procurent au corps politique.

Les ſûretés qui forment le lien d'une ſociété, ſont l'effet de l'opinion des hommes, elles ne regardent que les légiſlateurs chargés par la providence, du ſoin de les conduire pour les rendre heureux. Ainſi cette matiere eſt abſolument étrangere, quant à ſes principes, à celle que nous traitons.

Il eſt une eſpece de ſûreté cependant, qu'il eſt impoſſible de ſéparer des conſidérations ſur le commerce, puiſqu'elle en eſt l'ame.

L'argent eſt le ſigne & la meſure de tout ce que les hommes ſe communiquent. La foi publique, & la

commodité ont exigé, comme nous l'avons dit au commencement, que le poids & le titre de cet équivalent fuſſent authentiques.

Les légiſlateurs étoient ſeuls en droit de lui donner ce caractere : eux ſeuls peuvent faire fabriquer la monnoie, lui donner une empreinte, en régler le poids, le titre, la dénomination.

Toujours dans un état forcé relativement aux autres légiſlateurs, ils ſont aſtreints à obſerver certaines proportions dans leur monnoie pour la conſerver. Mais lorſque ces proportions réciproques ſont établies, il eſt indifférent à la conſervation des monnoies que leur valeur numéraire ſoit haute ou baſſe : c'eſt-à-dire, que ſi les valeurs numéraires ſont ſurhauſſées ou diminuées tout d'un coup dans la même

proportion où elles étoient avant ce changement, les étrangers n'ont aucun intérêt d'enlever une portion par préférence à l'autre.

Dans quelques états on a penſé que ce changement pouvoit être utile dans certaines circonſtances. M. Melon & M. Dutot ont approfondi cette queſtion dans leurs excellens ouvrages, ſur-tout le dernier. Je n'entreprendrois pas d'en parler, ſi l'état même de la diſpute ne me paroiſſoit ignoré par un grand nombre de perſonnes. Cela ne doit point ſurprendre, puiſque hors du commerce on trouve plus de gens en état de faire le livre de M. Melon, que d'entendre celui de ſon adverſaire; ce n'eſt pas tout, la querelle s'embrouilla dans les tems au point que les partiſans de M. Melon publierent que les deux parties

étoient d'accord; beaucoup de perſonnes le crurent, & le répetent encore. Il en réſulte que ſans s'engager dans la lecture pénible des calculs de M. Dutot, chacun reſtera perſuadé que les ſurhauſſemens des monnoies ſont utiles dans certaines circonſtances.

Voici ce qu'en mon particulier, j'ai pû recueillir de pluſieurs lectures des deux ouvrages.

Tous les deux conviennent unanimement qu'on ne peut faire aucun changement dans les monnoies d'un état, ſans altérer la confiance publique.

Que les augmentations des monnoies par les réformes, au profit du prince, ſont pernicieuſes : parce qu'elles laiſſent néceſſairement une diſproportion entre les nouvelles eſpeces & les anciennes qui les font ſortir

sortir de l'état, & qui jettent une confusion déplorable dans la circulation intérieure. M. Dutot en expliquant dans un détail admirable par le cours des changes, les effets d'un pareil desordre, prouve la nécessité de rapprocher les deux especes, soit en diminuant les nouvelles, soit en haussant les anciennes : que l'un ou l'autre opéroit également la cessation du desordre dans la circulation, & la sortie de l'argent ; mais il n'est point convenu que la diminution ou l'augmentation du numéraire fissent dans leur principe & dans leurs suites aucun bien à l'état. Il a même avancé en plus d'un endroit, qu'il valoit mieux rapprocher les deux especes en diminuant les nouvelles, & il l'a démontré.

M. Melon a avancé que l'augmen-

tation ſimple des valeurs numéraires dans une exacte proportion entre-elles, étoit néceſſaire pour ſoulager le laboureur accablé par l'impoſition; qu'elle étoit favorable au roi & au peuple comme débiteurs; qu'à choſe égale, c'eſt le débiteur qu'il convient de favoriſer.

M. Dutot a prouvé par des faits & par des raiſonnemens, qu'une pareille opération étoit ruineuſe à l'état, & directement oppoſée aux intérêts du peuple & du roi. La conviction eſt entiere aux yeux de ceux qui liſent cet ouvrage avec plus de méthode que l'auteur n'y en a employé: car il faut avouer que l'abondance des choſes & la crainte d'en répéter, lui ont fait quelquefois négliger l'ordre & la progreſſion des idées.

Examinons l'opinion de M. Me-

lon de la maniere la plus ſimple, la plus courte, & la plus équitable qu'il nous ſera poſſible : cherchons même les raiſons qui ont pû ſéduire cet écrivain, dont la lecture d'ailleurs eſt ſi recommandable ; je ne me laſſerai point de le répéter.

Si le numéraire augmente, le prix des denrées doit hauſſer ; ce ſera dans une des trois proportions ſuivantes ; 1°. dans la même proportion que l'eſpece ; 2°. dans une proportion plus grande ; 3°. dans une moindre proportion.

Premiere Suppoſition.

Le prix des denrées hauſſe dans la même proportion que le numéraire.

Il eſt conſtant qu'aucune denrée n'eſt produite ſans travail ; & que tout homme qui travaille dépenſe,

La dépenſe augmentant dans la proportion de la recette, il n'y a aucun profit dans ce changement pour le peuple induſtrieux, pour les propriétaires des fruits de la terre. Car les propriétaires des rentes féodales auxquels il eſt dû des cens & rentes en argent, reçoivent évidemment moins; les frais des réparations ont augmenté cependant, dès-lors ils ſont moins en état de payer les impôts.

Ceux qui ont emprunté ou qui doivent de l'argent, acquitteront leur dette avec une valeur moindre en poids & en titre. Ce que perdra le créancier ſera gagné par le débiteur : le premier ſera forcé de dépenſer moins, & le ſecond aura la faculté de dépenſer davantage. La circulation n'y gagne rien, le changement eſt dans la main qui dé-

penſe. Diſons plus, l'argent étant le gage de nos échanges, ou pour parler plus exactement le moyen terme qui ſert à les évaluer, tout ce qui affecte l'argent ou ſes propriétaires porte ſur toutes les denrées ou leurs propriétaires. C'eſt ce qu'il faut expliquer.

S'il y avoit plus de débiteurs que de créanciers, la raiſon d'état (quoique mal entendue en ce cas) pourroit engager le légiſlateur à favoriſer le plus grand nombre. Cherchons donc qui ſont les débiteurs, & l'effet de la valeur qu'on veut leur procurer.

Les créanciers dans un état ſont les propriétaires de l'argent ou des denrées.

Il eſt ſûr que l'argent eſt inégalement partagé dans tous les pays, principalement dans ceux où le com-

merce étranger n'eſt pas le principe de la circulation.

Si les propriétaires de l'argent ont eu la confiance de le faire rentrer dans le commerce, ſurhauſſer l'eſpece, c'eſt les punir de leur confiance; c'eſt les avertir de mettre leur argent à plus haut prix à l'avenir; effet certain & directement contraire au principe de la circulation; enfin c'eſt non-ſeulement introduire dans l'état une diminution de ſûreté, mais encore autoriſer une mauvaiſe foi évidente entre les ſujets. Je n'en demande pas d'autre preuve que le ſyſtême où ſont quantités de familles dans le royaume de devoir toujours quelque choſe. Qu'attendent-elles, que l'occaſion de pouvoir manquer à leurs engagemens en vertu de la loi? Quel en eſt l'effet, ſinon d'entretenir la défiance entre les ſujets,

de maintenir l'argent à un haut prix, & de groſſir la dépenſe du prince? Quoiqu'une longue & heureuſe expérience nous ait convaincus des lumieres du gouvernement actuel; le préjugé ſubſiſte, & ſubſiſtera encore juſqu'à ce que la génération des hommes qui ont été témoins du déſordre des ſurhauſſemens, ſoit entierement éteinte. Effet terrible des mauvaiſes opérations!

C'eſt donc le principe de la répartition inégale de l'argent qu'il faut attaquer ou réformer; au lieu de dépouiller ſes poſſeſſeurs par une violence dangereuſe dans ſes effets pendant des ſiecles. Mais ce n'eſt pas tout: obſervons que ſi les propriétaires de l'argent l'ont rendu à la circulation, elle n'eſt donc pas interrompue. C'eſt le cas cependant où M. Melon conſeille l'augmentation

des monnoies. Si l'argent eſt reſſerré ou caché, il y a un grand nombre de demandeurs & point de préteurs: dès-lors le nombre des débiteurs ſera très-médiocre; & ce ſeroit un mauvais moyen de faire ſortir l'argent, que de rendre les propriétés plus incertaines.

Ce ne peut donc être des préteurs ni des emprunteurs de l'argent, que M. Melon a voulu parler.

D'un autre côté le nombre des emprunteurs & des préteurs des denrées eſt égal dans la circulation intérieure. Les denrées appartiennent aux propriétaires des terres, ou aux ouvriers qui ſont occupés par le travail de ces denrées. Par l'enchaînement des conſommations, tout ce que reçoit le propriétaire d'une denrée paſſe néceſſairement à un autre: chacun eſt tout à la fois créancier &

débiteur ; le ſuperflu de la nation paſſe aux étrangers. Il n'y a donc pas plus de débiteurs à favoriſer que de créanciers. Il n'y a que les débiteurs étrangers de favoriſés ; car dans le moment du ſurhauſſement payant moins en poids & en titre, ils acquitteront cependant le numéraire de leur ancienne dette. Préſent ruineux pour l'état qui le fait ! Examinons l'intérêt du prince, & celui du peuple relativement aux impôts.

Il eſt clair que le prince reçoit le même numéraire qu'auparavant, mais qu'il reçoit moins en poids & en titre. Ses dépenſes extérieures reſtent abſolument les mêmes intrinſéquement, & augmentent numérairement ; le prix des denrées ayant augmenté avec l'argent, la dépenſe ſera doublée ; il faudra donc

recourir à des aliénations plus funeſtes que les impôts paſſagers, ou doubler le numéraire des impôts pour balancer la dépenſe. Où eſt le profit du prince & celui du peuple?

Le voici ſans doute. Si le prince a un preſſant beſoin d'argent, & qu'il lui ſoit dû beaucoup d'arrérages; la facilité de payer ces arrérages avec moins de poids & de titre en accélérera la rentrée. Cela ne ſouffre aucun doute; mais il ſuffiſoit de diminuer tant pour livre à ceux qui auroient payé leurs arrérages dans un certain terme, & dans la proportion qu'on ſe réſoudroit à perdre, en cas d'augmentation de l'eſpece. Ceux qui n'auroient pas d'argent en trouveroient facilement en partageant le bénéfice de la remiſe; au lieu qu'en augmentant les eſpeces,

ſi n'en vient pas à ceux qui en manquent. Tout ſeroit reſté dans ſon ordre naturel, le peuple eût été ſoulagé, & le prince ſecouru d'argent.

Si le prince a des fonds dans ſon tréſor, & qu'il veuille rembourſer des fourniſſeurs avec une moindre valeur, il ſe trompe lui-même par deux raiſons.

1°. Le crédit accordé par les fourniſſeurs eſt uſuraire en raiſon des riſques qu'ils courent. C'eſt une vérité d'expérience de tous les tems, de tous les pays.

2°. Ces fourniſſeurs doivent eux-mêmes ; recevant moins, ils rembourſeront moins ; & à qui ? à des ouvriers, à des artiſtes, aux propriétaires des fruits de la terre.

La dépenſe étant augmentée, combien de familles privées de leur ai-

fance ; quel vuide dans la circulation, dans le payement des impôts qui n'en ſont que le fruit !

Si c'eſt pour diminuer les rentes ſur l'état, c'eſt encore perdre, puiſque les nouveaux emprunts ſe feront à des conditions plus dures ; l'intérêt de l'argent hauſſant pour le prince, il devient plus rare dans le commerce ; la circulation s'affoiblit, & ſans circulation point d'aiſance chez le peuple. Si cependant on ſe réſout à perdre la confiance & à faire une grande injuſtice, il eſt encore moins dangereux de diminuer l'intérêt des rentes dûes par l'état, que de hauſſer l'eſpece ; la confuſion ſeroit moins générale ; la défiance n'agiroit qu'entre l'état & ſes créanciers, ſans s'étendre aux engagemens particuliers. Mais ni l'un ni l'autre n'eſt utile.

Concluſion : en ſuppoſant le prix des denrées hauſſé en proportion de l'argent, il en naît beaucoup de déſordres, pas un ſeul avantage réel pour le roi, ni pour le peuple.

Seconde Suppoſition.

Le prix des denrées hauſſe dans une plus grande proportion que le numéraire.

Le mal ſera évidemment le même que dans la premiere hypotheſe, excepté que les rentiers ſeront plus malheureux, & conſommeront encore moins. Mais celle-ci a de plus un inconvénient extérieur ; car le ſuperflu renchériſſant, il n'eſt pas ſûr que les étrangers continuent de l'acheter : du moins eſt-il conſtant qu'il arrivera quelque révolution dans le commerce. Or ces révolu-

tions ſont dans un état commerçant, le même effet que chez les négocians ; elles l'enrichiſſent ou l'appauvriſſent. Il s'en préſente aſſez de naturelles, ſans les provoquer & multiplier ſes riſques. Il eſt même un préjugé bien fondé pour croire que le commerce étranger diminuera. Car l'argent ſe ſoutiendra cher en raiſon des motifs de défiance qui ſont dans l'état ; & les denrées augmentant encore par elles-mêmes, il eſt évident que l'état aura un déſavantage conſidérable dans la concurrence des autres peuples.

Avant de paſſer à la troiſieme ſuppoſition, il faut remarquer que l'expérience a prouvé que celle-ci eſt l'effet véritable des augmentations des monnoies, non pas tout d'un coup, mais ſucceſſivement. Les denrées hauſſant continuellement,

les dépenſes de l'état augmentent & par la même raiſon le numéraire des impôts. Le peuple dont la recette eſt ordinairement bornée au ſimple néceſſaire quel que ſoit le numéraire, n'eſt pas plus riche dans un cas que dans l'autre. Il n'a jamais de rembourſemens à faire ; & s'il vient à payer plus de numéraire à l'état en proportion de celui qu'il reçoit, il eſt réellement plus pauvre.

Les obſervations de M. l'abbé de Saint-Pierre, & les comparaiſons que fait M. Dutot, des revenus de pluſieurs de nos rois, ne laiſſent aucun doute ſur cette vérité que les denrées hauſſent ſucceſſivement dans une plus haute proportion que la monnoie ; cependant examinons la troiſieme ſuppoſition, & voyons les effets qui réſultent de ſon paſſage,

Troiſieme Suppoſition.

Le prix des denrées n'augmente pas proportionnellement avec l'argent.

C'eſt la plus favorable au ſyſtême de M. Melon. Conſidérons quelle aiſance le peuple & l'état en retirent ; & ce qui eſt plus important, combien en durent les effets. Suppoſons la journée des ouvriers 20 ſ. la dépenſe néceſſaire à la ſubſiſtance, 15 ſ. ce ſeront 5 ſ. pour le ſuperflu.

Suppoſons l'augmentation numéraire de moitié, & l'augmentation du prix des denrées d'un quart. La journée montera à 25 ſ. qui ne vaudront intrinſequement que 16 ſ. 8 d. ſur l'ancien pied. La dépenſe néceſſaire ſera de 18 ſ. 9 d. Il reſtera pour le

le ſuperflu 6 ſ. 3 d. mais comme les denrées ont augmenté d'un quart, l'ouvrier n'achetera pas plus de choſes, qu'avec les 5 ſ. qu'il avoit coutume de recevoir.

Ainſi de ce côté l'ouvrier ou le peuple ne gagne point d'aiſance; la circulation ne gagne rien.

Examinons la poſition du commerce étranger.

Suppoſons ſon ancienne valeur de 48; les denrées ayant augmenté d'un quart, la nouvelle valeur ſera 60.

Il n'eſt point de nation qui ne reçoive des denrées des peuples auxquels elle vend: c'eſt l'excédent des exportations ſur les importations qui lui procure de nouvel argent. Evaluons les échanges en nature aux trois quarts de l'ancienne valeur, c'eſt-à-dire à 36; le profit de la ba-

lance eût été 12. Il eſt évident que l'étranger paye ſes achats ſur le pied établi dans le pays du vendeur ; mais qu'il ſe fait payer ſes ventes ſur le pied établi chez lui, c'eſt-à-dire en poids & en titre.

Cela poſé, on achetera de l'étranger 54, ce qu'on payoit 36. Les ventes ſeront 60 : la balance reſtera 6.

Elle étoit de 12 auparavant ; par conſéquent la circulation perd 6, & ces 6 n'équivaudront intrinſequement qu'à 4 ſur l'ancien pied.

Par la même raiſon, tout ce que l'étranger devra au moment du ſurhauſſement, ſera payé la moitié moins ; & ce qui lui ſera dû, coûtera la moitié de numéraire en ſus. Cette double perte pour les négocians en ruinera un grand nombre, au profit des étrangers ; les

faillites rendront l'argent rare & cher ; enfin l'état aura perdu tout ce que l'étranger aura payé de moins. Ces objets ſeuls ſont de la plus grande importance : car ſi l'état ajoute l'incertitude des propriétés aux riſques naturels du Commerce, perſonne ne ſera tenté d'y faire circuler ſes capitaux ; le crédit des négocians ſera foible, l'uſure s'en prévaudra ; jamais les intérêts ne baiſſeront, & jamais l'état ne jouira de tous les avantages qu'il a pour commercer.

On objectera ſans doute que les prix étant diminués d'un quart, les étrangers acheteront un quart de plus de denrées.

Si cela arrive, il eſt évident que l'induſtrie ſera animée par cette nouvelle demande ; que la circulation recevra une très-grande activité ;

que la balance numéraire ſera 18, puiſque la vente ſera 72; enfin que l'état recevra autant de valeur intrinſeque qu'auparavant. Mais il y a pluſieurs obſervations à faire ſur cette objection.

1°. S'il eſt vrai de dire en général, comme on doit en convenir, que le bon marché de la denrée en procure un plus grand debit; il n'arrive pas toujours pour cela que le debit s'accroiſſe dans une proportion exacte de la baiſſe des prix. Outre qu'il eſt des denrées dont la conſommation eſt bornée par elle-même, le marchand qui les revend fait tout ſon poſſible pour retenir une partie du bon marché à ſon profit particulier.

2°. L'argent ſe ſoutiendra cher par la diminution de la confiance, & le grand nombre de faillites qu'au-

ra occaſionné le paſſage du ſurhauſſement. Ainſi quoique la main-d'œuvre & les denrées n'ayent hauſſé que d'un quart en numéraire, il eſt certain que l'intérêt des avances faites par les négocians, ſera de moitié plus fort en numéraire; & que cette moitié en ſus du numéraire de l'intérêt, doit être ajoutée au ſurhauſſement des denrées que nous avons ſuppoſé être d'un quart.

Sit cet intérêt étoit de 6 pour $\frac{0}{0}$, ce ſeroit un douzieme & demi en ſus. Celui qui poſſédoit dans ſon commerce 100 liv. avant le ſurhauſſement, ſe trouvera poſſéder numérairement 150 liv. l'augmentation des denrées étant du quart, il ſembleroit qu'avec ces 100 liv. on pourroit commercer ſur 25 liv. de plus en denrées.

Mais il faut obſerver que l'intérêt

de 150 liv. eſt 9 liv. à 6 pour $\frac{0}{0}$; ainſi il faut retrancher ſur 150 liv. à raiſon de cet intérêt . . . . . 9 liv.

Reſtent. 141

L'augmentation du prix des denrées a été du quart . 25

116

Reſtent donc pour 16 liv. de plus en denrées qu'on n'en avoit avant l'augmentation des eſpeces. Cependant comme l'intérêt de ces 100 liv. étoit de 6 p. $\frac{0}{0}$ également, il convient d'ajouter 6 liv. aux 16 liv. ce qui en fera 22 liv.

Mais le plus fort numéraire des intérêts a évidemment diminué 3 liv. ſur les 25 liv. que l'on eſpéroit trouver de plus en denrées, à raiſon de l'inégalité du ſurhauſſement des denrées en proportion de celui des eſpeces.

Ce calcul pourroit encore être

pouſſé plus loin, ſi l'on évalue le bénéfice du commerçant qui eſt toujours au moins du double de l'intérêt.

3°. Toutes les manufactures où il entre des matieres étrangeres hauſſeront non ſeulement d'un quart, comme toutes les autres denrées, mais encore de l'excédent du numéraire qu'on donnera de plus qu'auparavant pour payer ces matieres.

4°. Si le pays qui a hauſſé ſa monnoie tire de l'étranger une partie des matieres néceſſaires à la navigation, ſon fret renchérira d'autant en numéraire; il faudra encore y ajouter le plus grand numéraire, & à raiſon de l'intérêt de l'argent, & à raiſon du prix des aſſûrances. Toutes ces augmentations formeront une valeur intrinſeque qui donnera la ſupériorité dans cette par-

tie essentielle, aux étrangers qui payent l'argent moins cher.

5°. Tout ce qui manquera à l'achat des étrangers pour répondre à ce quart de diminution sur les prix, diminuera la balance intrinseque de l'état. Si dans l'exemple proposé au lieu d'exporter 72, on n'exporte que 66 : la balance numéraire sera de 12 comme auparavant ; mais la balance intrinseque ne sera que 8.

6°. En supposant même le quart entier d'accroissement sur les ventes, ce qui n'est pas vraisemblable cependant, il est clair suivant la remarque de M. Dutot, que l'étranger n'aura donné aucun équivalent en échange.

7°. Je conviens que l'état aura occupé plus d'hommes : c'est un avantage très-réel. Mais il faut reconnoître aussi que les denrées haussant

ſant ſucceſſivement comme l'expérience l'a toujours vérifié, les ventes diminueront ſucceſſivement dans la même proportion. La balance diminuera avec elles numérairement & intrinſéquement : & ſuivant les principes établis ſur la circulation, le peuple ſera en peu de tems plus malheureux qu'il n'étoit. Car ſon occupation diminuera ; le nombre des ſignes qui avoit coutume d'entrer en concurrence avec les denrées n'entrant plus dans le commerce, la circulation s'affoiblira ; l'intérêt de l'argent ſe ſoutiendra toujours. Telle eſt la vraie pierre de touche de la proſpérité intérieure d'un état. Je veux bien compter pour rien le dérangement des fortunes particulieres & des familles, puiſque la maſſe de ces fortunes reſtera la même dans l'état ; mais je

demanderai toujours s'il y a moins de pauvres, s'il y en aura moins par la ſuite, parce que la reſſource de l'état peut être meſurée ſur leur nombre.

Je ne crois point qu'on m'accuſe d'avoir diſſimulé les raiſons favorables à l'opinion de M. Melon : je les ai cherchées avec ſoin ; parce qu'il ne me paroiſſoit pas naturel qu'un habile homme avançât un ſentiment ſans l'avoir médité. J'avoue même que d'abord j'ai héſité ; mais les ſuites pernicieuſes & prochaines de cet embonpoint paſſager du corps politique, m'ont intimement convaincu qu'il n'étoit pas naturel ; enfin que l'opération n'eſt utile en aucun ſens : c'eſt ainſi qu'en ont penſé Mun, Locke, & le célebre Law, qu'on peut prendre pour juges en ces matieres lorſque leur avis ſe

réunit. Il ne faut pas s'imaginer que l'utilité des augmentations numéraires n'ait pû ſe développer que parmi nous ; à moins que l'influence du climat ne change auſſi quelque choſe dans la combinaiſon des nombres.

Enfin je ne me ſerai point trompé, ſi malgré une augmentation de denrées à raiſon de l'aggrandiſſement du royaume, malgré une augmentation de valeur de 150 millions dans nos colonies, la balance du commerce étranger n'eſt pas plus conſidérable depuis 23 ans que de 1660 à 1683.

Nous avons évidemment gagné ; puiſque depuis la derniere réforme il a été monnoyé près de 13 cens millions ; mais il s'agit de ſavoir ſi nous n'aurions pas gagné davantage en cas qu'on n'eût point hauſſé

les monnoies : ſi l'on verroit en Italie, en Allemagne, en Hollande ſur-tout, & en Angleterre, pour des centaines de millions de vieilles monnoies de France.

Jean de Wit évaluoit la balance que la Hollande payoit de ſon tems à la France, à 30 millions, qui en feroient aujourd'hui plus de 55. Je ſais que nous avons étendu notre commerce; mais ſans compter l'augmentation de nos terres, & l'amélioration de nos colonies, ſuppoſons (ce qui n'eſt pas) que nous avons fait par nous-mêmes ou par d'autres peuples, les $\frac{3}{4}$ du commerce que la Hollande faiſoit pour nous en 1655 : la balance avec elle devroit reſter de plus de 13 millions; en 1752 elle n'a été que de huit.

Regle générale à laquelle j'en reviendrai toujours, parce qu'elle eſt

d'une application très-étendue ; par-tout où l'intérêt de l'argent ſe ſoutient haut, la circulation n'eſt pas libre. C'eſt donc avec peu de fondement que M. Melon a comparé les ſurhauſſemens de monnoies, même ſans réforme ni refonte, aux multiplications des papiers circulans. Je regarde ces papiers comme un remede dangereux par les ſuites qu'ils entraînent ; mais ils ſe corrigent en partie par la diminution des intérêts, & donnent au moins les ſignes & les effets d'une circulation intérieure, libre & durable. Ils peuvent nuire un jour à la richeſſe de l'état, mais conſtamment le peuple vit plus commodément. S'il étoit poſſible même de borner le nombre des papiers circulans, & ſi la facilité de dépenſer n'étoit pas un préſage preſque certain d'une grande dépenſe, je

les croirois fort utiles dans les circonſtances d'un épuiſement général dans tous les membres du corps politique. Diſons plus, il n'en eſt pas d'autre ſous quelque nom ou quelque forme qu'on les préſente. Il ne s'agit que de ſavoir uſer de la fortune & ſe ménager des reſſources.

Cette diſcuſſion prouve invinciblement que le commerce étranger eſt le ſeul intérêt réel d'un état au-dedans; cet intérêt eſt celui du peuple, & celui du peuple eſt celui du prince : ces trois parties forment un ſeul tout. Nulle diſtinction ſubtile, nulle maxime d'une politique fauſſe & captieuſe, ne prouvera jamais à un homme qui jouit de ſa raiſon, qu'un tout n'eſt point affecté par l'affoibliſſement d'une de ſes parties. S'il eſt ſage de ſavoir perdre quelquefois, c'eſt dans le cas

où l'on ſe réſerve l'eſpérance de ſe dédommager de ſes pertes.

M. Melon propoſe pour dernier appui de ſon ſentiment le problême ſuivant :

L'impoſition néceſſaire au payement des charges de l'état étant telle, que les contribuables, malgré les exécutions militaires, n'ont pas de quoi les payer par la vente de leurs denrées, que doit faire le légiſlateur ?

J'aimerois autant que l'on demandât ce que doit faire un général dont l'armée eſt aſſiégée tout à la fois par la famine & par les ennemis, dans un poſte très-déſavantageux.

Dire qu'il ne falloit pas s'y engager, ſeroit une réponſe aſſez naturelle, puiſque l'on ne déſigneroit aucune des circonſtances de cette poſition. Mais certes, perſonne ne

donneroit pour expédient de livrer la moitié des armes aux ennemis, afin d'avoir du pain pendant quatre jours.

C'étoit ſans doute par modeſtie que M. Deſmareſts diſoit qu'on avoit fait ſubſiſter les armées & l'état en 1709, par une eſpece de miracle. Quelque cruelle que fût alors notre ſituation, il me ſemble que les mots de miracle & d'impoſſibilité ne ſont point faits pour les hommes d'état.

Toute poſition a ſes reſſources quelconques pour qui ſait l'enviſager de ſang froid, & d'après de bons principes. Il eſt vrai que dans ces occaſions critiques, comme dans toutes les autres, il faut ſe rappeller la priere de David, *Infatua Domine conſilium Architopel.*

Ce que nous avons dit ſur la ba-

lance de notre commerce en 1655, prouve combien peu eſt fondé ce préjugé commun, que notre argent doit être plus bas que celui de nos voiſins, ſi nous voulons commercer avantageuſement avec eux. M. Dutot l'a également démontré par les changes.

La vraie cauſe de cette opinion parmi quelques négocians plus praticiens qu'obſervateurs des cauſes & des principes, eſt que nos ſurhauſſemens ont preſque toujours été ſuivis de diminutions.

On a toutes les peines du monde alors à faire conſentir les ouvriers à baiſſer leurs ſalaires; & les denrées ſe ſoutiennent juſqu'à ce que la ſuſpenſion du commerce les ait réduites à leur proportion. C'eſt ce qui arrive même après les chertés conſidérables; l'abondance ne ra-

mene que très-lentement les anciens prix.

Ce paſſage eſt donc réellement très-déſavantageux au commerce ; mais il n'a point de ſuites ultérieures. Obſervons encore que l'étranger qui doit, ne tient point compte des diminutions ; & que cependant le négociant eſt obligé de payer ſes dettes ſur le pied établi par la loi. Il en réſulte des faillites, & un grand diſcrédit général.

C'eſt donc la crainte ſeule des diminutions qui a enfanté cette eſpece de maxime fauſſe en elle-même, que notre argent doit être bas.

La vérité eſt qu'il eſt important de le laiſſer tel qu'il ſe trouve ; que parmi les proſpérités de la France, elle doit compter principalement la ſtabilité actuelle des monnoies.

CHAPITRE X.

Du Crédit.

LE crédit étant en général la faculté de faire uſage de la puiſſance d'autrui, on peut le définir plus particulierement en fait de commerce & de finance, la faculté d'emprunter ſur l'opinion conçue de l'aſſûrance du payement.

Cette définition renferme l'effet & la cauſe immédiate du crédit.

Son effet eſt évidemment de multiplier les reſſources du débiteur par l'uſage des richeſſes d'autrui.

La cauſe immédiate du crédit eſt l'opinion conçue par le prêteur de l'aſſûrance du payement.

Cette opinion a pour motifs des

ſûretés réelles ou perſonnelles ; ou bien l'union des unes & des autres.

Les ſûretés réelles ſont les capitaux en terres, en meubles, en argent, & les revenus.

Les ſûretés perſonnelles, ſont le degré d'utilité qu'on peut retirer de la faculté d'emprunter ; l'habileté, la prudence, l'œconomie, l'exactitude de l'emprunteur.

Ces cauſes, quoiqu'ordinaires, ne ſont cependant ni conſtantes, ni d'un effet certain ; parce que dans toutes les choſes où les hommes ne ſe ſont pas dépouillés de leur liberté naturelle, ils n'obéiſſent ſouvent qu'à leurs paſſions. Ainſi il arrive que les ſûretés réelles & perſonnelles ne font pas toujours ſur l'eſprit des hommes une impreſſion proportionnée à leur étendue ; on les mé-

connoît où elles ſont, on les ſuppoſe où elles n'exiſterent jamais.

Par une conſéquence néceſſaire de ce que nous venons de dire, tout crédit a ſes bornes naturelles; il en a d'étrangeres qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer.

Quoique les ſûretés perſonnelles ſoient moins évidentes que les ſuretés réelles, ſouvent elles n'en méritent pas moins de confiance. Car en général elles tendent continuellement à procurer des ſûretés réelles à celui qui les poſſede.

De cette conſidération il réſulte, que ſi l'un & l'autre crédit excede ſa proportion connue, le danger eſt moindre reſpectivement au crédit perſonnel.

L'objet du crédit réel ne peut diſparoître, il eſt vrai; c'eſt un grand avantage, & l'unique motif de pré-

férence ſur l'autre qui peut ceſſer d'exiſter pendant quelque tems ſans qu'on le ſache.

Cette différence emporte avec elle trois ſortes de riſques de la part du crédit perſonnel. L'un eſt attaché à la nature des moyens qu'a l'induſtrie d'employer les richeſſes d'autrui; le ſecond regarde la prudence de l'emprûnteur; le troiſieme ſa bonne foi.

Le premier riſque s'évanouit ſi le ſecond eſt nul : il eſt conſtant que l'induſtrie ne s'exerce que pour acquérir des ſûretés réelles; que tout homme prudent gagne dans la maſſe générale de ſes entrepriſes; car un homme prudent ne cherche de grands profits, que lorſqu'il eſt en état de ſoutenir de grandes pertes.

Le troiſieme riſque eſt le plus

frappant, & le moindre cependant ſi les loix ſont exécutées. Le crime eſt facile ſans doute, mais le crédit eſt ſi favorable à l'induſtrie, que ſon premier ſoin eſt de le conſerver.

Après la religion, le plus ſûr garand que les hommes puiſſent avoir dans leurs engagemens reſpectifs, c'eſt l'intérêt. La rigueur des loix contient le petit nombre d'hommes perdus, qui voudroient ſacrifier des eſpérances légitimes à un bénéfice préſent, mais infâme.

Des différences qui ſe trouvent entre le crédit réel & le crédit perſonnel, on peut conclure qu'il eſt dans l'ordre.

1°. Que les ſûretés réelles procurent un crédit plus facile & moins coûteux; mais borné le plus ordi-

nairement à la proportion rigide de ces ſuretés.

2°. Que les ſûretés perſonnelles ne faſſent pas un effet auſſi prompt : pouvant diſparoître à l'inſçu des prêteurs, ce riſque doit être compenſé par des conditions plus fortes : mais lorſque l'impreſſion de ces ſûretés eſt répandue dans les eſprits, elles donnent un crédit infiniment plus étendu.

Si ces deux ſortes de ſûretés peuvent chacune en particulier former les motifs d'un crédit, il eſt évident que leur union dans un même ſujet ſera la baſe la plus ſolide du crédit.

Enfin moins ces ſûretés ſe trouveront engagées, plus dans le cas d'un beſoin l'opinion conçue de l'aſſûrance du payement ſera grande.

Tout

Tout citoyen qui jouit de la faculté d'emprunter fondée ſur cette opinion, a un crédit qu'on peut appeller crédit particulier.

Le réſultat de la maſſe de tous ces crédits particuliers, ſera nommé le crédit général : l'application de la faculté dont nous venons de parler, à des compagnies excluſives bien entendues, & à l'état, ſera compriſe ſous le mot de crédit public.

Il eſt à propos d'examiner le crédit ſous ſes divers aſpects, d'après les principes que nous avons poſés, afin d'en tirer de nouvelles conſéquences. Je ſupplie le lecteur d'en bien conſerver l'ordre dans ſa mémoire, parce qu'il eſt néceſſaire pour l'intelligence de la matiere.

Crédit général.

Commençons par le crédit général.

On peut emprunter de deux manieres : ou bien le capital prêté eſt aliéné en faveur du débiteur avec certaines formalités ; ou bien le capital n'eſt point aliéné, & le debiteur ne fournit d'autre titre de ſon emprunt, qu'une ſimple reconnoiſſance.

Cette derniere maniere de contracter une dette appellée chirographaire eſt la plus uſitée parmi ceux qui font profeſſion de commerce ou de finance.

La nature & la commodité de ces ſortes d'obligations ont introduit l'uſage de ſe les tranſporter mutuellement par un ordre, & de les

faire circuler dans la ſociété. Elles y ſont une promeſſe autentique d'opérer la préſence de l'argent, dans un lieu & dans un tems convenus : ces promeſſes réparent ſon abſence dans le commerce, & d'une maniere ſi effective, qu'elles mettent les denrées en mouvement à des diſtances infinies.

Au terme limité, ces promeſſes reviennent trouver l'argent qu'elles ont repréſenté : à meſure que ce terme approche, la circulation en eſt plus rapide ; l'argent s'eſt hâté de paſſer par un plus grand nombre de mains ; & toujours en concurrence avec les denrées dont il eſt attiré, & qu'il attire réciproquement. Tant que le commerce répartira l'argent dans toutes les parties de l'état où il y a des denrées, en proportion de la maſſe générale, ces

obligations ſeront fidélement acquittées. Tant que rien n'éludera les effets de l'activité du commerce dans un état, cette répartition ſera faite exactement.

Ainſi l'effet des obligations circulantes dont nous parlons, eſt de répéter l'uſage de la maſſe proportionnelle de l'argent dans toutes les parties d'un état : dès-lors elles ont encore l'avantage de n'être le ſigne des denrées que dans la proportion de leur prix avec la maſſe actuelle de l'argent; parce qu'elles paroiſſent & diſparoiſſent alternativement du commerce, qu'elles indiquent même qu'elles n'y ſont que pour un tems; au lieu que les autres repréſentations d'eſpeces reſtent dans le public comme monnoie. Leur abondance a l'effet même de l'abondance de la monnoie, elle

renchérit le prix des denrées ſans avoir enrichi l'état. L'avantage des ſignes permanens n'eſt pas d'ailleurs intrinſéquement plus grand pour la commodité du commerce, ni pour ſon étendue.

Car tout homme qui peut repréſenter l'argent dans la confiance publique par ſon billet ou ſa lettre de change, donne autant que s'il payoit la même ſomme avec ces repréſentations monnoies. Il eſt donc à ſouhaiter que l'uſage des ſignes momentanés de l'argent s'étende beaucoup, ſoit en lui accordant toute la faveur que les loix peuvent lui donner, ſoit peut être en aſtreignant les négocians qui ne payent pas ſur le champ avec l'argent, de donner leur billet ou une lettre de change. Dans les endroits où l'argent eſt moins abondant, cette petite gêne

auroit beſoint qu'on prolongeât les jours de grace : mais elle auroit des avantages infinis en mettant les vendeurs en état de jouir du prix de la vente avant le terme. Le meilleur moyen ſans contredit pour établir cet uſage, ſans gêner la liberté, ſeroit de donner à ces obligations dans les manufactures principalement, la préférence ſur les dettes chirographaires.

L'accroiſſement des conſommations eſt une ſuite évidente de la facilité de la circulation des denrées, comme celle-ci eſt inſéparable de la circulation facile de la maſſe d'argent qui a paru dans le commerce. Chaque membre de la ſociété a donc un intérêt immédiat à favoriſer autant qu'il eſt en lui le crédit des autres membres.

Le chef de cette ſociété ou le

prince dont la force & la félicité dépendent du nombre & de l'aiſance des citoyens, multiplie l'un & l'autre par la protection qu'il accorde au crédit général.

La ſimplicité, la rigueur des loix, & la facilité d'obtenir des jugemens ſans frais, ſont le premier moyen d'augmenter les motifs de la confiance publique.

Un ſecond moyen, ſans lequel même elle ne peut exiſter ſolidement, ſera la ſûreté entiere des divers intérêts qui lient l'état avec les particuliers, comme ſujets, ou comme créanciers.

Après avoir ainſi aſſûré le crédit des particuliers dans ſes circonſtances générales, ceux qui gouvernent ne peuvent rien faire de plus utile que de lui donner du mouvement & de l'action. Tous les expédiens

propres à animer l'induſtrie, ſont la ſeule méthode de remplir cette vûe; puiſque l'uſage du crédit n'aura lieu que lorſque cet uſage deviendra utile. Il ſera nul abſolument dans une province qui n'aura ni rivieres navigables, ni canaux, ni grands chemins praticables, où des formalités rigoureuſes & de hauts droits détruiront les communications naturelles, dont le peuple ne ſaura point mettre en œuvre les productions de ſes terres; ou bien dont l'induſtrie privée de l'émulation qu'apporte la concurrence, ſera encore refroidie par des ſujétions ruineuſes, par la crainte qu'inſpirent les taxes arbitraires; dans tout pays enfin dont il ſortira annuellement plus d'argent qu'il n'y en peut rentrer dans le même eſpace de tems.

Crédit public, premiere branche.

Nous avons obſervé plus haut que la faculté d'emprunter ſur l'opinion conçue de l'aſſûrance du payement, étant appliquée à des compagnies excluſives & à l'état, porte le nom de crédit public : ce qui le diviſe naturellement en deux branches.

Les compagnies excluſives ne ſont admiſes chez les peuples intelligens que pour certains commerces, qui exigent des vûes & un ſyſtême politique dont l'état ne veut pas faire la dépenſe ou prendre l'embarras, & que la rivalité ou l'ambition des particuliers auroit peine à ſuivre. Le crédit de ces compagnies a les mêmes ſources que celui des particuliers, il a beſoin des mêmes ſecours : mais le dépôt en eſt ſi conſidérable ; il eſt telle-

Il en réſulte deux ſortes d'engagemens de la compagnie avec le public : les uns ſont les reconnoiſſances d'intérêt dans le capital; les autres ſont les reconnoiſſances des dettes contractées à raiſon des beſoins. Ces deux ſortes d'engagemens dont l'un eſt permanent & l'autre momentané, ont cours comme ſignes de l'argent.

Si la ſomme des dettes s'accroît à un point, & avec des circonſtances qui puiſſent donner quelqu'atteinte à la confiance, la valeur d'opinion de l'un & de l'autre effet, ſera moindre que la valeur qu'ils repréſentoient dans l'origine.

Il en naîtra deux inconvéniens, l'un intérieur, l'autre extérieur.

Dans une pareille criſe, les propriétaires de ces reconnoiſſances ne ſeront plus réellement auſſi ri-

ches qu'ils l'étoient auparavant, puiſqu'ils n'en retrouveroient pas le capital en argent. D'un autre côté le nombre de ces obligations aura été fort multiplié ; ainſi beaucoup de particuliers s'en trouveront porteurs : & comme il n'eſt pas poſſible de les diſtinguer, le diſcrédit de la compagnie entraînera une défiance générale entre tous les citoyens.

Le trouble même qu'apporte dans un état la perte d'une grande ſomme de crédit, eſt un ſûr garand des ſoins qu'un gouvernement ſage prendra de le rétablir & de le ſoutenir. Ainſi les étrangers qui calculeront de ſang-froid ſur ces ſortes d'événemens, acheteront à bas prix les effets décriés ; pour les revendre lorſque la confiance publique les aura rapprochés de leur valeur réel-

le. Si chez ces étrangers l'intérêt de l'argent eſt plus bas de moitié que dans l'état que nous ſuppoſons, ils pourront profiter des moindres mouvemens dans ces obligations, lors même que les ſpéculateurs nationaux regarderont ces mouvemens d'un œil indifférent.

Le profit de cet agiotage des étrangers ſera une diminution évidente du bénéfice de la balance du commerce, ou une augmentation ſur ſa perte. Ces deux inconvéniens fourniſſent trois obſervations, dont j'ai déja avancé une partie comme des principes; mais leur importance en autoriſe la répétition.

1°. Tout ce qui tend à diminuer quelqu'eſpece de ſûreté dans un corps politique, détruit au moins pour un tems aſſez long le crédit général, & dès-lors la circulation des

denrées, ou en d'autres termes la ſubſiſtance du peuple, les revenus publics & particuliers.

2° Si une nation avoit la ſageſſe d'enviſager de ſang-froid le déclin d'une grande ſomme de crédit, & de ſe prêter aux expédiens qui peuvent en arrêter la ruine totale, elle rendroit ſon malheur preſqu'inſenſible. Alors ſi les opérations ſont bonnes, ou ſi l'excès des choſes n'interdit pas toute bonne opération, ce premier pas conduira par degrés au rétabliſſement de la portion du crédit qu'il ſera poſſible de conſerver.

3°. Le gouvernement qui veille aux ſûretés intérieures & extérieures de la ſociété, a un double motif de ſoutenir, ſoit par les loix, ſoit par des ſecours promts & efficaces les grands dépôts de la confiance publique. Plus l'intérêt de l'argent ſera

haut dans l'état, plus il eſt important de prévenir les inégalités dans la marche du crédit.

Crédit public, deuxieme branche.

Le crédit de l'état, ou la deuxieme branche du crédit public, a en général les mêmes ſources que celui des particuliers & des compagnies; c'eſt-à-dire les ſûretés réelles de l'état même, & les ſûretés perſonnelles de la part de ceux qui gouvernent.

Mais ce ſeroit ſe tromper groſſierement que d'évaluer les ſûretés réelles ſur le pied du capital général d'une nation, comme on le fait à l'égard des particuliers. Ces calculs pouſſés juſqu'à l'excès par quelques écrivains Anglois, ne ſont propres qu'à repaître des imaginations oiſives, & peuvent introduire des

principes vicieux dans une nation.

Les ſûretés réelles d'un état, ſont la ſomme des tributs qu'il peut lever ſur le peuple, ſans nuire à l'agriculture ni au commerce ; car autrement l'abus de l'impôt le détruiroit, le deſordre ſeroit prochain.

Si les impôts ſont ſuffiſans pour payer les intérêts des obligations ; pour ſatisfaire aux dépenſes courantes, ſoit intérieures, ſoit extérieures ; pour amortir chaque année une partie conſidérable des dettes ; enfin ſi la grandeur des tributs laiſſe encore entrevoir des reſſources en cas qu'un nouveau beſoin prévienne la libération totale, on peut dire que la ſûreté réelle exiſte.

Pour en déterminer le degré précis, il faudroit connoître la nature des beſoins qui peuvent ſurvenir, leur éloignement ou leur proximité,

leur durée probable : enſuite les comparer dans toutes leurs circonſtances avec les reſſources probables que promettroient la liquidation commencée, le crédit général, & l'aiſance de la nation.

Si la ſûreté n'eſt pas claire aux yeux de tous, le crédit de l'état pourra ſe ſoutenir par habileté juſqu'au moment d'un grand beſoin. Mais alors ce beſoin ne ſera point ſatisfait, ou ne le ſera que par des reſſources très-ruineuſes. La confiance ceſſera à l'égard des anciens engagemens ; elle ceſſera entre les particuliers d'après les principes établis ci-deſſus. Le fruit de ce déſordre ſera une grande inaction dans la circulation des denrées : développons-en les effets.

Le capital en terres diminuera avec leur produit ; les malheurs communs

ne réuniſſent que ceux dont les eſpérances ſont communes ; ainſi il eſt à préſumer que les capitaux en argent & en meubles précieux ſeront mis en dépôt dans d'autres pays, ou cachés ſoigneuſement : l'induſtrie effrayée & ſans emploi ira porter ſon capital dans d'autres aſiles. Que deviendront alors tous les ſyſtêmes fondés ſur l'immenſité d'un capital national ?

Les ſûretés perſonnelles dans ceux qui gouvernent peuvent ſe réduire à l'exactitude ; car le degré d'utilité que l'état retire de ſon crédit, l'habileté, la prudence, & l'œconomie des miniſtres, conduiſent toutes à l'exactitude dans les petits objets comme dans les plus grands. Ce dernier point agit ſi puiſſamment ſur l'opinion des hommes, qu'il peut dans de grandes occaſions ſuppléer aux

ſûretés réelles ; & que ſans lui les ſûretés réelles ne ſont pas leur effet. Telle eſt ſon importance, que l'on a vû quelquefois des opérations contraires en elles-mêmes aux principes du crédit, ſuſpendre ſa chute totale lorſqu'elles étoient entrepriſes dans des vûes d'exactitude. Je n'entens point cependant faire l'éloge de ces ſortes d'opérations toujours dangereuſes ſi elles ne ſont déciſives ; & qui réſervées à des tems de calamité, ne ceſſent d'être des fautes que dans le cas d'une impoſſibilité abſolue de ſe les épargner. C'eſt proprement abattre une partie d'un grand édifice, pour ſouſtraire l'autre aux ravages des flammes : mais il faut une grande ſupériorité de vûes pour ſe déterminer à de pareils ſacrifices, & ſavoir maitriſer l'opinion des hommes. Ces circonſtances for-

cées ſont une ſuite néceſſaire de l'abus du crédit public.

Après avoir expliqué les motifs de la confiance publique envers l'état, & indiqué ſes bornes naturelles, il eſt important de connoître l'effet des dettes publiques en elles-mêmes.

Indépendamment de la différence que nous avons remarquée dans la maniere d'évaluer les ſûretés réelles d'un état & des particuliers, il eſt encore entre ces crédits d'autres grandes différences.

Lorſque les particuliers contractent une dette, ils ont deux avantages : l'un de pouvoir borner leur dépenſe perſonnelle juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient acquittés ; le ſecond, de pouvoir tirer de l'emprunt une utilité plus grande que l'intérêt qu'ils ſont obligés de payer.

Un état augmente ſa dépenſe annuelle en contractant des dettes ; ſans être le maître de diminuer les dépenſes néceſſaires à ſon maintien ; parce qu'il eſt toujours dans une poſition forcée relativement à ſa ſûreté extérieure. Il n'emprunte jamais que pour dépenſer ; ainſi l'utilité qu'il retire de ſes engagemens ne peut accroître les ſûretés réelles qu'il offre à ſes créanciers. Au moins ces occaſions ſont très-rares, & ne peuvent être compriſes dans ce qu'on appelle *dettes publiques*. On ne doit point confondre non plus avec elles, ces emprunts momentanés qui ſont faits dans le deſſein de prolonger le terme des recouvremens, & de les faciliter. Ces ſortes d'économies rentrent dans la claſſe des ſûretés perſonnelles ; elles augmentent les motifs de la confiance publique. Mais

obſervons en paſſant que jamais ces opérations ne ſont ſi promtes, ſi peu coûteuſes, & n'ont moins beſoin de crédits intermédiaires, que lorſqu'on voit les revenus ſe libérer.

C'eſt donc uniquement des aliénations dont il s'agit ici.

Dans ce cas, un corps politique ne pouvant faire qu'un uſage onéreux de ſon crédit, tandis que celui des particuliers leur eſt utile en général, il eſt facile d'établir entr'eux une nouvelle différence. Elle conſiſte en ce que l'uſage que l'état fait de ſon crédit peut nuire à celui des ſujets; au lieu que jamais le crédit multiplié des ſujets ne peut qu'être utile à celui de l'état.

L'uſage que l'état fait de ſon crédit peut porter préjudice aux ſujets de pluſieurs manieres.

1°. Par la peſanteur des charges

qu'il accumule où qu'il perpétue : d'où il eſt évident de conclure que toute aliénation des revenus publics eſt plus onéreuſe au peuple, qu'une augmentation d'impôt qui ſeroit paſſagere.

2°. Il s'établit à la faveur des emprunts publics, des moyens de ſubſiſter ſans travail, & réellement aux dépens des autres citoyens. Dès-lors la culture des terres eſt négligée ; les fonds ſortent du Commerce, il tombe à la fin, & avec lui s'évanouiſſent les manufactures, la navigation, l'agriculture, la facilité du recouvrement des revenus publics, enfin imperceptiblement les revenus publics mêmes. Si cependant par des circonſtances locales, ou par un certain nombre de facilités ſingulieres, on ſuſpend le déclin du Commerce, le déſordre ſera lent:

mais il ſe fera ſentir par degrés.

3°. De ce qu'il y a moins de Commerce, & de plus grands beſoins dans l'état, il s'enſuit que le nombre des emprunteurs eſt plus grand que celui des prêteurs. Dès-lors l'intérêt de l'argent ſe ſoutient plus haut que ſon abondance ne le comporte; & cet inconvénient devient un nouvel obſtacle à l'accroiſſement du Commerce & de l'agriculture.

4°. Le gros intérêt de l'argent invite les étrangers à faire paſſer le leur pour devenir créanciers de l'état. Je ne m'étendrai pas ſur le préjugé puérile qui regarde l'arrivée de cet argent comme un avantage: j'en ai parlé aſſez au long en traitant de la circulation de l'argent. Les rivaux d'un peuple n'ont pas de moyen plus certain de ruiner ſon commerce en s'enrichiſſant, que de prendre intérêt

rêt dans ſes dettes publiques.

5°. Les dettes publiques emportent avec elles des moyens ou impôts extraordinaires, qui procurent des fortunes immenſes, rapides, & à l'abri de tout riſque. Les autres manieres de gagner ſont lentes au contraire & incertaines : ainſi l'argent & les hommes abandonneront les autres profeſſions. La circulation des denrées à l'uſage du plus grand nombre eſt interrompue par cette diſproportion, & n'eſt point remplacée par l'accroiſſement du luxe de quelques citoyens.

6°. Si ces dettes publiques deviennent monnoie, c'eſt un abus volontaire ajouté à un abus de néceſſité. L'effet de ces repréſentations multipliées de l'eſpece, ſera le même que celui d'un accroiſſement dans ſa maſſe : les denrées ſeront repréſentées

par une plus grande quantité de métaux, ce qui en diminuera la vente au-dehors. Dans des accès de confiance, & avant que le ſecret de ces repréſentations fût connu, on en a vû l'uſage animer tellement le crédit général, que les réductions d'intérêt s'opéroient naturellement : ces réductions réparoient en partie l'inconvénient du ſurhauſſement des prix relativement aux autres peuples qui payoient les intérêts plus cher. Il ſeroit peu ſage de l'eſpérer aujourd'hui ; & toute réduction forcée eſt contraire aux principes du crédit public.

On ne ſçauroit trop le répéter, la grande maſſe des métaux eſt en elle-même indifférente dans un état conſideré ſéparément des autres états. C'eſt la circulation, ſoit intérieure, ſoit extérieure des denrées qui fait le

bonheur du peuple ; & cette circulation a beſoin pour ſa commodité d'une répartition proportionenlle de la maſſe générale de l'argent dans toutes les provinces qui fourniſſent des denrées.

Si les papiers circulans, regardés comme monnoie, ſont répandus dans un état, où quelque vice intérieur répartiſſe les richeſſes dans une grande inégalité, le peuple n'en ſera pas plus à ſon aiſe malgré cette grande multiplicité des ſignes : au contraire, car les denrées ſeront plus cheres, & le travail pour les étrangers moins commun. Si l'on continue d'ajoûter à cette maſſe des ſignes, on aura par intervalle une circulation forcée qui empêchera les intérêts d'augmenter : car il eſt au moins probable que ſi les métaux mêmes, ou les repréſentations des métaux

n'augmentoient point de maſſe dans un état où leur répartition eſt inégale, les intérêts de l'argent remonteroient dans les endroits où la circulation ſeroit plus rare.

Si l'on a vû des réductions d'intérêts dans des états où les papiers monnoie ſe multiplioient ſans ceſſe, on n'en doit rien conclure contre ces principes, parce qu'alors ces réductions n'étoient pas tout-à-fait volontaires; elles ne peuvent être regardées que comme l'effet de la réflexion des propriétaires ſur l'impuiſſance nationale. Ceux qui voudront voir l'application de ces raiſonnemens à des faits, peuvent recourir au diſcours préliminaire qui ſe trouve à la tête du *Négociant Anglois*.

Les banques ſont du reſſort de la matiere du crédit: nous ne les avons point rangées dans la claſſe des com-

pagnies du commerce, parcequ'elles ne méritent pas proprement ce nom; n'étant deſtinées qu'à eſcompter les obligations des commerçans, & à donner des facilités à leur crédit.

L'objet de ces établiſſemens indique aſſez leur utilité dans tout pays où la circulation des denrées eſt interrompue par l'abſence du crédit; & ſi nous les ſéparons des inconvéniens qui s'y ſont preſque toujours introduits.

Une banque dans ſa premiere inſtitution eſt un dépôt ouvert à toutes les valeurs mercantiles d'un pays. Les reconnoiſſances du dépôt de ces valeurs les repréſentent dans le public, & ſe tranſportent d'un particulier à un autre. Son effet eſt de doubler dans le Commerce les valeurs dépoſées. Nous venons d'expliquer ſon objet.

Comme les hommes ne donnent jamais tellement leur confiance qu'ils n'y mettent quelque reſtriction, on a exigé que les banques euſſent toujours en caiſſe un capital numéraire. Les portions de ce capital ſont repréſentées par des reconnoiſſances appellées *actions* qui circulent dans le public.

Le profit des intéreſſés eſt ſenſible : quand même la vaine formalité d'un dépôt oiſif ſeroit exécutée à la rigueur, la banque a un autre genre de bénéfice bien plus étendu. A meſure qu'il ſe préſente des gages ou du papier ſolide de la part des négocians, elle en avance la valeur dans ſes billets, à une petite portion près qu'elle ſe réſerve pour l'intérêt. Ces billets repréſentent réellement la valeur indiquée dans le public ; & n'ayant point de terme limité, ils

deviennent une monnoie véritable que l'on peut reſſerrer ou remettre dans le Commerce à ſa volonté. A meſure que la confiance s'anime, les particuliers dépoſent leur argent à la caiſſe de la banque, qui lui donne en échange ſes reconnoiſſances d'un tranſport plus commode ; tandis qu'elle rend elle-même ces valeurs au Commerce, ſoit en les prêtant, ſoit en rembourſant ſes billets. Tout eſt dans l'ordre ; la ſûreté réelle ne peut être plus entiere, puiſqu'il n'y a pas une ſeule obligation de la banque qui ne ſoit balancée par un gage certain. Lorſqu'elle vend les marchandiſes ſur leſquelles elle a prêté, ou que les échéances des lettres de change eſcomptées arrivent, elle reçoit en payement, ou ſes propres billets qui dès-lors ſont ſoldés juſqu'à ce qu'ils rentrent dans le Commer-

ce, ou de l'argent qui en répond lorſque le payement ſera exigé, & ainſi de ſuite.

Lorſque la confiance générale eſt éteinte, & que par le reſſerrement de l'argent les denrées manquent de leurs ſignes ordinaires, une banque porte la vie dans tous les membres d'un corps politique : la raiſon en eſt facile à concevoir.

Le diſcrédit général eſt une ſituation violente dont chaque citoyen cherche à ſe tirer. Dans ces circonſtances la banque offre un crédit nouveau, une ſûreté réelle toujours exiſtante, des opérations ſimples, lucratives & connues. La confiance qu'elle inſpire, celle qu'elle prête elle-même, diſſipent en un inſtant les craintes & les ſoupçons entre les citoyens.

Les ſignes des denrées ſortent de

la

ſa priſon où la défiance les renfermoit, & rentrent dans le Commerce en concurrence avec les denrées : la circulation ſe rapproche de l'ordre naturel.

La banque apporte dans le Commerce le double des valeurs qu'elle a miſes en mouvement : ces nouveaux ſignes ont l'effet de toute augmentation actuelle dans la maſſe de l'argent, c'eſt-à-dire que l'induſtrie s'anime pour les attirer. Chacune de ces deux valeurs donne du mouvement à l'induſtrie, contribue à donner un plus haut prix aux productions, ſoit de l'art, ſoit de la nature ; mais avec des différences eſſentielles.

Le renouvellement de la circulation de l'ancienne maſſe d'argent rend aux denrées la valeur intrinſeque qu'elles auroient dû avoir rela-

tivement à cette maſſe, & relativement à la conſommation que les étrangers peuvent faire des denrées.

Si d'un côté la multiplication de cette ancienne maſſe, par les repréſentations de la banque, étoit en partie néceſſaire pour la faire ſortir; on conçoit d'ailleurs qu'en la doublant on hauſſe le prix des denrées à un point exceſſif en peu de tems. Ce ſurhauſſement ſera en raiſon de l'accroiſſement des ſignes qui circuleront dans le Commerce, au-delà de l'accroiſſement des denrées.

Si les ſignes circulans ſont doublés, & que la quantité des denrées n'ait augmenté que de moitié, les prix hauſſeront d'un quart.

Pour évaluer quel devroit être dans un pays le degré de la multiplication des denrées, en raiſon de

celle des ſignes, il faudroit connoître l'étendue des terres, leur fertilité, la maniere dont elles ſont cultivées, les améliorations dont elles ſont ſuſceptibles, la population, la quantité d'hommes occupés, de ceux qui manquent de travail, l'induſtrie & les manieres générales des habitans, les facilités naturelles, artificielles & politiques pour la circulation intérieure & extérieure; le prix des denrées étrangeres qui ſont en concurrence; le goût & les moyens des conſommateurs. Ce calcul ſeroit ſi compliqué, qu'il peut paſſer pour impoſſible; mais plus l'augmentation ſubite des ſignes ſera exceſſive, moins il eſt probable que les denrées ſe multiplieront dans une proportion raiſonnable avec eux.

Si le prix des denrées hauſſe, il eſt également vrai de dire que par l'ex-

cès de la multiplication des ſignes ſur la multiplication des denrées, & l'activité de la nouvelle circulation, il ſe rencontre alors moins d'emprunteurs que de prêteurs ; l'argent perd de ſon prix.

Cette baiſſe par conſéquent ſera en raiſon compoſée du nombre des prêteurs & des emprunteurs.

Elle ſoulage les denrées d'une partie des frais que font les négocians pour les revendre. Ces frais diminués ſont l'intérêt des avances des négocians, l'évaluation des riſques qu'ils courent, le prix de leur travail : les deux derniers ſont toujours réglés ſur le taux du premier, & on les eſtime communément au double. De ces trois premieres diminutions réſultent encore le meilleur marché de la navigation, & une moindre évaluation des riſques de la mer.

Quoique ces épargnes soient considérables, elles ne diminuent point intrinsequement la valeur premiere des denrées nationales ; il est évident qu'elles ne la diminuent que relativement aux autres peuples qui vendant les mêmes denrées en concurrence, soutiennent l'intérêt de leur argent plus cher en raison de la masse qu'ils possedent. Si ces peuples venoient à baisser les intérêts chez eux dans la même proportion, ce seroit la valeur premiere des denrées qui décideroit de la supériorité, toutes choses égales d'ailleurs.

Quoique j'aye rapproché autant qu'il a dépendu de moi les conséquences de leurs principes, il n'est point inutile d'en retracer l'ordre en peu de mots.

Nous avons vu la banque ranimer

la circulation des denrées, & rétablir le crédit général par la multiplication actuelle des ſignes : d'où réſultoit une double cauſe d'augmentation dans le prix de toutes choſes, l'une naturelle & ſalutaire, l'autre forcée & dangereuſe. L'inconvénient de cette derniere ſe corrige en partie relativement à la concurrence des autres peuples par la diminution des intérêts.

De ces divers raiſonnemens on peut donc conclure, que par tout où la circulation & le crédit jouiſſent d'une certaine activité, les banques ſont inutiles, & même dangereuſes. Nous avons remarqué en parlant de la circulation de l'argent, que ſes principes ſont néceſſairement ceux du crédit même, qui n'en eſt que l'image : la même méthode les conſerve & les anime. Elle conſiſte 1°.

dans de bonnes loix bien exécutées contre l'abus de la confiance d'autrui. 2°. Dans la ſûreté des divers intérêts qui lient l'état avec les particuliers comme ſujets ou comme créanciers. 3°. A employer tous les moyens naturels, artificiels & politiques qui peuvent favoriſer l'induſtrie & le commerce étranger; ce qui emporte avec ſoi une finance ſubordonnée au Commerce. J'ai ſouvent inſiſté ſur cette derniere maxime, parce que ſans elle tous les efforts en faveur du Commerce ſeront vains. J'en ai précédemment traité dans un ouvrage particulier, auquel j'oſe renvoyer ceux qui ſe ſentent le courage de développer des germes abandonnés à la ſagacité du lecteur.

Si quelqu'une de ces regles eſt négligée, nulle banque, nulle puiſſan-

ce humaine n'établira parmi les hommes une confiance parfaite & réciproque dans leurs engagemens : elle dépend de l'opinion, c'eſt-à-dire de la perſuaſion ou de la conviction.

Si ces regles ſont ſuivies dans toute leur étendue, le crédit général s'établira ſûrement.

L'augmentation des prix au renouvellement du crédit, ne ſera qu'en proportion de la maſſe actuelle de l'argent & de la conſommation des étrangers. L'augmentation des prix par l'introduction continuelle d'une nouvelle quantité de métaux, & la concurrence des négocians par l'extenſion du Commerce, conduiront à la diminution des bénéfices : cette diminution des bénéfices & l'accroiſſement de l'aiſance générale feront baiſſer les intérêts comme dans l'hypotheſe d'une banque ;

mais la réduction des intérêts ſera bien plus avantageuſe dans le cas préſent que dans l'autre, en ce que la valeur premiere des denrées ne ſera pas également augmentée.

Pour concevoir cette différence, il faut ſe rappeller trois principes déja répétés pluſieurs fois, ſur-tout en parlant de la circulation de l'argent.

L'aiſance du peuple dépend de l'activité de la circulation des denrées : cette circulation eſt active en raiſon de la répartition proportionnelle de la maſſe quelconque des métaux ou des ſignes, & non en raiſon de la répartition proportionnelle d'une grande maſſe de métaux ou de ſigne : la diminution des intérêts eſt toujours en raiſon compoſée du nombre des prêteurs & des emprunteurs.

Ainſi à égalité de répartition proportionnelle d'une maſſe inégale de ſignes, l'aiſance du peuple ſera relativement la même ; il y aura relativement même proportion entre le nombre des emprunteurs & des prêteurs, l'intérêt de l'argent ſera le même.

Cependant la valeur premiere des denrées ſera en raiſon de l'inégalité réciproque de la maſſe des ſignes.

Malgré les inconvéniens d'une banque, ſi l'état ſe trouve dans ces momens terribles & qui ne doivent jamais être oubliés, d'une criſe qui ne lui permet aucune action ; il paroît évident que cet établiſſement eſt la reſſource la plus promte & la plus efficace, ſi on lui preſcrit des bornes. Leur meſure ſera la portion d'activité néceſſaire à l'état pour rétablir

la confiance publique par degrés : & il ſemble que des caiſſes d'eſcompte rendroient les mêmes ſervices d'une maniere irréprochable. Une banque peut encore être utile dans de petits pays, qui ont plus de beſoins que de ſuperflu, ou qui poſſedent des denrées uniques.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent que des banques ſolides, c'eſt-à-dire dont toutes les obligations ſont balancées par un gage mercantil. Les états qui les ont regardées comme une facilité de dépenſer, n'ont joui de leur proſpérité que juſqu'au moment où leur crédit a été attaqué dans ſon principe. Dans tous les tems & dans tous les pays, la ruine d'un pareil crédit entraînera pour longtems celle du corps politique : mais avant que le jour en ſoit arrivé, il en aura toujours réſulté un ravage

intérieur, comme nous l'avons expliqué plus haut en parlant des dettes publiques.

CHAPITRE XI.

Du Luxe.

IL eſt difficile de réunir les opinions des hommes ſur un objet que chacun définit intérieurement ſuivant les idées qui lui ſont particulieres : auſſi le luxe a-t-il fourni dans tous les tems la matiere la plus vaſte aux déclamations.

Le ſeul parti qui reſte à prendre, c'eſt ſans doute de déclarer ce qu'on entend par ce mot vague & indéterminé, ſans prétendre en fixer le ſens pour les autres hommes ; juſqu'à ce que l'uſage en adopte un par préférence, & aſſigne aux idées particu-

lieres leur expreſſion propre. Alors les opinions les plus oppoſées en apparence ſe concilieront facilement.

Je ſupplie le lecteur de faire deux réflexions préliminaires ; 1°. une opinion ancienne pourroit n'être qu'une vieille erreur ; 2°. la politique chargée de conduire les hommes aux fins de la ſociété, laiſſe à la Religion, ſource unique d'une morale pure, le ſoin de les rendre meilleurs.

Avant d'expliquer ce que j'entens par luxe, jettons un coup d'œil ſur les diverſes définitions qu'on en a faites ; cherchons le ſens ſous lequel il eſt conſidéré le plus généralement. Si la définition que je propoſerai, s'accorde avec les idées les plus communes, on ne pourra point dire que j'appelle *luxe* ce qui n'en eſt point un ; & les conſéquences qui

réſulteront de ma définition ſeront au moins juſtes pour ceux qui conſidéreront le luxe ſous le même aſpect que moi.

Les uns confondent le luxe avec cette moleſſe qui énerve les eſprits, amollit les courages, & dégrade l'humanité. Dans ce ſens, il eſt aſſûrément vicieux chez les particuliers & dans l'état. Mais cette nonchalance oiſive ou cette pareſſe eſt un vice de l'ame, & ne forme le caractere d'une nation, qu'autant que les principes d'un gouvernement vicieux y conduiſent les hommes. C'eſt le luxe aſiatique inconnu dans nos gouvernemens modérés de l'Europe, & dont l'amour de la patrie, l'honneur ou l'émulation lui ferment l'entrée.

D'autres prétendent que le luxe eſt un grand rafinement dans les plai-

ſirs des ſens. Mais ce rafinement ſera relatif aux circonſtances des divers tems, des divers pays, & aux facilités qu'on y trouve de ſatisfaire ſa ſenſualité. La morale condamne avec raiſon les goûts voluptueux en général : cependant elle reconnoît dans leur habitude divers degrés plus ou moins criminels. Il eſt d'ailleurs très-difficile de tracer métaphyſiquement les limites préciſes du bien & du mal ; de façon qu'en morale il faudroit ſe contenter de dire que le vice commence où la vertu ceſſe, ſi la religion ne parloit à nos cœurs & ne nous preſcrivoit un principe conſtant auquel toutes nos actions doivent ſe rapporter. La politique, dont l'objet eſt moins parfait, & qui ne s'occupe que de la conduite extérieure des hommes relativement

les uns aux autres, ſe propoſe des regles moins ſublimes & plus faciles à ſuivre. Elle voit dans le rafinement des hommes ſenſuels une conſommation utile aux pauvres de l'état, & qui leur fournit le néceſſaire dont ils manquent ; perſonne ne peut diſconvenir de cet effet. Si l'on prétend que ce rafinement entraîne des conſéquences dangereuſes pour l'état, il faut avouer qu'il opere politiquement dans le même inſtant le mal & le bien. En ce cas quelles ſeront les bornes de l'un ou de l'autre ? On jette le légiſlateur dans une immenſité de détails qui ſurpaſſent infiniment ſes forces & ſes lumieres.

Dire avec pluſieurs perſonnes que le luxe eſt l'abus des conſommations, c'eſt rentrer dans le même labyrinthe par une autre voye.

En

En quoi consistera cet abus ? où commence-t-il ? où finit-il ?

Une quatrieme définition du luxe le regarde comme l'excès de la dépense superflue aux besoins physiques sur la faculté de dépenser : excès auquel l'usage me semble avoir consacré le mot de dissipation. Je conviens qu'il seroit à desirer pour l'humanité que chaque homme s'imposât la loi d'être sage : mais lorsqu'il l'est assez peu pour courir volontairement à sa ruine, quel réglement politique lui servira de frein ? Comment ce réglement pourroit-il être fait, à moins que chaque famille ne déclare ses facultés au législateur qui lui prescrira des loix somptuaires conformes à sa position ? Lorsqu'un citoyen se perd par sa dépense imprudente, ce n'est qu'un désastre particulier ; quelle secousse,

quel vuide, l'état en reſſent-il ? aucun aſſûrément ; mais ſuppoſons-le pour un inſtant. Ce diſſipateur inſenſé a fait paſſer ſes richeſſes dans les mains de pluſieurs familles dont il a aſſuré la ſubſiſtance & le bonheur à ſes dépens. Voilà donc ceux qui adoptent cette définition du luxe, obligés de convenir qu'il renferme politiquement le bien & le mal dans la même opération. Ce n'eſt pas encore tout le vice de cette définition. Des particuliers extraordinairement riches pourront ſe trouver ſans luxe dès que leur dépenſe n'excédera pas leurs facultés : quelque contradiction que cela implique avec les idées communes, je ne m'y arrête pas. Mais comment expliquera-t-on les funeſtes effets que répandra le principe de l'imitation, & l'autorité de l'exemple ? Ils ſont

conſtatés par l'expérience, & je ne prévois point de réponſe ſatisfaiſante à cette objection.

Suivant la cinquieme définition & la plus généralement reçue juſqu'à préſent, le luxe eſt toute ſuperfluité dans la dépenſe : en effet toutes les autres définitions peuvent être rendues par une expreſſion qui leur eſt propre. Dès-lors il eſt clair que le plus grand nombre des hommes attache à ce mot l'idée de conſommation ; & les détails dans leſquels ſont entrées les loix ſomptuaires de tous les tems, de tous les pays, nous en fourniſſent la preuve. C'eſt par conſéquent relativement aux conſommations dans l'état qu'il convient de parler du luxe : & ſous ce point de vûe il appartient à la matiere du Commerce.

Nous chercherons l'origine du luxe conſidéré ſous cet aſpect, avant de paſſer à l'examen de ſa définition la plus générale & la plus ſtricte. Si les conſéquences qui réſultent de l'une & de l'autre prouvent également la néceſſité du luxe, il ne ſera coupable en lui-même d'aucun des déſordres qu'on lui reproche. Si cependant il eſt évident que ces déſordres ont commencé quelquefois, & fini avec le luxe, il en faudra conclure que ſa marche peut être déterminée par des principes différens : & c'eſt dans la diſcuſſion de ces principes que devoient ſe renfermer les diſputes, ou plûtôt il n'y en eût point eu.

Dès qu'il y a eu des hommes, l'amour naturel à chaque individu pour ſon exiſtence, a dû le rendre ingénieux à ſe la procurer meilleure

à ſon gré. Ceux qui trouverent le plus de reſſource dans leur induſtrie, furent réputés plus riches ou plus heureux par les autres. L'égalité d'opinion ceſſa, & bien-tôt la violence introduiſit une inégalité réelle. Les hommes ſentirent la néceſſité de ſe réunir en ſociété, & d'établir volontairement entr'eux une inégalité réelle, ſous des conditions qui en modifiaſſent l'excès & qui furent appellées loix. Les honneurs & les reſpects dûs aux chefs de ces ſociétés, & par gradation à ceux qu'ils choiſiſſoient pour les ſeconder dans leurs travaux, étoient inſéparables d'une plus grande faculté de ſe procurer les commodités inventées par les hommes. Sans cela ceux qui auroient veillé à la ſûreté générale, euſſent été beaucoup moins heureux que les autres ci-

toyens, dont l'induſtrie pouvoit à l'abri de l'ordre public s'occuper uniquement des moyens d'exiſter commodément.

Ainſi par-tout où il y a une inégalité réelle entre les citoyens, l'ordre naturel veut qu'il y ait une inégalité d'opinion: & plus la premiere ſera multipliée, plus la ſeconde le doit être.

Mais indépendamment de ces motifs d'inégalité d'opinion, elle dut varier en peu de tems par une infinité de moyens entre ceux que les loix faiſoient égaux réellement.

Ceux qui poſſéderent dans un moindre degré la faculté d'exiſter commodément, appellerent ſuperflu ou luxe, l'uſage que les autres en faiſoient dans une plus grande abondance.

Si les cenſeurs du luxe n'atta-

choient à ce mot que l'idée générale d'une dépenſe ſuperflue ; il eſt conſtant que la conſéquence néceſſaire de leur principe ſeroit de rappeller les hommes à l'égalité d'opinion, & à l'égalité réelle tout à la fois. Ce ſeroit les réduire aux beſoins phyſiques, qui ne comprennent que la nourriture & le vêtement dans toute la ſimplicité qui peut s'accorder avec notre conſervation.

Puiſque cet ordre n'a pas été long-tems compatible chez les premiers hommes avec la foibleſſe & la corruption de leur nature ; il ſeroit abſolument impoſſible d'y ſoumettre aujourd'hui les paſſions dans leſquelles ils ont vieilli, & ſe ſont endurcis.

N'accuſons pas encore cependant ces eſprits auſteres d'avoir beaucoup

parlé, & d'avoir peu réflechi; & tâchons de reſſerrer les idées du luxe.

Du ſentiment de nos beſoins naît immédiatement l'idée d'une conſervation plus ſûre de notre être. Ce que la plus grande ſûreté de cette conſervation nous fait imaginer, me paroît tenir de trop près à notre exiſtence pour le regarder comme un ſuperflu.

Dans cette chaumine mal aſſûrée contre la violence des vents, où l'on voit des enfans couverts de lambeaux de toile au milieu d'un hyver rigoureux, ſe diſputer quelques racines, le néceſſaire phyſique ne manque pas exactement. On n'y regarde pas comme un luxe, l'uſage que les voiſins font d'une étoffe bien fournie de laine, de cidre, de groſſe viande:

viande: ce ſont des commodités ſeulement qu'on envie.

Ainſi les commodités qui rendent notre conſervation plus ſûre, me ſemblent un degré marqué par la nature entre les beſoins phyſiques & le luxe.

Mais les hommes ont également donné le nom de commodité aux uſages qu'ils ont inventés, pour rendre la conſervation de leur être plus agréable. L'uſage de ces commodités s'eſt accru à meſure que les divers degrés d'inégalité réelle, les différences dans l'induſtrie perſonnelle, les arrangemens des dots & des ſucceſſions ont introduit plus d'inégalité d'opinion entre les citoyens.

Ceux qui ne jouiſſoient que des commodités utiles à la plus grande ſûreté de leur conſervation, pou-

voient s'en contenter, & ne mettre aucune valeur aux commodités agréables, qui dès-lors devenoient un luxe pour eux. La diverſité ſeule qui regne dans les gouts, ſuffiſoit pour établir cette différence : au lieu que les hommes ſont preſque unanimement d'accord ſur les commodités utiles à leur conſervation. Quoique la vanité naturelle à leur imperfection, & la pente au plaiſir ne leur permettent pas en général de regarder avec indifférence les commodités ſuperflues ; il n'en eſt pas moins vrai qu'elles ne ſont jamais qu'un beſoin relatif à l'uſage qu'on en a fait, ou que les autres en font.

La valeur de ce ſuperflu eſt diſtribuée aux ouvriers, dont le travail en procure l'uſage aux riches. Cette valeur fournit aux pauvres les com-

modités utiles qui leur manquoient ; & à meſure que les riches multiplient leurs agrémens, ces mêmes pauvres ſe trouvent un luxe relatif à leur ancienne condition. Ils en ſont plus heureux, parce qu'ils jouiſſent d'une partie de ce qu'ils ont déſiré : & comme très-peu d'hommes ſavent être contens du préſent, cette inquiétude ou cette ambition redouble les efforts de l'induſtrie, augmente ſans ceſſe les genres d'occupation pour les pauvres, le bonheur & les forces de la ſociété.

D'après ce que nous venons de dire, il paroît donc que le luxe pourroit être défini dans la plus grande préciſion dont il ſoit ſuſceptible, l'uſage que font les hommes de la faculté d'exiſter agréablement par le travail d'autrui. C'eſt du moins ce que j'entens par le mot de luxe.

Il s'enſuit encore, 1°. que l'idée du luxe n'eſt que le rapport d'une comparaiſon.

2°. Que cette comparaiſon ſera établie par-tout où il y aura des hommes réunis en ſociété.

3°. Que ſi le luxe étoit reſtraint dans une ſociété, ou s'il venoit à diminuer, elle ne poſſéderoit que le nombre d'ouvriers néceſſaires au travail, ſoit des terres, ſoit des commodités permiſes ou en uſage.

4°. Que l'émulation ſe reveille entre les citoyens en raiſon des progrès du luxe.

Si cette définition du luxe rapproche un peu ſes cenſeurs de l'humanité, elle les tient également éloignés de la raiſon.

Leur principe ſeroit toujours incompatible avec les paſſions humaines, avec l'émulation, l'ame & le

rien des ſociétés. Il eſt vrai que cette émulation a elle-même pour objet l'égalité d'opinion : mais les divers degrés d'inégalité réelle, & les différences dans l'induſtrie ſont un obſtacle éternel au ſuccès de cette prétention. Auſſi le légiſlateur qui n'en a rien à craindre pour l'ordre public, ne peut-il rien faire de plus ſage que de préſenter à tous les citoyens généralement cette amorce trompeuſe, qui fuyant toujours devant eux, ne fait qu'irriter leurs deſirs.

C'eſt dans la multitude de ceux qu'agite cette illuſion, que conſiſte la force & la proſpérité d'un état ; & c'eſt dès-lors dans les moyens qui peuvent la répandre, qu'il faut chercher les principes utiles d'un luxe intariſſable.

Le projet de Henri IV, ſi bien remarqué par M. Melon, d'intro-

duire l'abondance dans les campagnes, n'étoit pas seulement l'expression du cœur du meilleur des Rois; ce trait appartient à la plus profonde politique, & me paroît renfermer une grande instruction.

Le luxe du laboureur est inséparable du luxe des grands, & de tous ceux à qui l'ordre public accorde un rang distingué des autres, puisque c'est à eux que les terres appartiennent en général. Ce n'est pas la modicité des tributs qui peut donner à ces terres une plus grande valeur; à leurs propriétaires & aux cultivateurs une plus grande aisance: c'est le commerce étranger & la sûreté de l'industrie.

Les négocians, comme je l'ai déja dit ailleurs, sont les œconomes d'une nation: c'est par leurs mains bienfaisantes que se fait la répartition des richesses entre toutes les

claſſes du peuple occupé, ou propriétaire des denrées. A meſure que cette répartition ſe réitete, le laboureur, l'artiſan, connoiſſent un plus grand nombre de commodités agréables, dont l'uſage multiplie les mêmes facultés chez une infinité d'autres hommes. L'inégalité qui reſte entr'eux dans chaque claſſe ne les décourage point, parce que le principe en eſt connu, & à la portée de tous; c'eſt l'induſtrie.

L'inégalité qu'éprouvent entr'elles les claſſes du peuple, c'eſt-à-dire les divers genres d'occupation, n'en fait abandonner aucune parce que l'équilibre ſubſiſte. Car il faut remarquer qu'il eſt entre les hommes une équité ſecrete ou de routine, qui leur fait aprécier aſſez raiſonnablement leurs ſalaires reſpectifs: un art moins ingénieux qu'un autre ne

lui envie pas ſa récompenſe, mais la proportion dans laquelle il doit recevoir la ſienne.

Le négociant n'a pas dû répandre tant de bienfaits, ſans s'obliger lui-même. Sa fortune, quelqu'immenſe qu'elle puiſſe être, ne porte aucun ombrage à des milliers de familles dont elle aſſûre la ſubſiſtance : le propriétaire des terres, créancier de tous, voit d'un œil content accroître ſes ſûretés & ſon abondance, avec les travaux de ſes débiteurs.

Mais deux choſes diſtinguent particulierement l'influence du commerce ſur le luxe d'une nation. Il devient toujours plus général : il invite plûtôt les particuliers à dépenſer par l'accroiſſement de leurs facultés, qu'il ne les y force par l'autorité de l'exemple.

Les progrès du luxe établi ſur ce principe ſolide, ſont lents, mais continuels; ils étendent ſucceſſivement les deſirs des riches. Enfin les denrées communes ou produites ſous leurs yeux, ne piquent plus leur goût; les productions rares & étrangeres s'introduiſent. Mais le légiſlateur qui, d'un ſeul mot, ouvre & ferme ſes ports comme il lui plaît, eſt à tous momens en état de réprimer cet excès. C'eſt le ſeul qui puiſſe réſulter du luxe déterminé par un principe utile : encore la conſommation des choſes rares & étrangeres n'eſt-elle point un mal, ſi elle eſt l'occaſion d'une plus grande exportation des denrées nationales. Tel ſera même ſon effet le plus ordinaire dans une nation polie & ingénieuſe, dont les autres voudront imiter les uſages, parce qu'ils ſeront plus agréables.

Quelques citoyens fauſſement enorgueillis de cette préférence, pourront faire conſiſter dans cet objet le principal mérite de leur nation : ils borneront leurs ſoins à l'étudier ; à ſe parer chaque jour par de nouvelles inventions de luxe aux yeux de leurs concitoyens ; ils s'en croiront plus recommandables, & mettront leur félicité à mériter des ſuffrages frivoles. Il faut l'avouer, ces hommes ſeront perdus pour les affaires ſérieuſes ; mais ils auront été utiles aux pauvres ſans l'avoir ſû. Chaque peuple éprouve que le partage de la raiſon eſt toujours inégal parmi ſes membres, peut-être plus encore que celui des richeſſes ; les foux amuſans valent bien ceux qui ſont triſtes. Il ſuffit à l'ordre public qu'ils ne le troublent point, & qu'on ne les ſouffre jamais pré-

tendre à autre choſe qu'à amuſer, même ſans aucun égard à ces bons intervalles, pendant leſquels la folie ſe cache quelquefois.

D'autres particuliers peu modeſtes dans la proſpérité n'auront pas la ſageſſe d'en régler l'uſage ſur ſa meſure véritable : ils ſe ruineront. Leur deſordre eſt inſenſible dans l'état, puiſque les richeſſes n'ont fait que changer de main, & même ſe répartir plus également. Il reſte une reſſource à ces infortunés, c'eſt le travail : car il ſera honorable partout où le luxe ſera fondé ſur le Commerce.

Ces legers inconvéniens de détail ne forment aucun nuage ſur l'éclat des avantages que le luxe entraîne à ſa ſuite. Il humaniſe les hommes, polit leurs manieres, adoucit leurs humeurs, aiguiſe leur imagi-

nation, perfectionne leurs connoiſſances. *On ne doit pas s'attendre*, dit un ingénieux écrivain Anglois *, *à voir une piece de drap fabriquée dans un haut point de perfection, chez un peuple où l'aſtronomie eſt ignorée, où la morale eſt négligée. L'eſprit du ſiécle ſe répand ſur tous les arts; & lorſqu'une fois le génie des hommes s'eſt arraché au ſommeil léthargique qui l'engourdiſſoit, lorſqu'il fermente, pour ainſi dire, on le voit de lui-même ſe tourner de tous côtés, enviſager tous les arts, toutes les ſciences, & les perfectionner.*

C'eſt le luxe ſeul ou l'abondance dont il eſt le fruit, qui donne au génie cette activité ſi prodigieuſe dans ſes effets. Si l'abondance eſt générale, une chaleur égale & vivifiante ſe répandra dans toutes les parties

* M. Hume.

du corps politique : & l'abondance ſera générale ſi le commerce étranger en eſt la ſource.

De quelque maniere que le luxe ſe ſoit introduit dans un état, ſon paſſage dans chaque ville, dans chaque province, ſera toujours marqué par les effets que nous venons de dépeindre, parce qu'ils en ſont inſéparables. Ainſi le luxe eſt bon en ſoi : mais la nature des circonſtances qui l'ont introduit peut être telle, que la ſomme des maux qui l'accompagnent ſoit plus forte que celle des biens qu'il fait.

Car ſi le principe n'en eſt pas fondé ſur le Commerce, les effets utiles n'en ſeront reſſentis que par une petite partie du peuple ; cependant de grands maux pourront naître avec lui : & comme la multitude eſt plus capable de ſentir que de rai-

ſonner, elle répandra ſur le luxe l'amertume de ſes plaintes.

Tout luxe dont le principe ſeroit étranger au commerce, ne jouiroit que d'une durée paſſagere, mais rapide; il ſeroit reſtraint à un petit nombre de villes, ou peut-être à une ſeule. L'ordre naturel de la circulation ſeroit renverſé; l'équilibre entre les claſſes du peuple détruit : les moins heureuſes ſeroient abandonnées; & cette infortune tomberoit vraiſemblablement ſur les plus néceſſaires à la force de la ſociété, tandis que les occupations inutiles ſe multiplieroient à l'excès. Au centre du luxe on verroit l'inégalité d'opinion preſque confondue avec l'inégalité réelle. Alors l'honneur attaché aux divers degrés de cette inégalité réelle, ſembleroit moins occuper les hommes, que la néceſſité d'ac-

quérir des richeſſes ou d'en montrer ; les récompenſes augmenteroient, & l'honneur perdroit d'autant. Un petit nombre d'hommes introduiroit des uſages très-diſpendieux, que tous les autres imiteroient par orgueil ſans avoir les mêmes reſſources pour les ſoutenir. Les beſoins croiſſant chez les imitateurs du luxe, ſans que leurs facultés puſſent augmenter, le mariage deviendroit une charge effrayante.

L'ambition & la vanité, dignes liens d'un nœud mal aſſorti, tiendroient lieu chez les époux de tendreſſe & de confiance. L'éducation des enfans ſeroit faſtueuſe & mauvaiſe : leur fortune & leur maintien ne ſeroient qu'un ſoin fâcheux & importun pour des parens ſans ceſſe occupés d'eux-mêmes. Il s'en trouveroit peut-être d'aſſez barbares

pour impoſer ſilence à la nature, & diſpoſer de leurs biens en faveur d'un plus gros revenu, comme s'ils n'avoient point d'engagemens avec elle. Le ridicule ſeroit attaché à la pauvreté, & la rendroit plus affligeante que la honte. La débauche marcheroit le front levé, & multiplieroit chaque jour les cauſes de la dépopulation. En peu de tems celle-ci deviendroit ſenſible, ſi pour comble de malheur les préjugés nationaux & ceux d'une éducation frivole privoient inhumainement une partie conſidérable des citoyens de la reſſource du travail.

J'avoue que les défenſeurs du luxe me paroîtroient ſoutenir un paradoxe étrange, s'ils prétendoient que de pareils excès ne ſont point capables d'altérer la force du corps politique. Mais je penſe avec eux qu'il

qu'il ne faudroit point reprocher au luxe les influences du mauvais principe qui l'auroit mis en mouvement. Car le plus grand de tous les abus ſeroit que les riches ne dépenſaſſent point ; tout ſeroit pauvre autour d'eux, l'état ſeroit preſque ſans chaleur & ſans vie.

Le déſordre eſt moins promt & moins funeſte dans ſes ſuites, lorſque le principe du luxe eſt mixte ; c'eſt-à-dire lorſqu'une partie du luxe eſt introduite par le commerce étranger. Mais ce partage de deux principes oppoſés, ne ſubſiſte pas naturellement ; il ne peut même ſe ſoutenir dans une longue égalité. Il faut que l'un des deux prenne néceſſairement le deſſus : le Commerce n'aura point l'avantage, s'il ne reçoit un ſecours de préférence ; parce que ſes progrès ont moins.

d'influence ſur le luxe général par la rapidité que par la ſucceſſion du mouvement qu'ils lui communiquent.

Avant de porter ſon jugement ſur les raiſonnemens que je viens d'employer, il eſt convenable d'en bien ſaiſir l'eſprit : ainſi il ne ſera point inutile de les réſumer en peu de mots.

Le plus grand nombre des hommes a de tous les tems attaché l'idée de ſuperfluité dans la dépenſe ou dans les conſommations, au terme de luxe: & ſi quelques hommes ſe ſont ſervis de la même expreſſion pour énoncer des idées particulieres qui pouvoient être rendues par un mot propre, il paroît qu'ils ont abuſé des termes. Si leur autorité a été très-grande, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils ayent répandu

dans beaucoup d'eſprits l'embarras & la confuſion qui regnoient dans leurs idées.

Si le nom de luxe eſt donné aux ſuperfluités agréables, tous les reproches qu'on lui fait ne ſont que les déclamations vagues d'une morale chagrine. Elles n'offrent rien qui puiſſe être réduit en pratique, puiſqu'il faudroit établir & maintenir une égalité abſolue entre les hommes, ſoit du côté des conditions, ſoit du côté de l'induſtrie.

De ces deux inégalités qui ſont dans l'ordre établi par la Providence, réſultera toujours un luxe quelconque.

Ce luxe porte en lui la ſource de pluſieurs avantages, puiſqu'il réveille l'émulation entre les hommes, & qu'il procure une ſubſiſtance aux pauvres.

Si le luxe n'eſt pas général, s'il n'eſt pas le fruit de l'aiſance nationale, on verra naître en même tems que lui des déſordres capables de détruire le corps politique. Mais on ne pourra les reprocher au luxe, comme on ne peut attribuer à une glace la laideur d'un objet qu'elle repréſente.

Si le luxe déterminé par l'aiſance générale d'une nation n'eſt ſuivi d'aucun des maux dont il eſt ſuivi dans les autres circonſtances, il en faut conclure qu'il eſt un principe utile du luxe, comme il peut avoir des principes deſtructifs. Ainſi pour s'accommoder au langage des préjugés, le luxe, effet d'une cauſe vicieuſe dans l'état ſera vicieux; effet d'une cauſe utile, il ſera utile.

Le principe utile du luxe ou l'aiſance d'une nation, à commencer par

la claſſe des laboureurs, n'eſt point une ſpéculation vague : l'exécution certaine en eſt attachée à la protection qui ſera accordée au commerce ; ce qui emporte avec ſoi, comme je l'ai ſouvent répété, une finance ſubordonnée au commerce.

Le luxe, m'objecteront toujours beaucoup de perſonnes, emporte avec ſoi l'idée du vice. Je ne puis nier l'exiſtence de leur idée ; mais je les prie ſincérement de la faire paſſer chez moi, ce qui ne peut être fait qu'en détruiſant mes principes, & en m'oppoſant des raiſons. Si l'on prétend, par exemple, que ce que j'appelle luxe n'en eſt point un, il ſera néceſſaire d'en donner une meilleure définition ; & ſi elle eſt telle je l'accepterai : contre les préjugés, j'en appelle au tems & à l'expérience.

CHAPITRE XII.

De la Balance du Commerce.

LA balance générale du commerce d'une nation, eſt la différence du montant de ſes achats au montant de ſes ventes au-dehors. Cette différence doit être néceſſairement payée en argent, puiſque c'eſt le ſeul équivalent qui puiſſe ſuppléer au défaut des échanges en nature.

C'eſt à recevoir cette balance, que tendent les efforts de tous les états commerçans. Elle ſeule en effet eſt capable d'augmenter la maſſe poſitive & relative de leurs métaux, d'accroître leur population, de donner à la circulation cette activité qui répartit l'aiſance entre toutes les

claſſes du peuple, principe utile du luxe.

La balance générale eſt le réſultat des balances particulieres, qui ne ſont pas toutes directement avantageuſes, lors même que la balance générale eſt lucrative. Mais elles ne ſont point onéreuſes à l'état, lorſqu'elles lui procurent d'autres commerces plus utiles, ou qu'elles diminuent la perte de ceux dont on ne peut ſe paſſer.

Deux choſes principalement méritent d'être obſervées dans la balance du commerce : la maniere de connoître ſon avantage ou ſon déſavantage ; les moyens de l'obtenir avantageuſe.

S'il ne ſe faiſoit point d'importations ni d'exportations frauduleuſes, on pourroit conſtater facilement & avec certitude la nature &

le montant des balances particulieres par un dépouillement des regiſtres des douanes. Mais il faut obſerver dans les évaluations de ne porter les marchandiſes exportées par des vaiſſeaux étrangers, que ſur le pied la valeur premiere avec les frais de tranſport juſqu'à la mer ; & au contraire il faut y ajouter la valeur du fret, ſi elles ſont embarquées ſur des navires nationaux. Egalement il convient d'évaluer les importations faites par des vaiſſeaux étrangers ſur le pied de la valeur des denrées, au lieu de la décharge ; & ſeulement ſur le pied de la valeur premiere, lorſque l'importation a occupé les navires nationaux.

Une autre maniere de juger en général de l'avantage ou du déſavantage de la balance générale du Commerce pendant une année, c'eſt

de

de combiner le cours qu'ont eu tous les changes. Cette méthode n'eſt évidemment ſuſceptible d'aucune connoiſſance poſitive : elle ne l'eſt point non plus de celle des balances particulieres ; parce que ſouvent une place avec laquelle on perd dans ſon commerce, eſt chargée de faire les remiſes d'une autre avec laquelle on gagne ſans avoir de change ouvert avec elle. Mais cette méthode eſt plus certaine que l'autre, pour connoître ſi l'argent entre dans un pays, ou s'il en ſort ; parce qu'elle comprend tous les objets.

Outre les dettes actives & paſſives du commerce étranger, les états s'en trouvent quelquefois d'autres entr'eux.

Ces ſecondes dettes ſont les dépenſes mutuelles que les ſujets font en voyageant les uns chez les au-

tres ; l'intérêt des ſommes placées, ſoit chez les particuliers, ſoit dans les papiers publics ; enfin les engagemens politiques.

Un corps politique n'eſt fortifié par une nouvelle ſubſiſtance, que lorſque toutes ces ſortes de dettes ſont balancées entr'elles. La combinaiſon ſeule des changes peut indiquer d'une maniere un peu aſſûrée le réſultat de ces opérations.

En général les deux méthodes peuvent s'aider infiniment, & répandre un grand jour l'une ſur l'autre : ainſi elles ne doivent point être ſéparées.

Une balance avantageuſe eſt principalement le fruit des diverſes branches méchaniques du commerce qui ont fait la matiere de ce traité : toutes les opérations particulieres doivent tendre à quatre points fonda-

mentaux, comme le remarque M. Josias Child. Ils consistent,

1°. A regarder le Commerce comme l'intérêt principal d'une nation.

2°. A augmenter le nombre des travailleurs.

3°. A augmenter son capital en denrées.

4°. A faire enſorte qu'il ſoit de l'intérêt des étrangers de commercer avec elle.

Le lecteur attentif ſe rappellera facilement les rapports de tout ce que nous avons dit, avec les quatre moyens généraux que nous propoſons. Si d'ailleurs la forme dans laquelle nos principes ont été déduits les uns des autres, leur donne la force d'une démonſtration, nous ſerons diſpenſés de nous arrêter ſur la preuve de leur analyſe.

Mais on en pourra conclure avec

certitude, que toute opération contraire à l'un de ces quatre moyens eſt dangereuſe : que le commerce d'un état ſera éloigné de ſa perfection, à meſure que ces quatre moyens recevront moins d'étendue dans leur emploi.

Il eſt clair que les deux premiers conduiſent naturellement aux deux autres, qui n'en ſont que les conſéquences abſolues.

Il paroît également ſuperflu d'inſiſter ſur la néceſſité de regarder le Commerce comme l'intérêt principal d'une nation; parce que cette maxime a été en quelque façon l'objet particulier de mon travail. Si le développement de la liaiſon & de la communauté d'intérêts directs entre toutes les claſſes quelconques des citoyens, n'a point frappé le lecteur, nous aurons perdu tous les deux notre tems.

Nous n'avons pas eu autant d'occaſions d'inſiſter ſur la néceſſité d'augmenter le nombre des travailleurs, que ſur les moyens de procurer du travail au peuple. Il nous en reſte même encore un à traiter, après quoi nous paſſerons à cet objet important.

Nous avons remarqué que les étrangers peuvent contracter avec une nation, une ſeconde eſpece de dettes, par les dépenſes qu'ils font en voyageant chez elle.

C'eſt principalement aux ſciences & aux arts libéraux que la curioſité paye ce tribut. Double motif de reconnoiſſance envers ceux qui les cultivent avec ſuccès; envers ces génies rares à qui la nature a confié l'art d'inſtruire les autres hommes, ou de les conduire au plaiſir par des ſenſations plus pures, plus analogues à la partie de nous-mêmes qui

conçoit & qui penſe. Ils ne rempliſſent pas ſeulement leur miſſion glorieuſe à l'égard de ceux dont l'intelligence agit ſous une enveloppe moins épaiſſe ; utiles & ſecourables à tout ce qui porte l'empreinte de l'humanité, ils procurent une ſubſiſtance plus commode à une multitude groſſiere digne de les méconnoître.

Les vrais talens toujours modeſtes & peu ambitieux de tout ce qui ne les conduit pas à la perfection, n'auroient ſeuls qu'une part très-médiocre à l'aiſance qu'ils ont répandue, ſi la juſtice & la libéralité du prince ne les prévenoit. Il ne peut établir ſa gloire ſur des fondemens plus ſolides : & la partie des revenus publics qu'il y employe, eſt un commerce avantageux qu'il procure à ſon peuple. Par la même raiſon, il eſt utile de multiplier les édifices

& les monumens publics, les dépôts des choſes rares & précieuſes, lorſque l'aiſance publique le permet. C'eſt-là que les artiſtes doivent principalement ſe piquer de déployer la richeſſe de leur invention; & toujours rivaux de la nature s'attacher à ces beautés dont le charme ſenſible à tous les hommes, imprimera le reſpect aux caprices biſarres, & à l'ignorance des ſiecles moins heureux.

Il ne ſuffit pas cependant de préſenter des motifs de curioſité aux étrangers, il faut les ſéduire & prolonger leur ſéjour. Les genres d'amuſemens publics ne ſauroient être trop variés dans une capitale, les ſpectacles trop magnifiques; & ſi les beautés nationales ne ſuffiſent point ſeules pour flatter le goût de toutes les nations qui s'y raſſemblent, il

convient de leur en aſſocier d'autres, ou encore mieux de ſe les approprier par une heureuſe imitation.

De toutes les amorces, les plus ſéduiſantes, ſans doute, ſont la douceur dans les manieres d'un peuple, & l'affection dans ſes procédés. La nation Françoiſe eſt unanimement en poſſeſſion de la premiere ; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que la ſeconde bien plus eſſentielle, eſt cependant beaucoup moins commune dans la capitale. C'eſt le contraire dans nos provinces, dont les étrangers ſe louent davantage lorſqu'ils les connoiſſent.

Les édifices & les monumens d'une ville ſont bien-tôt vûs, on a bien-tôt parcouru les promenades, les maiſons de plaiſance, les ſpectacles. Qui peut alors prolonger le ſejour d'un étranger, s'il n'a pas contracté

d'engagemens avec les citoyens? Peut-il en contracter ſi la ſociété lui eſt en quelque façon refuſée ? Je ſens que l'entrée en doit être difficile par-tout où ſe raſſemble une grande multitude, parce que plus de facilité entraîneroit beaucoup d'abus ; que d'ailleurs l'agitation continuelle dans laquelle les particuliers ſont forcés de vivre, ne leur permet de faire qu'une attention legere aux objets indifférens en eux-mêmes. Auſſi les étrangers ne ſont-ils pas aſſez injuſtes pour exiger qu'on les recherche & qu'on les ſollicite : mais ils ſe plaignent avec raiſon qu'on les évite ; qu'on ne leur pardonne point l'embarras du maintien, du langage ; l'ignorance de nos uſages particuliers, du jargon même, de la frivolité & des affectations ridicules qui ſont cependant

l'objet éternel de nos plaiſanteries.

Peut-être ſeroit-il digne de la majeſté du plus grand roi du monde, qu'une perſonne ou deux euſſent l'emploi de faire en quelque façon les honneurs de la France aux étrangers diſtingués ou recommandés par leurs miniſtres.

Une ſomme aſſez médiocre ſuffiroit pour le maintien de deux tables honnêtes. Ceux à qui le ſoin en ſeroit confié, devroient avoir l'attention d'y raſſembler des perſonnes capables de donner aux étrangers une idée juſte de nos mœurs & de notre politeſſe : les liaiſons leur deviendroient plus faciles. Cet exemple influeroit ſur les grands qui ſe feroient un devoir de ſeconder des vûes ſi nobles ; ils ne pourroient qu'y gagner par l'inſtruction ſur les affaires du dehors : & les intérêts politi-

ques de l'état en reſſentiroient vraiſemblablement l'influence.

Nous nous ſommes propoſés de terminer cet ouvrage par quelques réflexions ſur le ſecond moyen général qui peut procurer à un état une balance avantageuſe, c'eſt-à-dire, ſur l'augmentation du nombre des travailleurs.

Il eſt évident que ſi la force du commerce eſt reconnue, s'il devient l'intérêt principal de la nation, les genres de travail ſe multiplieront d'eux-mêmes. Mais ce moyen n'eſt pas le ſeul qu'on doive employer pour augmenter le nombre des travailleurs. Une ſaine politique y réuſſira encore en attirant les ouvriers étrangers, & en veillant en général au meilleur emploi des hommes.

Si les citoyens ſont plus heureux dans un état que dans les autres,

ils y viendront d'eux-mêmes. Le partage de l'Europe en pluſieurs ſouverainetés, n'a laiſſé à leur politique que cette reſſource pour obtenir la ſupériorité. Le légiſlateur ſe priveroit donc d'une partie du fruit de ſes travaux, s'il oppoſoit des difficultés ou de l'indifférence à l'empreſſement des hommes utiles qui voudroient devenir ſes ſujets. Il eſt intéreſſant que tous ceux qui ſe préſentent pour augmenter le nombre des denrées, ou qui tranſportent leur fortune dans un pays, y jouiſſent de toutes les prérogatives des citoyens en ſe ſoumettant aux loix. Dès qu'ils y contractent des alliances, il ſeroit injuſte, & peut-être encore moins prudent, ſoit de leur refuſer la naturaliſation, ſoit de la rendre coûteuſe.

Entr'autres beaux établiſſemens

que la piété a fondés parmi nous, on trouve pluſieurs retraites, pluſieurs ſéminaires pour les prêtres Irlandois. Comment eſt-il poſſible que ce même zele uni à la politique, n'ait pas fondé quelqu'azile où les ouvriers Irlandois perſécutés, fuſſent aſſûrés de trouver de la laine, du chanvre, du lin, des métiers, & une ſubſiſtance commode, juſqu'à ce qu'ils puſſent ſe former un établiſſement ?

Nos pertes euſſent été moins grandes, ſi les Anglois n'avoient pas montré plus de vûes & de charité.

Acquérir des hommes eſt un grand avantage ; mais c'eſt une néceſſité indiſpenſable de ſe procurer le meilleur emploi poſſible de ceux que l'on poſſede. Ce bon emploi conſiſte à recevoir d'eux tous les ſecours qu'on peut attendre de leurs

facultés méchaniques & intellectuelles : il eſt d'autant plus important, que la population en reſſent toutes les inégalités.

Il ne ſuffit pas, pour la proſpérité publique, que chaque citoyen pauvre ait trouvé une ſubſiſtance ; il faut encore que la maniere dont il ſe la procure, ſoit utile à la ſociété en général.

Un grand nombre de mendians peut vivre commodément, ſans que le corps politique tire aucune partie de ſa force de leur multitude. Il en ſera même affoibli : car ſans compter l'exemple contagieux de l'oiſiveté ; la ſubſtance que la compaſſion & la charité deſtinent au maintien de ces membres inutiles, eſt en partie dérobée à d'autres membres qui ne peuvent plus jouir de toute l'activité dont ils ſont ſuſcepti-

bles, quoique forcés de remplir ſeuls à l'égard du corps les fonctions qu'il avoit droit d'attendre des uns & des autres.

Des moyens naturels, c'eſt-à-dire, le Commerce conſidéré comme l'intérêt principal d'une nation & la ſûreté de l'induſtrie, peuvent éloigner plus facilement les hommes d'un genre de vie ſi pernicieux à la république. Mais la force ſeule en peut faire perdre l'habitude à ceux qui l'ont contractée.

Les maiſons de travail ont eu la même époque que l'induſtrie, chez les nations aſſez intelligentes pour comprendre de bonne heure que l'occupation des ſujets étoit le gage de leur fidélité, la ſource de la population, de la richeſſe nationale, des revenus publics: enfin l'unique fondement ſolide d'une puiſſance ex-

térieure bien entendue. Ces maiſons ont même rempli un double objet de police : tandis qu'elles déracinent l'oiſiveté & la pareſſe, elles forment un nouveau genre de châtiment contre ceux qui troublent l'ordre public, ſans avoir cependant mérité d'être totalement retranchés de la ſociété. Elle eſt vengée du vice, ſans perdre les droits qu'elle avoit ſur l'induſtrie des hommes vicieux.

Il ne faut pas croire que ces établiſſemens ſoient coûteux ou difficiles, ou ſeulement propres à quelques pays particuliers. Chaque province a ſes hôpitaux, ſes gros ouvrages, tels que le ſciage des pierres, du bois, des planches; la fabrication des cordages; de l'étoupe; les gros apprêts des laines, des chanvres, & une infinité d'autres ſuffiſans pour nourrir

nourrir un homme contre lequel les loix féviſſent.

On peut même faire des détachemens d'une maiſon de travail dans une autre, ſi le pays fournit plus d'ouvrages. Un pareil établiſſement exige peu de frais, beaucoup d'ordre, une police exacte & uniforme.

Sans mendier, les citoyens peuvent encore ſe procurer une ſubſiſtance par un travail ruineux pour la ſociété : & je le répete avec confiance, la population diminue toujours en raiſon de l'accroiſſement de ces genres d'occupation.

Cette multitude effrayante de gens de livrée choiſis dans les campagnes parmi les travailleurs les plus robuſtes & les mieux faits, ne peut jamais par ſes conſommations dédommager la terre de la meilleure culture

qu'elle attendoit de leurs bras. L'état perd ſur le capital de ſes denrées, ſur la balance de ſon commerce ; & les revenus publics en ſeront affoiblis, tant que cet objet de luxe, fruit pernicieux d'un mauvais principe, ne ſera point ſoumis à un impôt capable d'en modérer l'excès.

Deux ou trois mille porteurs d'eau peut-être, s'occupent à faire dans la capitale l'ouvrage que pourroient faire quatre cent charrettes. Les quais, les ponts & les rues s'embarraſſent chaque jour d'une nouvelle affluence de merciers, de fripiers, & d'autres eſpeces d'hommes dont on ne peut définir l'état, qui vivent à faire des inutilités ; à vendre des billets de loterie, invention peut-être auſſi funeſte à l'aiſance & à la probité du peuple, que tous les effets de l'oiſiveté impunie.

Tous ces hommes, déſerteurs du labourage, de la navigation, des manufactures, ne manquoient point d'un ſalaire : mais ils en ont trouvé un plus conſidérable à ne rien faire d'utile ; ils vivent dans une plus grande diſſipation, ſans famille, ſans ſoins, & quelquefois de rapines.

Quoique le légiſlateur ne puiſſe & ne doive point entrer dans les détails particuliers à chaque citoyen; peut-on douter de l'intérêt qu'il a d'interdire en général par ſes loix, toutes les actions publiques qui tendent à la dépopulation, à la ruine de la ſociété ? Il ne s'agit pas ici de tracer à chacun un plan de conduite ou d'induſtrie, mais de s'oppoſer à des pratiques incompatibles avec l'ordre public.

Véritablement on n'y réuſſira jamais mieux, que lorſque le com-

merce étranger répartira ſans ceſſe à la totalité du peuple de nouvelles richeſſes avec de nouveaux genres d'une induſtrie utile.

Si le bon emploi des hommes induſtrieux conſtitue eſſentiellement la force du corps politique, il en réſulte que multiplier les jours de cet emploi, c'eſt multiplier les reſſources de l'état. Il ſeroit à deſirer, comme le remarque Don Gerogino de Uſtariz, que ſans manquer au culte, il fût poſſible de pourvoir au beſoin des pauvres : chaque jour de fête diminue au moins huit millions ſur leurs ſalaires. Dans les diocèſes qui jouiſſent de quelqu'indulgence ſur cet article, il faut avouer que tous les ouvriers n'en profitent pas : mais c'eſt moins le fruit du zele & de la piété que l'habitude du déréglement. Pluſieurs en font un uſage

utile ; il s'introduit imperceptiblement, & peut-être ſeroit-il convenable d'obliger toutes les boutiques de ſe tenir ouvertes, lorſque la permiſſion en a été accordée par les ſupérieurs eccléſiaſtiques.

J'ai entendu objecter ſérieuſement que l'augmentation des jours de travail portoit préjudice aux droits d'aides : mon deſſein n'eſt pas de réſoudre la difficulté, mais de donner un exemple des principes profonds de certains politiques.

Quoique tous les hommes ſoient nés pour le travail, l'inégalité des conditions a introduit parmi eux des différences raiſonnables dans l'objet du travail. Nous regarderons ici comme emploi de la faculté intellectuelle, tout ce qui n'eſt pas l'ouvrage du travail méchanique du corps.

Plus les principes d'une éducation frivole ont introduit de vanité chez un peuple, plus ces différences ſont devenues honteuſes & humiliantes. Si par malheur le gouvernement n'avoit pas pris ſoin de corriger les effets de ce préjugé, ſi même il s'y étoit livré quelquefois, l'occupation quelconque ſeroit devenue incompatible avec les engagemens d'une naiſſance réputée honorable.

Ce n'eſt pas encore tout le déſordre cependant : comme toutes choſes tendent à s'élever, les hommes nés dans un ordre mitoyen croiroient s'avilir s'ils deſcendoient à la claſſe dont leur aïeul étoit ſorti. Si ces claſſes mitoyennes étoient plus nombreuſes, que leur proportion avec les autres ne pourroit le comporter, la multitude des hommes orgueilleuſement pauvres & déſœuvrés ſeroit

infinie, comme leurs prétentions: les mariages y seroient très-rares, & le célibat forcé d'une partie des enfans paroîtroit une cruauté nécessaire en faveur des autres.

Le préjugé public s'accroîtroit ainsi chaque jour avec les causes de la dépopulation, sans que personne s'avisât de définir ce que dans l'ordre public on entend par travail honnête, famille honorable.

Le fermage des terres, la navigation, les arts, le Commerce, ne se trouvant point compris sous ces termes vagues & indéterminés, puisque personne ne chercheroit de ressource de ce côté, tous ceux qui se seroient enrichis dans ces quatre classes s'empresseroient d'en sortir.

Si l'entrée de la classe distinguée par l'ordre public pouvoit s'acheter à des conditions ruineuses pour le

domaine du prince, tous les riches auroient un double motif d'abandonner leur ancien état pour acquérir des terres, & vivre d'une maniere conforme au préjugé de leur nouvelle condition. Si leurs deſcendans venoient à s'appauvrir, à plus forte raiſon dédaigneroient-ils toute eſpece de travail. Le parti des armes ſeroit au moins leur reſſource, mais les cauſes de dépopulation n'en ſeroient pas moins multipliées.

Supprimer cependant la vénalité de la nobleſſe, pourroit être aujourd'hui une opération plus éclatante qu'utile; ſoit à raiſon des beſoins publics, ſoit parce qu'il eſt important de ne rien retrancher des objets d'émulation auxquels les hommes ont été accoutumés, & que ce ſeroit même ſe priver des talens extraordinaires que le haſard ne fixe pas dans

une

une ſeule claſſe au gré des préjugés nationaux ; mais principalement de peur que les riches trouvant à jouir dans d'autres pays de ce qui leur ſeroit refuſé dans leur patrie, n'y tranſportaſſent leur fortune.

Du moins il ſeroit peut-être poſſible de corriger l'abus de cette vénalité. Indépendamment des conditions ruineuſes pour le domaine du prince, qu'il ſeroit facile de ſupprimer, il faudroit examiner ſi la privation des priviléges n'eſt pas encore plus onéreuſe que honteuſe. Si elle eſt principalement onéreuſe, une répartition plus égale des charges publiques détruiroit l'abus du privilége, en le rendant inutile comme dans les autres états. On ne voit pas que les Pairs d'Angleterre ayent dégénéré, pour payer les mêmes impôts, & dans la même proportion;

que le reſte du peuple ; ou parce que l'induſtrie de celui-ci eſt en ſûreté.

D'un autre côté, la nobleſſe privilégiée, toujours ſéparée de l'autre par un intervalle incommenſurable, ou du moins qu'il n'appartient qu'aux grands hommes de franchir, ſera forcée en ſe multipliant de ſe contenir à-peu-près dans les occupations de l'ordre dont elle eſt ſortie : on commence même déja à entrevoir cet effet des priviléges multipliés. Pour peu que le légiſlateur joignît au premier expédient des graces & des faveurs marquées pour les genres d'occupation qu'il jugeroit à propos de préférer, on pourroit eſpérer de voir en peu de tems les préjugés ſe modérer dans toutes les claſſes proportionelles ; inſenſiblement le travail reprendroit ſes droits, les cauſes de la dépopulation diminueroient,

J'ai beaucoup héſité à avancer mon opinion, parce qu'elle eſt peut-être nouvelle, mais j'ai crû en l'examinant très-attentivement, que ſa nouveauté n'étoit pas une raiſon pour la rejetter ſans l'approfondir.

La vanité ne borne pas à certaines claſſes de citoyens l'oppoſition qu'elle forme au meilleur emploi de leur eſprit. C'eſt elle qui, ſecondée par un trop grand nombre de colléges & d'académies purement littéraires, produit & entretient au détriment de toutes les conditions, les poëtes médiocres, les romanciers inſipides, enfin tout le peuple nombreux des auteurs frivoles & des beaux-eſprits par excellence. D'accord entr'eux dans le ſeul point du culte ſuperſtitieux qu'ils rendent à l'imagination, ils ſe reſſemblent cependant par leur pétulence, & par

l'inutilité parfaite dont ils ſont à la république.

La perte de ces hommes eſt déja ineſtimable par elle-même ; mais devenus un objet de luxe chez les grands & chez les riches, ils ont encore infecté l'un & l'autre ſexe de leurs écarts. Par une imitation funeſte l'eſprit de vertige & de diſſipation s'eſt introduit juſques chez l'artiſan, dont la veuve & les enfans tiendront peut-être pour héritage unique de ſavoir mendier en meilleurs termes.

Le ridicule ſeul, & la critique armée d'un regard ſévere, peuvent venger la ſociété de tant de maux : car la ſaine critique afflige les petits eſprits, comme elle eſt le creuſet d'un génie mâle & vigoureux.

Qu'on ne reclame point ici une vaine indulgence : l'imperfection de

l'humanité eſt telle, j'en conviens, que jamais les biens ne ſont pour elle ſans mêlange. Le plus ſage des mortels n'a-t-il pas mérité de boire la ciguë ? Réflexion humiliante ſans doute, mais utile ! Athenes aima mieux avec raiſon conſerver l'ordre public que le plus parfait de ſes philoſophes.

Je ne demande point après tout qu'il ſoit défendu de perdre ſont tems à mal écrire, mais que ce ſoit une choſe ridicule. Ce n'eſt point la multitude des foibles écrivains qui les rend meilleurs : dans la carriere de l'imagination tout homme né médiocre reſtera mauvais ; ces termes ſont ſynonymes. Le nom des hommes vraiment guidés par le génie durera autant que les faſtes de la nation qui ſe glorifie de les y voir. Mais

la ſeule conſidération de l'[illegible] dont il jouit ne mettra la plume que dans la main des hommes ordinaires. C'eſt à la lecture des ouvrages de ces grands maîtres, que s'éprouveront des têtes bien organiſées, & le petit nombre de ceux qui ſont dignes de les imiter.

Je fais profeſſion aſſûrément de rendre aux arts agréables le tribut de louanges qui ne peut leur être refuſé ſans injuſtice, & même ſans nuire à l'utilité réelle de la ſociété. Divers endroits de cet ouvrage me mettent à l'abri de tout reproche. Mais pluſieurs perſonnes dont les avis ſont pour moi d'une grande autorité, m'accuſent d'avoir vû l'abus que nous faiſons de l'eſprit d'un œil trop ſévere. J'aime mieux en convenir, que de paroître perſiſter

dans une opinion dangereuſe. Cependant je ne ſais ſi l'abus des académies *purement littéraires* répandues dans nos provinces mérite auſſi peu d'attention qu'on le prétend. Ce n'eſt pas la perte de cinq à ſix cents hommes connus dans la littérature agréable que je regrette ; les uns font honneur à leur pays, les autres comme manufacturiers mériteront toujours quelque conſidération. Mais de quel œil enviſager une perte ineſtimable de tems, parmi des milliers de jeunes gens dans toutes les provinces, à qui le frivole avantage de montrer de l'eſprit fait abandonner les études auxquelles leur naiſſance & leur famille les deſtinent ? Penſe-t-on qu'il ſuffiſe de renoncer à la diſſipation & au libertinage d'eſprit dans le moment où l'on embraſſe un

état ? qu'il ſoit bien facile de réprimer une imagination dont on a flatté long-tems les écarts ? Enfin ce moment où l'on ſe trouve en place n'eſt-il pas plutôt celui d'agir que d'étudier ? Ce n'eſt pas ſeulement ſous cet aſpect que je conſidere l'abus de l'eſprit : pénétrons dans l'intérieur des familles, nous y verrons des femmes abandonner les détails domeſtiques, pour ſe livrer à des lectures qui loin de nourrir leur eſprit, le corrompent ; mépriſer la ſociété ou les conſeils d'un mari qui n'a que du bon ſens, pour s'efforcer de mériter une réputation ridicule ; une mere conſulter ſur le choix d'un gouverneur ou ſur un plan d'éducation, l'homme qui l'amuſe davantage. Je ne prétens point parcourir tous les travers que la folie du bel

eſprit a enfantés de nos jours : je me contente d'obſerver qu'elle eſt nuiſible, même au progrès des lettres. Cette prétendue bonne compagnie dont le bel eſprit eſt le charme & l'idole, n'eſt propre qu'à énerver le talent des jeunes auteurs, qu'à leur inſpirer cette confiance inſenſée & téméraire, gage certain de l'abandon du travail & de la médiocrité de leurs productions. Enfin appliquons à ce luxe d'eſprit les principes qui nous ont conduit dans l'examen de celui qui appartient au Commerce. Il n'eſt point à craindre s'il part d'un principe utile, c'eſt-à-dire de l'inſtruction publique & d'un goût général pour cette raiſon aſſaiſonnée, qui conſtitue le ſeul eſprit qui ſoit déſirable. Je ne parle point des académies dans la capitale

où il doit y en avoir, parce qu'il eſt utile qu'il y ait des diſtinctions pour les hommes célebres, & parce qu'elle doit raſſembler toutes les eſpeces de luxe.

Si la perfection dans les ſciences eſt réſervée à un certain degré d'intelligence que la nature accorde rarement, il eſt conſtant, du moins que chaque degré de connoiſſance qu'on y acquiert porte ſon utilité. La médiocrité dans un aſtronome, un géometre, un méchanicien, un naturaliſte, un chymiſte, un juriſconſulte, enfin dans toutes les ſciences, eſt un titre ſuffiſant pour remplir avec ſuccès un grand nombre d'emplois dans la ſociété : elle ſuppoſe toujours du jugement & de l'application. *Neque enim ita generati à natura ſumus, ut ad ludum & jocum*

facti esse videamur, sed ad severitatem potiùs & ad quædam studia graviora atque majora. Ludo autem & joco, uti illis quidem licet, sed sicut somno, & quietibus cæteris, tum cum gravibus seriisque rebus satisfecerimus. Cic. de Offic. lib. 1.

FIN.
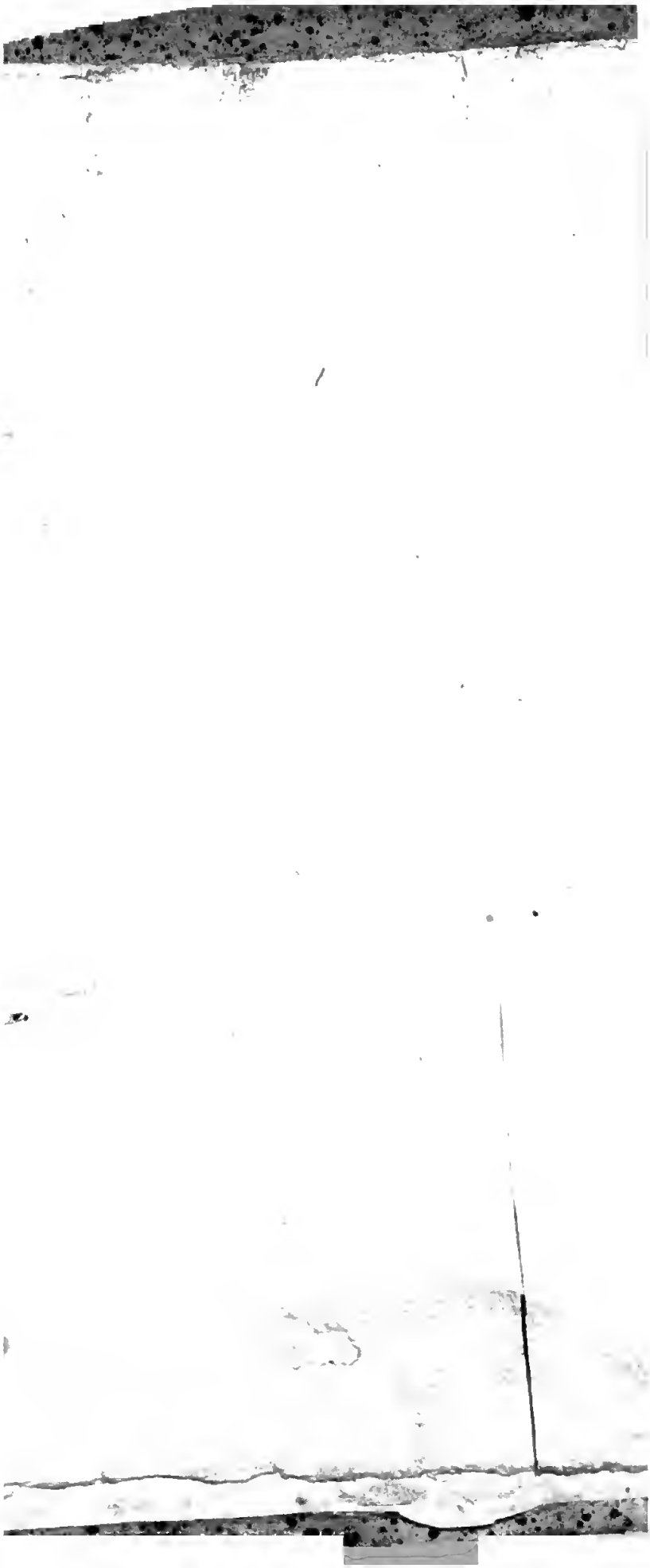
005684353